

Mémoire d'études / septembre 2013



Diplôme national de MASTER en sciences
humaines et sociales

Mention Sciences de l'Information et des Bibliothèques
Spécialité Politique des Bibliothèques et de la
Documentation

Les bibliothèques publiques européennes face à l'immigration : regards croisés et perspectives

Lisa Chatellier

Sous la direction de Raphaëlle Bats
Responsable des Relations internationales - Enssib



Remerciements

Je souhaite en premier lieu remercier Raphaëlle Bats, pour son appui et ses conseils avisés et précieux tout au long de la réalisation de ce mémoire, depuis les premières réflexions jusqu'à la toute fin. Je me souviendrai de ce soutien, qui a dépassé le cadre de cet exercice.

Je tiens également à remercier tous les professionnels, français et étrangers, qui ont accepté de répondre à mes questions, que ce soit par le biais du questionnaire ou lors d'échanges de courriels plus informels. Je souhaite aussi exprimer ma gratitude à l'équipe de la bibliothèque municipale de Montreuil, et plus précisément à Fabrice Chambon, Renata Pannekoucke et Clémentine Pérol, qui ont accepté de me faire découvrir les coulisses des services développés à destination des publics non-francophones dans leur établissement lors de ma première année de master, et m'ont alors confortée dans mon envie de réaliser ce mémoire sur l'accueil des migrants en bibliothèque.

Enfin, je remercie ma famille pour avoir été à mes petits soins lors de la rédaction de ce mémoire, ainsi que pour que leurs relectures attentives. Un grand merci également à Charlie pour son soutien et ses qualités de traducteur.

Résumé :

Le phénomène de l'immigration n'est pas récent, mais n'a de cesse de progresser. Ces dernières années, la mondialisation a ouvert de nouvelles voies aux migrations : circulation de l'information et des biens, développement des transports, autant de facteurs qui ont pu motiver les populations à émigrer pour tenter leur chance ailleurs. L'Europe n'a pas échappé au phénomène puisque, de manière échelonnée, tous les pays membres de l'Union Européenne ont accueilli, des flux migratoires plus ou moins importants. Face à cela, les bibliothèques publiques, lieux de cultures ouverts au plus grand nombre, ont dû réagir. Depuis plusieurs années, le public est placé au centre de la réflexion bibliothéconomique. La problématique se déplace alors en fonction du public auquel les bibliothécaires souhaitent s'adresser, et la bibliothèque publique se trouve confrontée à de nouveaux défis : contrer la fracture sociale et conquérir les « nouveaux publics ». A travers la réalisation d'un questionnaire et une recherche documentaire approfondie, j'ai essayé de confronter et de mettre en parallèle les pratiques des bibliothécaires européens dans leur prise en considération du public migrant. Le développement de telles initiatives a également des conséquences sur l'évolution du métier de bibliothécaire, que j'ai cherché à déchiffrer.

Descripteurs :

Bibliothèques et immigrés -- Europe

Bibliothèques publiques

Multiculturalisme

Intégration sociale -- Europe

Politique culturelle - - Europe

Abstract :

The phenomenon of immigration is long-standing, yet it does not cease to evolve. In recent years, globalisation has opened new routes for migration: circulation of information and goods, developments in transport, factors which have all encouraged emigration in order for people to try their luck elsewhere. Europe has not escaped this phenomenon, as all EU member states have welcomed, to relative degrees, influxes in migration of varying importance. In response to this, public libraries, centres of culture open to the masses, have had to react. For several years, the public have been placed at the heart of biblio-economic thought. The difficulties therefore relate to the audience which librarians wish to target, and the public library finds itself confronted with new challenges: combatting social fracture and conquering the 'new audience'. Through the design of a questionnaire and in-depth documentary research, I have tried to confront and contrast European librarians practices in terms of their consideration of migrant audiences. The development of such initiatives equally has consequences on the evolution of the role of the librarian, which I have endeavoured to analyse.

Keywords :

Libraries and migrants -- Europe

Public libraries

Multiculturalism

Social integration -- Europe

Cultural politic - Europe

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

OU



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
1. PENSER L'INTEGRATION A L'ECHELLE EUROPEENNE : REFLEXION SUR LES DEFIS QUE POSE L'IMMIGRATION	13
I - Rappel historique	13
<i>A – Du XIXe jusqu'à la Première Guerre mondiale : de la terre d'émigration à la terre d'immigration.....</i>	<i>13</i>
<i>B – De l'après-guerre aux années 1970 : l'élargissement des flux</i>	<i>14</i>
<i>C – Depuis 1970.....</i>	<i>15</i>
II - Les politiques d'intégration européennes : une réalité complexe et protéiforme.....	16
<i>A. L'Allemagne : un modèle en reconstruction.....</i>	<i>17</i>
<i>B. L'Europe du Nord : l'expérience de la cohabitation des différences</i>	<i>18</i>
<i>C. L'exemple du Royaume-Uni : un multiculturalisme fragilisé.....</i>	<i>19</i>
<i>D. La zone euro-méditerranéenne et la "mutation" migratoire.....</i>	<i>19</i>
<i>E. La France et le modèle républicain.....</i>	<i>21</i>
a) Un héritage fort.....	21
b)... mais controversé	21
III - Vers une politique d'immigration commune ?	23
<i>A - Des influences et des convergences indéniables</i>	<i>23</i>
a) Des influences réciproques.....	23
b) La question des migrants dans les articles de chartes et conventions européennes.....	24
<i>B – Prise de conscience et concertation</i>	<i>25</i>
a) Face aux crises identitaires, la nécessité d'une réflexion commune	25
b) Pas de panacée universelle, mais une confrontation d'idées et d'expériences ..	26
<i>C - La mise en place d'instances européennes</i>	<i>26</i>
a) Le Secteur immigration de la Direction générale de la Justice et des Affaires intérieures de la Commission Européenne.....	26
b) La Commission des migrations.....	27
2. LES SERVICES A DESTINATION DES MIGRANTS EN BIBLIOTHEQUES EUROPEENNES : PEUT-ON PARLER DE MODELES ?	29
I – Quel(s) cadre(s) pour les actions multiculturelles en bibliothèques européennes ?	29
<i>A. Le cadre législatif</i>	<i>29</i>
a) L'absence d'harmonie européenne.....	29
b) De rares lois concernant la prise en considération du public migrant en bibliothèques	31
c) Le souci de démocratisation et d'ouverture des bibliothèques	31
<i>B. Les préconisations internationales.....</i>	<i>33</i>
a) Les manifestes de l'Unesco.....	33
b) IFLA : la Section des Bibliothèques au Service des Populations Multiculturelles	34
c) De la théorie à la réalité : quelle portée pour ces préconisation ?.....	35
II – Une Europe à plusieurs vitesses	36
<i>A. La grande réactivité des "jeunes" pays d'immigration</i>	<i>36</i>

a) Les structures centralisées des pays scandinaves	36
b) La réactivité des pays "du Sud"	39
<i>B. Les balbutiements allemands</i>	41
a) Un contexte politique particulier	41
b) Un manque de centralisation	42
c) Aux grands maux les grands remèdes	43
<i>C. La France, mouton noir de l'Europe ?</i>	44
a) Une faible implication dans la sphère internationale ?	44
b) La résistance républicaine	45
c) Reprendre le train en marche	46
d) Des actions moins visibles, car localisées	47
3. MISE EN PARALLELE DES SERVICES DEVELOPPES : QUAND LES PRATIQUES SE REPONDENT ET SE REJOIGNENT	49
I. Une méthodologie contrariée	49
<i>A. Méthodologie retenue pour l'élaboration du questionnaire</i>	49
a) Le choix de l'enquête : outil primordial d'une réflexion empirique	49
b) Le choix du questionnaire en ligne	49
c) La construction du questionnaire	50
<i>B. Méthodologie concernant les bibliothèques ciblées et retenues</i>	50
<i>C. Analyse des résultats</i>	51
a) Des réponses très limitées	51
b) Des actions cependant existantes	52
c) Analyse des réponses "négatives"	53
II. Réalité territoriale : des parallèles dans les pratiques professionnelles	54
<i>A. Inclusion sociale vs. communautarisme</i>	54
a) Mettre l'accent sur l'accessibilité	54
b) Reconnaître et mettre en valeur la culture de l'autre	56
c) Faire de l'usager un acteur de la bibliothèque	57
<i>B. Remédier aux difficultés professionnelles</i>	58
a) Favoriser la diversité au sein-même des équipes	59
b) Des programmes visant à intégrer les migrants dans le personnel des bibliothèques	60
c) Des alternatives : les "personnes-relais"	60
III – L'union fait la force	62
<i>A. Coopération transfrontalière</i>	63
a) Libraries for All	63
b) Une longue tradition de coopération nordique	63
<i>B. Initiatives à l'échelle nationale</i>	64
a) Groupes de travail au sein des associations nationales	64
b) Des outils collaboratifs	66
<i>C - Entreprises régionales ou locales</i>	67
a) Le groupe "Langues" de l'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis	67
b) "Bibliotecas para Todos"	68
CONCLUSION	69
BIBLIOGRAPHIE	71
TABLE DES ANNEXES	81

Sigles et abréviations

ABF : Association des Bibliothécaires Français

ALA : *American Library Association* (Association des bibliothèques américaines)

BBF : Bulletin des Bibliothèques de France

BPI : Bibliothèque Publique d'Information

CEE : Communauté Economique Européenne

CSB : Conseil Supérieur des Bibliothèques

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DBI : *Deutsches Bibliotheksinstitut* (Institut des bibliothèques allemandes)

DBV : *Deutscher Bibliotheksverband* (Association des bibliothèques allemandes)

DCB : Diplôme de Conservateur des Bibliothèques

EBLIDA : *European Bureau of Library, Information and Documentation Associations*
(Bureau européen des associations de bibliothèques, d'information et de documentation)

ENSSIB : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

FLE : Français Langue Etrangère

IFLA : *International Federation of Library Associations and Institutions* (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions)

ISTAT : *Instituto nazionale di statistica* (Institut national de statistiques)

KNB : *Kompetenznetzwerk für Bibliotheken* (Réseau de compétences pour les bibliothèques, Allemagne)

TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

UCL : *University College London*

UE : Union Européenne

UNESCO/ONU : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* /
Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

VOB : *Vereniging Openbare Bibliotheken* (Association des bibliothèques publiques néerlandaises)

Introduction

Très récemment, une information a été relayée par la BBC : en Suisse, quelques communes ont pris la décision d'interdire l'accès aux demandeurs d'asile à certains lieux publics, incluant notamment les piscines, terrains de jeux, mais également les bibliothèques¹. Ces décisions interviendraient après l'annonce de l'ouverture d'un centre de réfugiés de 150 places dans la commune de Bremgarten, village de 6 000 habitants du canton d'Argovie. Quels que soient les arguments avancés par les autorités en question, ces mesures rappellent trop les heures sombres de l'apartheid ou de la ségrégation raciale pour pouvoir être décentement justifiées. Et cela pose de nombreuses questions sur l'intégration des migrants dans le monde occidental, à l'aube du XXI^e siècle.

Heureusement, des contre-exemples existent, puisque depuis quelques années, l'échange interculturel est à l'honneur au sein de l'Union Européenne. En 2008 a été célébrée l'Année européenne du Dialogue interculturel², placée sous le signe de la tolérance et de la rencontre, dans une Europe plurielle. Selon le rapport rédigé à la fin de cette année particulière, « *deux tiers des Européens déclarent être, chaque jour, en contact avec une personne d'une autre religion, ethnie, ou origine. Cela démontre bien le caractère courant des interactions interculturelles au sein de l'UE. Plus de 70 % des personnes interrogées déclarent que ce contact est positif et enrichissant*³ ». Les nombreuses actions développées au long de l'année 2008 ont notamment trouvé une continuité dans la création de la « *Platform for Intercultural Europe* », dont le but est de rehausser l'impact et l'efficacité de l'Année européenne, et de travailler à des stratégies intégrées pour favoriser le dialogue interculturel⁴.

Il existe donc au sein de l'Union Européenne une réelle prise en considération de la diversité. Cette réflexion permet à chacun de s'ouvrir aux traditions ethniques, culturelles, religieuses et linguistiques des autres, dans un esprit de compréhension et de respect mutuels.

Ce mémoire d'études propose de s'intéresser à cette idée d'ouverture aux autres et à leur culture, puisque je me suis penchée sur la question de l'accueil des migrants en bibliothèques publiques en Europe. Le terme « accueil » est à comprendre dans son sens le plus large : connaissance du public, analyse de ses besoins afin de pouvoir proposer des services adaptés. Nous nous intéresserons à l'ensemble des services et animations mis en place pour le public immigré dans les bibliothèques. La bibliothèque publique est l'un des rares lieux culturels ouvert à tous, et dont l'accès est libre et gratuit, et semble donc être le lieu idéal pour de telles initiatives. Pour autant, paraît-il légitime, ou entendu pour chacun que le développement de services à destination du public migrant soit intégré au fonctionnement des bibliothèques ? La mise en place de tels services soulève rapidement des questionnements. Le premier concerne la définition de ce public, peu aisée du fait de la polysémie du terme « migrant ». Selon l'Unesco, « *le terme migrant peut-être compris comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens*

¹ "Outrage as Swiss move to segregate asylum-seekers", dans *BBC*, 7 août 2013, [en ligne <http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-23599502> (consulté le 12 août 2013)]

² <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/interculturel/>

³ *Année européenne du dialogue interculturel 2008 - moments forts*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009, p.8 [en ligne <http://ec.europa.eu/culture/documents/eyid-highlights_2008_fr.pdf>, (consulté le 12 août 2012)]

⁴ <http://www.intercultural-europe.org/site/content/page/about-platform-intercultural-europe>

sociaux avec ce pays. Cependant, cette définition est peut être trop restrictive lorsque l'on sait que certains pays considèrent comme migrants des personnes nées dans le pays⁵ ». La migration prend diverses formes, qui peuvent être distinguées selon les motivations (économiques, familiales, politiques, pour suivre des études, suite à des catastrophes écologiques, etc.), ou selon les statuts légaux (immigration libre, contrôlée, régulière). Le profil-type du migrant n'existe pas. Par définition également, les migrants viennent de toutes les régions du monde, et derrière une dénomination unique se cache une infinité de personnes : hommes, femmes, enfants, de toutes les nationalités, de toutes les cultures. Il s'avère alors compliqué de pouvoir répondre facilement aux besoins de chacun, ou plutôt de tous les prendre en considération. La seconde difficulté est davantage liée à la condition sociale de ces personnes, dont une grande partie peut se sentir éloignée du livre et de la lecture, et donc ne pas se sentir concernée par l'offre d'une bibliothèque.

J'ai souhaité m'intéresser de plus près à la prise en compte de ces différentes problématiques au sein des bibliothèques des pays membres de l'Union Européenne. Si l'UE garantit un certain cadre, historiquement, chaque pays a traité la question de l'immigration de façon différente, et des modèles précis d'intégration en ont découlé. Qu'en est-il alors de la prise en compte des migrants en bibliothèque municipales européennes ? Retrouvons-nous cette idée de modèles, plutôt figés, ou bien s'agit-il davantage de "tendances", impliquant la notion de mouvance, d'évolution des pratiques, indépendamment des modèles d'intégration initiaux ?

Dans une première partie, il s'agit de brosser un tableau synthétique de l'histoire de l'immigration en Europe, des politiques d'intégration menées dans les différents pays européens, ainsi que des instances développées par l'Union européenne. La deuxième partie s'interroge sur le cadre législatif et institutionnel existant pour le développement d'actions à destination des migrants en bibliothèques, et des modèles pouvant en découler. La troisième partie vise à témoigner de la réalité des pratiques et des initiatives entreprises partout en Europe, ainsi qu'à mettre en lumière les solutions trouvées par les professionnels pour relever les défis de la multiculturalité en bibliothèque.

⁵ <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>

1. Penser l'intégration à l'échelle européenne : réflexion sur les défis que pose l'immigration

I - RAPPEL HISTORIQUE

L'immigration, avant d'être un sujet de discussion, de débat ou d'étude, est une histoire. L'histoire singulière d'hommes, de femmes et d'enfants, et les raisons qui les ont poussés à quitter leur pays sont multiples : politiques, sociales, culturelles, économiques. C'est également l'histoire de pays, ces pays d'accueil qui ont géré – ou généré – ces flux humains.

La question de l'immigration en Europe n'est pas nouvelle, c'est pourquoi avant d'en exposer les différents enjeux, il m'a semblé primordial d'en poser les jalons.

A – Du XIXe jusqu'à la Première Guerre mondiale : de la terre d'émigration à la terre d'immigration

Avant de devenir une terre d'accueil, l'Europe a connu des mouvements d'émigrations très importants. Depuis plusieurs siècles, le peuple européen est un peuple migrateur. Nous constatons au XIX^e siècle, parallèlement et certainement en lien avec l'accélération de la croissance démographique, une hausse brutale des migrations des Européens vers les autres continents, et plus particulièrement vers l'Amérique du Nord : ces mouvements de population dureront longtemps, jusqu'à la première moitié du XX^e siècle. Ainsi, selon Jeffrey G. Williamson, l'Europe a connu des vagues d'émigration régulières depuis la découverte des Amériques, et les migrations massives ont débuté il y a environ deux-cents ans⁶. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, alors que les efforts de colonisation sous enseigne française, anglaise, allemande, espagnole, italienne, néerlandaise ou encore portugaise battent leur plein en Afrique, en Amérique du Sud ou encore en Asie, les pays européens sont plutôt perçus comme des pays d'émigration. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'Europe voit une partie de sa population émigrer outre-Atlantique : à la fin du XIXe siècle, le chiffre annuel de migrants européens a dépassé le million de personnes⁷.

Dans un même temps, au courant du XIXe siècle, l'Europe a également été le théâtre de migrations importantes. La révolution industrielle des années 1830-1860 appelle un énorme besoin de main-d'œuvre non qualifiée. Les premières vagues d'immigration, à l'appel des entreprises européennes, proviennent essentiellement de pays frontaliers. Ainsi, "les villes britanniques comptaient presque 9 % d'Irlandais de souche en 1851. Dans les années 1890, plus de la moitié des émigrés italiens n'ont pas quitté l'Europe et se sont établis surtout en France et en Allemagne. Un troisième exemple est fourni par l'émigration d'Europe de l'Est vers l'Allemagne et d'Allemagne de l'Est vers l'Allemagne de l'Ouest, un schéma que l'on retrouve aujourd'hui."⁸

⁶ Jeffrey G. Williamson, *Migrations mondiales*, Finance & Développement, septembre 2008, [en ligne <<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2006/09/pdf/williamson.pdf>> (consulté le 2 février 2013)].

⁷ Cf. graphique en annexe 1.

⁸ Jeffrey G. Williamson, *Op. cit.*

La Grande Guerre et ses pertes humaines vont aggraver le déficit de main-d'œuvre, et l'appel à l'immigration, alors nécessité vitale pour les pays touchés par la guerre, provoque une immigration massive. Les flux migratoires se concentrent en direction des pays les plus industrialisés d'Europe occidentale. Une subdivision se crée entre les pays dits "périphériques" (Europe du Sud) et ceux dits "centraux", les migrants allant des premiers vers les seconds. Cette répartition des rôles s'explique par les écarts de développement entre ces pays, puisque les pays du Sud de l'Europe peuvent fournir de la main d'œuvre à ceux de l'Europe occidentale, qui a été très affaiblie par la guerre.

Ces migrations étaient alors considérées comme temporaires, et il n'était pas question d'installation définitive dans les pays d'accueil. Dès lors, des politiques en matière d'immigration et d'intégration commencèrent à être développées par les pays d'accueil. En Allemagne par exemple fut créé le concept de *Gastarbeiter* (littéralement travailleurs hôtes), selon lequel les immigrés étaient invités à participer à la reconstruction du pays pour une période définie. En France, le "recrutement" des immigrés a été confié à une société privée, la Société Générale d'Immigration⁹, qui résulte de la fusion de plusieurs organismes patronaux. Cette organisation privée, indépendante de l'Etat, introduisit plus de 400 000 travailleurs de 1924 à 1930.

Hormis l'immigration Europe-Amérique, les mouvements furent donc dans un premier temps internes à l'Europe. Un système binaire entre les pays fournisseurs et les pays récepteurs se mit en place. Cette dynamique permit à l'Europe de se reconstruire dans un climat relativement apaisé. Comme l'explique Jacques Barou, "ce brassage intra-européen contribua incontestablement au rapprochement des peuples tout en favorisant la prospérité des pays d'accueil et le décollage des pays de départ"¹⁰.

Par ailleurs, à partir de la fin du XIXe siècle, les Juifs d'Europe orientale, fuyant les pogroms et les persécutions qui se déchaînaient dans de nombreux pays comme la Russie, la Hongrie ou la Roumanie, commencèrent à gagner les pays occidentaux, et notamment la France, qui reçut alors des dizaines de milliers de réfugiés.

B – De l'après-guerre aux années 1970 : l'élargissement des flux

La seconde Guerre Mondiale laissa derrière elle des pays ravagés. Des villes entières étaient à reconstruire, et parallèlement le vieillissement de la population était en augmentation, ainsi que le déséquilibre hommes/femmes (91 hommes pour 100 femmes en 1946). Une fois de plus, le recrutement de main-d'œuvre étrangère s'accroît, les pays "récepteurs" devant trouver rapidement des travailleurs disponibles pour des emplois qui étaient alors délaissés par les nationaux. La nature de l'immigration se mit alors à changer, et les pays du Sud de l'Europe commencèrent à laisser la place au Maghreb, à la Turquie, aux Caraïbes et au sous-continent indien. Les grandes puissances coloniales profitèrent également de flux significatifs depuis certains pays colonisés vers leur métropole.

Progressivement, une subdivision s'opéra entre travailleurs européens et travailleurs non-européens. Les métiers demandant un certain degré de qualification étaient généralement réservés aux premiers. Les seconds étaient recrutés pour des emplois peu attractifs, dans un contexte de reconstruction. Ces emplois peu qualifiés se

⁹ "L'État recruteur : 1914-193", site internet du Musée de l'histoire et de l'immigration, [en ligne <<http://www.histoire-immigration.fr/dix-themes-pour-connaître-deux-siècles-d-histoire-de-l-immigration/face-a-l-etat/l-etat-recruteur-1914-1931>> (consulté le 2 février 2013)].

¹⁰ Jacques Barou, *L'Europe terre d'immigration : flux migratoires et intégration*, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, p. 42

sont également développés en lien avec l'arrivée du fordisme en Europe, qui ne se déployait véritablement que dans l'après-guerre dans un contexte d'explosion de la consommation.

Les autorités souhaitaient cependant améliorer leur gestion de l'immigration : ce souci s'exprima en France par la création en 1945 du Code de la nationalité et de l'Office National d'Immigration (ONI).

Dans les décennies suivantes, l'immigration resta une nécessité pour les pays européens : depuis la fin de la guerre, ils souffraient d'une insuffisance de population. La décolonisation, même si elle apporta en Europe une population active importante, ne suffit pas à répondre aux besoins des entreprises. La demande concernait à nouveau essentiellement des travailleurs sans qualification particulière, manœuvre sur les grands chantiers ou ouvriers dans les entreprises industrielles. Les besoins provoqués par la croissance économique extrêmement rapide qui débuta dans les années 1950 provoquèrent une embauche massive dans les secteurs en expansion, notamment dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie automobile.

Si le choc pétrolier de 1973 sonna la fin de la domination du modèle fordiste et donc l'arrêt du recrutement d'un type de main d'œuvre adapté à ce système, il n'aboutit cependant pas à un arrêt total et définitif de l'immigration, mais plutôt à sa transformation.

Dans ce nouveau contexte de crise économique, la main-d'œuvre peu qualifiée fut la première à être touchée par le chômage. L'opinion publique, face à la montée du chômage, commença à réclamer la réduction du nombre de travailleurs immigrés. Pour substituer la main-d'œuvre nationale aux étrangers, plusieurs pays mirent en place des politiques visant à inciter les travailleurs immigrés à retourner dans leur pays d'origine, mais ces tentatives conduirent à l'échec. Le gouvernement français proposa ainsi une aide financière de 10 000 Francs pour inciter le retour volontaire des immigrés, sans grand succès¹¹.

C – Depuis 1970

Suite aux différentes vagues de migration évoquées précédemment, le visage de l'immigration en Europe est aujourd'hui multiple : le terme de migrant regroupe ainsi une terminologie désormais très diversifiée, puisqu'il peut référer aussi bien aux demandeurs d'asiles, réfugiés politiques, sans papiers, travailleurs peu ou au contraire très hautement qualifiés, ou encore aux étudiants, commerçants ou entrepreneurs. Alors que les vagues d'immigration étaient jusque dans les années 1970 principalement masculines, la population immigrée s'est également très largement féminisée, que ce soit dans le cadre de regroupements familiaux ou bien de femmes venues seules chercher du travail. Ainsi, les statistiques de l'année 2010 d'Eurostat¹² démontrent que les femmes issues de l'immigration présentes au sein de l'Union Européenne représentent maintenant un pourcentage équivalant voire supérieur à celui des hommes. Ces mêmes statistiques indiquent que les populations immigrées ont une moyenne d'âge bien plus basse que celle de la population native du pays, ceci étant vrai aussi bien pour les hommes que pour les femmes, et particulièrement en ce qui concerne la population en âge de travailler.

¹¹ "Entre "maîtrise" et intégration : depuis 1974", site internet du Musée de l'histoire et de l'immigration, [en ligne <<http://www.histoire-immigration.fr/dix-themes-pour-connaître-deux-siècles-d-histoire-de-l-immigration/face-a-l-etat/entre-maîtrise-et-integration-depuis-1974>>, (consulté le 2 février 2013)]

¹² Cf. annexe 2

Pour avoir une idée de la proportion de personnes issues de l'immigration au sein de l'Union Européenne, nous pouvons nous référer au troisième rapport annuel de la Commission européenne sur l'immigration et l'asile¹³, selon lequel 9,4 % des migrants dans le monde sont des ressortissants de pays tiers résidant dans l'UE, ce qui représente environ 20,2 millions de personnes. Ces chiffres prennent encore plus de sens lorsque l'on les compare aux situations de régions de forte immigration ; ainsi, 3,4% des migrants dans le monde vivent au Canada, et environ 20% aux Etats-Unis.

Cela peut notamment s'expliquer par le fait que les pays européens doivent faire face à une démographie en baisse, avec le vieillissement de la population et des soldes de natalité majoritairement négatifs : « *Over the past two decades significant increases in life expectancy and low levels of fertility have triggered a process of population ageing*¹⁴ ». Par ailleurs, la crise économique qui a, entre autres, touché l'Europe ces dernières années a provoqué une légère baisse des flux de migration à destination de l'Union Européenne. Cependant, selon le rapport dressé par l'OCDE, ce ralentissement semble avoir pris fin dans la plupart des pays depuis 2011. Ainsi, "les chiffres préliminaires montrent que l'immigration augmente de nouveau en 2011, dans la plupart des pays européens de l'OCDE – à l'exception de l'Italie¹⁵". Une première explication à ce maintien des flux de main-d'œuvre réside dans le fait que tous les pays européens n'ont pas été touchés de la même façon par la crise économique. En outre, même en période de crise, des ouvertures de poste ont pu être maintenues lorsque les employeurs ne trouvaient pas de travailleurs qualifiés sur place. En effet, dans ce contexte de crise où le taux de chômage est très important, de nombreux emplois restent inoccupés; cela peut s'expliquer par le décalage existant entre le niveau de qualification souvent trop élevé des demandeurs d'emploi et les compétences demandées sur le marché du travail.

Ces différents facteurs peuvent expliquer le recours toujours important à une immigration économique au sein de l'Union européenne. Enfin, la mondialisation des flux a évidemment favorisé la circulation des personnes, et ce sont aujourd'hui des migrants du monde entier qui viennent tenter leur chance en Europe.

Nous concluons cette brève présentation historique des mouvements migratoires en citant les propos du sociologue Patrick Weil, qui estime que "*l'immigration est redevenue un enjeu du futur. L'action de la France en la matière, comme celle de ses voisins, s'inscrit désormais dans un cadre européen et un espace commun*¹⁶".

II - LES POLITIQUES D'INTEGRATION EUROPEENNES : UNE REALITE COMPLEXE ET PROTEIFORME

Après avoir fait un rapide rappel des repères historiques de l'immigration en Europe afin de mieux comprendre le contexte dans lequel les différentes vagues d'immigration sont arrivées, nous allons nous intéresser aux politiques d'immigration et d'intégration mises en place par les Etats européens, qui diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre.

¹³ Commission européenne, *Troisième rapport annuel sur l'immigration et l'asile*, 2011, [en ligne: <<http://www.gdr-elsj.eu/wp-content/uploads/2012/06/COM-2012-250.pdf>>, (consulté le 3 février 2013)]

¹⁴ Eurostat, Katya VASILEVA, *Statistics on focus, Population and social conditions*, 2011, [en ligne: <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-11-034/EN/KS-SF-11-034-EN.PDF>, (consulté le 3 février 2013)] Traduction libre : "Au cours des deux dernières décennies une augmentation significative de l'espérance de vie et de faibles niveaux de fécondité ont déclenché un processus de vieillissement de la population".

¹⁵ OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2012*, Editions OCDE, 2012, p. 21

¹⁶ Patrick Weil, *La république et sa diversité*, Paris, 2005, p. 9

L'immigration est un phénomène maintenant relativement vieux pour les pays européens, et chaque pays a répondu de manière différente à l'arrivée des immigrés sur ses terres.

Intéressons-nous de plus près aux chiffres et prenons l'exemple de la France : il est très difficile pour l'Insee d'établir des données exactes sur les migrations, puisque les entrées et sorties du territoire ne sont pas toujours enregistrées par les autorités compétentes, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'immigration illégale. Toutefois, les chiffres annoncés par l'Insee pour l'année 2010 font état de 8,5 % de population immigrée sur l'ensemble de la population française, dont plus de la moitié a entre 25 et 54 ans¹⁷. Cela fait du sol français une terre d'immigration importante, cependant en comparaison avec les autres pays européens et selon les chiffres d'Eurostat, la France a pour l'année 2012 un solde migratoire relativement faible, puisque trois fois inférieur à celui de l'Allemagne, et cinq fois inférieur à celui de la Suède¹⁸.

Devant la réalité des chiffres, nous nous intéresserons donc dans ce point aux principaux modèles européens d'intégration, ces modèles étant généralement liés à la construction historique de chaque pays.

A. L'Allemagne : un modèle en reconstruction

En Allemagne c'est autour de l'idée de peuple que la nation va s'édifier, c'est-à-dire à partir d'une généalogie commune. Le code de la nationalité a été défini jusqu'à la fin du XX^e siècle selon la loi du *jus sanguinis* : est allemande toute personne ayant du sang allemand. Le modèle allemand repose donc sur une conception ethnique de la nation, le *Volk*, qui renvoie à la constitution fédérale regroupant toutes les communautés de langue allemande. Sur cette base, font partie de la nation allemande ceux qui ont du sang allemand et qui appartiennent à un même peuple. En raison notamment de cette conception du « droit du sang », pendant longtemps l'Allemagne ne s'est pas considérée comme un pays d'immigration.

Le pays a en réalité progressivement évolué d'un pays d'immigration provisoire vers un pays d'immigration permanente, cela explique que l'Allemagne n'a été identifiée que très tardivement comme un pays d'immigration ouvert, où les étrangers pouvaient *in fine* devenir des citoyens à part entière.

Très récemment, la question à laquelle sont confrontées les autorités allemandes est celle de la nécessité de faire émerger une politique globale d'immigration et d'intégration. En 2000, une loi concernant le nouveau droit à la nationalité est adoptée : après 7 ans passés sur le sol allemand, et à condition de suivre 600 heures de cours d'allemand et 30 heures d'éducation civique, les immigrés peuvent obtenir leur nationalisation. Cette loi était selon Steffen Angenendt¹⁹ déjà en discussion au Bundestag dans les années 1980, les différents partis s'accordant sur la nécessité de légiférer afin de faciliter l'intégration des immigrés de longue date. Seule l'absence de consensus repoussa le projet de loi au changement de gouvernement de 1998. Cependant, selon Steffen Angenendt toujours, la politique allemande ne semble pas totalement prête à affronter le thème de l'immigration qui « demeure manifestement un sujet tabou²⁰ », comme le démontre la mise en suspens de l'institution d'un comité d'experts pour la migration et l'intégration à la fin 2004.

¹⁷ Cf. annexe 3

¹⁸ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=en&pcode=tsdde230>

¹⁹ Steffen Angenendt, *La nouvelle politique d'immigration de l'Allemagne*, Comité d'études des relations franco-allemandes, 2005, [en ligne <http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5430&id_provenance=97>, (consulté le 3 février 2013)]

²⁰ Steffen Angenendt, *Op. cit.*

B. L'Europe du Nord : l'expérience de la cohabitation des différences

Les Pays-Bas et les pays scandinaves ont la particularité de s'être constitués comme Etat-nation tout en laissant une relative liberté administrative et culturelle à certains de leurs territoires. A la différence de la France ou de l'Allemagne, la dissociation des concepts de nationalité et de citoyenneté dans les pays d'Europe du Nord a conduit à la reconnaissance des immigrés en tant que minorités ethniques, et ceci qu'ils aient acquis ou non la nationalité du pays d'accueil.

Le souci d'égalité est très présent dans les mentalités scandinaves, ainsi le droit des immigrés à conserver leur spécificité culturelle et linguistique est inscrit dans la nouvelle constitution de la Suède datée de 1976. Par ailleurs, l'Agence nationale de l'intégration est créée en 1998 ; elle est chargée de mettre en œuvre la politique d'intégration, de promouvoir la diversité ethnique et culturelle et l'égalité des chances, de prévenir le racisme, ou encore la xénophobie. Cette Agence a également mis en place des programmes adaptés à chacun, incluant des cours de suédois mais également des activités permettant l'insertion dans le monde du travail : stage, formation professionnelle et continue, ou encore programmes d'insertion.

Les Pays-Bas ont longtemps été considérés comme l'exemple par excellence de tolérance envers les minorités, le multiculturalisme étant considéré par les Néerlandais eux-mêmes comme un « *produit d'exportation idéal*²¹ ». Le modèle d'intégration des Pays-Bas est ainsi historiquement fondé sur la reconnaissance de la tolérance et de la diversité, avec l'instauration par l'Etat en 1917 d'un modèle reposant sur le *verzuiling*, signifiant littéralement "division de la société en piliers". Cette pilarisation de la société résulte de l'organisation de cette dernière en fonction des communautés protestantes, catholiques et athées qui cohabitaient alors et continuent de vivre ensemble. La politique des Pays-Bas en matière d'immigration est donc particulièrement axée sur une approche ouverte et complète de l'intégration. La loi du 9 avril 1998 a mis en place un dispositif spécial pour l'accueil des étrangers, comprenant une formation linguistique de 600 heures, ainsi qu'une centaine d'heures de cours dédiés à la connaissance de la société néerlandaise ainsi qu'à ses valeurs. Ces formations concernent tous les nouveaux migrants, elles sont obligatoires et les absences sont sanctionnées. Les immigrés ont également accès au logement social au même titre que les nationaux.

Dans une dynamique proche, au Danemark, depuis le 1er janvier 2004, la loi sur l'intégration et la loi sur les cours de danois pour les migrants adultes assure une formation linguistique pour chacun. Cette loi a été envisagée afin de faciliter ensuite l'insertion des étrangers sur le marché du travail. Les immigrés sont également tenus d'apprendre la langue d'accueil et de suivre des cours d'éducation civique sur les valeurs défendues par le pays.

Enfin, une loi concernant l'intégration des immigrés est également en vigueur en Finlande depuis avril 2004. Cette loi a pour objectif l'égalité des chances, la lutte contre l'exclusion et les discriminations. Elle prévoit un dispositif d'accueil spécifique pour les étrangers qui doit permettre aux immigrés de participer à la vie en société au même titre

²¹ Rudolf Leiprecht, Helma Lutz, "The Dutch Way : Mythos und Realität der interkulturellen Pädagogik in der Niederland", dans Georg Auerheimer, Peter Gsetzner, *Jahrbuch für Pädagogik*, Francfort/New York, Peter Lang Verlag, 1996, p. 239

que les citoyens finlandais. Les étrangers peuvent ainsi bénéficier d'une allocation chômage ou d'un revenu d'insertion, et ont droit à un contrat d'intégration.

Nous voyons donc que dans l'ensemble des pays nordiques, la question de l'intégration des immigrés est véritablement posée et que de nombreuses dispositions ont été prises à cet égard.

C. L'exemple du Royaume-Uni : un multiculturalisme fragilisé

Le Royaume-Uni est sans doute le pays qui est allé le plus loin dans ce processus de multiculturalisme. S'étant construit à partir d'un rassemblement des peuples anglais, irlandais, écossais et gallois, cela l'a mené naturellement à favoriser l'institutionnalisation des minorités, qui ont pu garder leurs particularismes.

Pays au nombre d'habitants comparable à celui de la France, le Royaume-Uni n'a pas connu comme elle d'immigration en provenance d'Europe du Sud et de l'Est dans les années 1920 à 1950, et n'a accueilli sa première vague d'immigration importante qu'après la décolonisation au début des années 1960, principalement en provenance du Commonwealth. Plus récemment, le programme « *Skilled Migrants Program* », lancé le 28 janvier 2002, a permis la venue de migrants hautement qualifiés, et les résidents des autres pays européens peuvent depuis mai 2004 venir travailler au Royaume-Uni : « *même si elle n'est pas encore partie prenante des accords de Schengen, la Grande-Bretagne participe activement de toutes les autres politiques européennes*²² ».

Le Royaume-Uni a suivi un tout autre modèle de développement que le notre en matière d'immigration adoptant des mesures précoces (dès 1968) de lutte contre les discriminations et un modèle implicite de développement des communautés. Cette "communauté des communautés" reste résolument anti-assimilationniste, mais elle favorise naturellement la constitution de groupes peu concernés par le partage de valeurs communes. L'afflux des demandeurs d'asile à la fin des années 1990, les attentats de Londres 2005, les émeutes de 2011 ou encore le meurtre d'un soldat britannique le 22 mai dernier ont provoqué une brutale prise de conscience des risques que comporte ce modèle et une crispation certaine à l'encontre de l'Islam. Le 25 mars dernier, le Premier ministre David Cameron avait lors d'un discours sur l'immigration annoncé qu'il souhaitait limiter l'accès aux droits sociaux aux immigrés²³ – en termes de santé, logement, droits chômage ou encore aux allocations – ce qui avait provoqué de vives réactions dans la presse britannique qui estimait que cela diabolisait les migrants²⁴. L'idéal communautariste semble être à l'heure actuelle fragilisé.

D. La zone euro-méditerranéenne et la "mutation" migratoire

²² Patrick Weil, *Op. cit.*, p. 32

²³ Paul Grisot, "Cameron veut restreindre les droits des immigrés" dans *Courrier international*, 26 mars 2013 [en ligne <<http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2013/03/26/cameron-veut-restreindre-les-droits-des-immigres>>, (consulté le 15 mai 2013)]

²⁴ "Immigration: facts not fictions" dans *The Guardian*, 25 mars 2013 [en ligne <<http://www.theguardian.com/commentisfree/2013/mar/25/immigration-facts-not-fictions-editorial>>, (consulté le 15 mai 2013)]

Enfin, nous pouvons distinguer un dernier groupe de pays reposant sur une dynamique semblable, regroupant l'Italie, l'Espagne, la zone ibérique au sens large ou encore la Grèce, en somme les pays du nord de la Méditerranée.

« En effet ces pays partagent une histoire d'émigration et proposent des conditions de vie similaires à l'immigrant, que ce soit en termes de travail, d'insertion de perspectives et d'effets des politiques migratoires²⁵ ».

Tous ces pays qui comme nous l'expliquions plus tôt étaient des pays d'émigration, qui fournissaient de la main d'œuvre pour les pays d'Europe occidentale plus développés, sont devenus au début des années 1970 des pays d'immigration.

Cette immigration est principalement une immigration économique, reposant sur les emplois saisonniers proposés dans le domaine de l'agriculture principalement. L'expansion de cette immigration a été rendue possible dans un premier temps par un laxisme au niveau de la circulation, les immigrés faisant de nombreux allers-retours entre leur pays d'origine et le pays d'accueil. Mais cette souplesse au niveau de l'ouverture des frontières a ensuite laissé place à une législation bien plus ferme, plus en lien avec celle pratiquée dans les autres pays européens. En Italie « il faut attendre 1986 pour qu'une première loi sur l'immigration soit votée en même temps que la première grande régularisation d'étrangers en situation irrégulière²⁶ ». En Espagne, c'est en 1985 qu'est votée la première loi sur l'immigration, très restrictive, car centrée sur le contrôle de l'immigration illégale et des frontières²⁷.

Le secteur tertiaire, particulièrement développé dans les pays méditerranéens (aide à la personne, prise en charge des enfants ou des personnes âgées notamment), a également recruté une large part de migrants. Les immigrés viennent alors combler les lacunes des systèmes sociaux de ces pays, et accomplir le rôle joué par les institutions publiques dans d'autres pays de l'UE.

Même si la part de population immigrée en Italie reste faible par rapport à de nombreux autres pays de l'UE, elle a augmenté de façon considérable ces dernières années. La clandestinité apparaît comme un passage obligé pour la majorité des immigrés se présentant sur le sol italien. Diverses vagues de régularisation successives ont ainsi permis de lancer le processus de stabilisation des immigrés, mis en évidence par le regroupement familial, la présence d'enfants étrangers dans les écoles, la féminisation croissante ou encore la hausse de mariages mixtes. Une législation permettant l'installation définitive des migrants s'est développée, mais des difficultés persistent, notamment en ce qui concerne les régularisations.

En Espagne, et malgré la loi de 1985, il reste très difficile de faire face à l'immigration illégale. Pour faire face à cet afflux de migrants irréguliers, des régularisations massives ont eu lieu en 2000 et 2002, et la dernière en 2005 concernait 570 000 personnes.

Il reste cependant difficile de définir clairement un modèle méditerranéen d'intégration.

²⁵ Michel Pélessier, *Les modèles d'intégration en questions: enjeux et perspectives*, Paris, 2004, p. 52.

²⁶ Salvatore Palidda et Alessandro Dal Lago, "L'immigration et la politique d'immigration en Italie", in Emmanuelle Bribosia et Andrea Rea, *Les Nouvelles Migrations, un enjeu européen*, Bruxelles, Editions Complexe, 2002, p. 183-206.

²⁷ Patrick Weil, *op. cit.*, p. 35

E. La France et le modèle républicain

a) Un héritage fort...

La tradition française repose sur un modèle républicain spécifique d'intégration et d'organisation de la vie collective. Cet idéal républicain se fonde sur deux grandes dimensions indépendantes, la laïcité et la citoyenneté, et est tellement ancré dans les mentalités françaises qu'une série d'études psychologiques menée par des universitaires de Grenoble a révélé que les sujets interrogés sur cette idée d'intégration républicaine émettaient des postulats du type « *il est tout à fait normal que dans les écoles publiques en France les signes religieux visibles soient interdits* », ou encore que « *la société française est composée de citoyens avant toute chose et non pas de communautés*²⁸ ».

Le modèle républicain a inventé une méthode ingénieuse de gestion de la diversité culturelle en établissant le principe de séparation du « public » et du « privé » : la différence culturelle est respectée tant qu'elle est pratiquée et manifestée dans la vie privée. Le principe de « laïcité » ne privilégie aucune religion dans l'espace public pour assurer la liberté du culte dans l'espace privé. Ainsi, le modèle républicain d'intégration fait abstraction de l'origine ethnique, culturelle ou religieuse de chacun.

Ce modèle républicain est donc associé au processus d'assimilation : il ne s'agit pas de reconnaître l'individu dans ses particularités, mais bien de permettre une égalité de droits entre tous les citoyens.

Par ailleurs, en France, c'est l'Etat qui construit la nation, qui se réserve le droit de décider qui est français, et qui peut acquérir la nationalité française. Selon Jacques Barou, « *La France donne le spectacle d'une nation qui s'est construite à partir d'une volonté politique d'offrir aux étrangers venus vivre sur son sol des possibilités rapides d'acquérir une citoyenneté pleine et entière. C'est l'adhésion à des valeurs communes, pensées comme ayant une portée universelle, qui est le ferment de l'unité nationale*²⁹ ».

Ces dernières décennies, la problématique de l'intégration est au cœur des sujets sociétaux, et cela s'est notamment manifesté par la création du Haut Conseil à l'intégration (HCI), qui est une "instance de réflexion et de propositions" instituée en décembre 1989 par le gouvernement de Michel Rocard et rattachée aux services du Premier ministre. Le HCI élabore un rapport annuel et émet des avis consultatifs à la demande du gouvernement sur « l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère » ; il est assisté depuis 2004 de l'Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration. L'installation en 2005 de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), a parachevé ce dispositif, comme, au plan symbolique, la création à la même période de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI).

b)... mais controversé

En réalité, aucun de ces modèles ne semble idéal, puisque des crises sociales ou identitaires ont pu éclater dans différents pays de l'Union Européenne ces dernières

²⁸ Rodolphe Kamiejski, Serge Guimond, *Le modèle républicain d'intégration : Implications pour la psychologie des relations entre groupes*, 2011 [en ligne : <http://www.univ-bpclermont.fr/IMG/pdf/Copie_de_Version_imprimable_LAPSCO_2.pdf>, (consulté le 10 février 2013)]

²⁹ Jacques Barou, *Op. cit.*, p. 122.

années : émeutes des banlieues en France en 2005, à Londres en 2011 ou encore en Suède fin mai 2013, aucun "modèle" n'est exempt. Prenons l'exemple de la France, puisque c'est celui qui nous est le plus familier.

Les principes de la démocratie française se sont construits dans un pays où l'immigration faisait partie des réalités sociales. Cependant, selon Lucile Schmid, chef de service au Commissariat général au Plan³⁰, « *on a longtemps intégré en France, comme Monsieur Jourdain fait de la prose : sans y penser, sans le vouloir*³¹ ». Selon elle, puisque l'immigration fait partie du paysage français depuis longtemps, il demeure un certain impensé sur la question.

Ainsi, depuis plusieurs années, les questions de l'immigration ont été au cœur de nombreux débats en France, et ont soulevé les passions. L'intégration à la française a jusqu'ici reposé en grande partie sur un processus d'assimilation des immigrés, or ce procédé connaît de plus en plus de détracteurs. Selon Laetitia Van Eeckhout³², trois termes reposant sur des philosophies politiques bien différentes doivent être distingués : elle différencie ainsi le processus d'assimilation à celui d'intégration ou encore d'insertion. Alors que l'assimilation, généralement liée à l'idéal républicain français, cantonne les immigrés à ne pouvoir vivre leurs différences culturelles que dans l'espace privé, lissant alors les spécificités de chacun dans l'espace public et commun, l'intégration repose davantage sur une dynamique d'échange, où le respect des lois et du fonctionnement de la société d'accueil n'empêche pas le maintien des différences. Enfin, le processus d'insertion est le moins marqué, et rappelle le multiculturalisme anglo-saxon : « *Tout en étant reconnu comme partie intégrante de la société d'accueil, l'étranger garde son identité d'origine, ses spécificités culturelles sont reconnues, celles-ci n'étant pas considérées comme un obstacle à son intégration dès lors qu'il respecte les règles et les valeurs de la société d'accueil*³³ ».

Certains relativisent ainsi les politiques d'immigration françaises à l'aune de ce qui se passe dans les pays voisins. Carole Wihtol de Wenden, directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales, reconnaît le décalage de la France par rapport au reste de l'Union européenne : « *La conception française de l'individualisme est souvent en porte-à-faux par rapport à des systèmes beaucoup plus communautaristes, non pas au sens négatif, mais dans un esprit d'expression des identités fortement mis en avant par le Conseil de l'Europe ainsi que par les institutions communautaires, notamment le Parlement européen*³⁴ ». Selon elle, le modèle français qui met en avant l'universalisme et l'égalité des droits ne permet pas d'appréhender correctement la question des discriminations.

Blandine Kriegel, présidente du Haut Conseil à l'Intégration, va dans le même sens : « *l'intégration et la gestion de la diversité culturelle imposent à la fois une plus large ouverture à la différence et une redéfinition plus forte du fondement de l'unité française*³⁵ ». La société française doit ainsi s'ouvrir à la diversité, accepter qu'elle est source de richesses. Dans un même temps, il est selon elle nécessaire de consolider la culture commune. La France devrait alors s'inspirer du modèle nord-américain, et admettre que la notion de pluralité des cultures entre parfaitement dans le cadre républicain cher à la France.

³⁰ Le Commissariat général au Plan ou Commissariat général du Plan (CGP) était une institution française qui a existé entre 1946 et 2006 et qui était chargée de définir la planification économique du pays, notamment via des plans quinquennaux. Il s'est transformé en Centre d'analyse stratégique (CAS), créé en 2006. Le CAS a de nouveau été transformé en 2013 pour devenir le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP).

³¹ Michel Pélessier (dir.), *Op. cit.*, p. 197

³² Laetitia Van Eeckhout, *L'immigration*, Paris, 2007

³³ *Ibid.*

³⁴ Michel Pélessier (dir.), *Op. cit.*, p. 101

³⁵ *Ibid.*, p.129.

Il existe donc un désaccord sur la pérennité et la pertinence de l'assimilation à la française. Blandine Kriegel juge qu'aujourd'hui, « *l'intégration ne peut plus être synonyme d'assimilation*³⁶ ». L'intégration se situe plus selon elle dans une rencontre entre les civilisations, qui doivent toutes être mises à l'honneur par exemple dans les programmes scolaires, car aucune ne prévaut sur une autre.

III - VERS UNE POLITIQUE D'IMMIGRATION COMMUNE ?

Nous avons vu que les différents modèles d'intégration avaient montré leurs limites et trouvé des détracteurs. Depuis plusieurs années, les pays européens ont donc eu tendance à remettre en cause leur propre dynamique, et à réfléchir à une logique commune, concertée.

A - Des influences et des convergences indéniables

Ainsi, s'il paraît exister presque autant de politiques d'immigration et d'intégration que de pays membres de l'Union européenne, il n'en reste pas moins une part d'influences, de rencontres, ou encore de partage d'idéaux.

a) Des influences réciproques

Selon Jacques Barou, si les différents pays d'Europe ont pu se construire les uns en opposition par rapport aux autres, ils se sont également influencés les uns les autres. Cette ambivalence peut se retrouver dans l'évolution des modèles d'immigrations qu'ils ont instaurés : « *Derrière les différences présentées par les "modèles" définissant les grands principes de gestion de la présence étrangères dans les divers pays de la Communauté, on peut observer des rapprochements non seulement au niveau des politiques empiriques, mais aussi au niveau du statut-même de l'étranger par rapport au citoyen. Les conceptions de la nation dans les divers pays de l'Union se rapprochent progressivement les unes des autres et les Etats ont tendance à entériner les évolutions dominantes à travers les lois qu'ils promulguent*³⁷ ».

Ainsi, les clivages qui pouvaient exister entre les défenseurs de l'assimilation et ceux de l'intégration via le multiculturalisme ne semblent plus aussi affirmés qu'il y a quelques années. Selon Dominique Schnapper, si les débats liés à la notion de multiculturalisme – notamment défendue par le Royaume-Uni, et dans une moindre mesure par l'Allemagne – ont pu être virulents ces dernières années, la réalité des politiques d'intégration ont été bien moins divergentes qu'il n'y paraît. Selon la sociologue, « *ni en France, ni en Allemagne, ni au Royaume-Uni, des droits collectifs n'ont été accordés à des groupes particuliers. La démocratie est fondée sur l'égalité de*

³⁶ Michel Pélessier (dir.), *Op. cit.*, p. 130.

³⁷ Jacques Barou, *Op. cit.*, p. 115.

*chaque citoyen*³⁸ ». Le philosophe Jean-Claude Monod³⁹ a également souligné le fait que ces derniers temps, les politiques suivies par les gouvernements avaient convergé et que ces "modèles d'intégration" se différencient maintenant plus par les discours qui les accompagnent que par les politiques réellement suivies par les Etats.

b) La question des migrants dans les articles de chartes et conventions européennes

Nous pouvons alors nous interroger sur cette relative convergence. Tous les pays européens ont ainsi en commun qu'ils attachent une importance certaine à la démocratie, à la tolérance, ou encore au respect des différences et des droits de l'homme, comme en témoignent les diverses chartes et conventions relatives aux droits de chacun au sein de l'Union européenne. Certains de ces articles s'articulent précisément sur les droits des migrants.

Cela transparait notamment dans la *Convention européenne des droits de l'homme*, dont l'article 14, intitulé « Interdiction de discrimination », stipule que les droits et libertés doivent être assurés « *sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation*⁴⁰ ».

La lutte contre toute forme de discrimination figure également dans la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, dont l'article 21 proscrit « *toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle* ». L'article 22 de cette même charte porte sur la diversité culturelle, religieuse et linguistique et veut que « *l'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique*⁴¹ ».

Par ailleurs, l'article 2 de la *Charte européenne des droits de l'homme dans la ville* fait référence au principe de d'égalité des droits et de non-discrimination, et l'article 3 de cette même charte défend le droit à la diversité culturelle, religieuse et linguistique.

De même, dans le traité d'Amsterdam qui est entré en vigueur le 1^{er} mai 1999 et dont l'objectif était de créer un « *espace de liberté, de sécurité et de justice* », l'article 13 vise également à lutter contre les discriminations de toutes sortes. Il donna lieu à deux directives du Conseil européen de l'année 2000 relatives à cette question :

- la directive 2000/43/CE du Conseil européen du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique
- la directive 2000/78/CE du Conseil européen du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

Enfin, certains articles nous intéressent particulièrement puisqu'ils traitent à la fois de culture et de diversité. Ainsi, l'article 15 de la *Charte européenne des droits de l'homme dans la ville* défend le droit à la culture et encourage « *le développement de la*

³⁸ Dominique Schnapper, "Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen", Fondation Robert Schuman, février 2008, [en ligne : <http://www.robert-schuman.eu/doc/questions_europe/qs-90-fr.pdf>, (consulté le 12 mars 2013)]

³⁹ Jean-Claude Monod, "Quelle(s) politique(s) d'intégration au sein de l'Union européenne ?", Fondation Robert Schuman, mars 2007, [en ligne : <http://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe53.htm>, consulté le 12 mars 2013]

⁴⁰ *Convention européenne des droits de l'homme* [en ligne : <http://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf>, consulté le 12 mars 2012>, (consulté le 12 mars 2013)]

⁴¹ *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, [en ligne : <http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf>, (consulté le 12 mars 2013)]

*vie culturelle urbaine dans le respect de la diversité*⁴² ». Finalement, l'article 12 de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* fait quant à lui référence aux activités et équipements culturels – les bibliothèques apparaissant au premier rang – au sein desquels il faut « *encourager l'expression et les initiatives propres aux langues régionales ou minoritaires, et à favoriser les différents moyens d'accès aux œuvres produites dans ces langues*⁴³ ».

B – Prise de conscience et concertation

D'un point de vue général, il existe un certain scepticisme au sein de l'Union européenne face à la mise en place d'un cadrage européen, scepticisme s'illustrant notamment par le rejet en 2005 par la France et les Pays-Bas, deux pays fondateurs, du projet de constitution européenne. Une certaine frilosité existe donc par rapport à l'émergence d'un cadre politique communautaire, qui est pourtant à la réflexion depuis plus d'une vingtaine d'année.

Déjà en 1992, le volet immigration du traité de Maastricht reposait sur une volonté d'harmonisation des politiques nationales. Le traité d'Amsterdam (2 octobre 1997, entré en vigueur le 1^{er} mai 1999) qui est venu le modifier, envisageait quant à lui une "communautarisation" des politiques d'immigration sur la base d'un accord anonyme. Des dérogations ont alors été obtenues par plusieurs Etats pour leur permettre de ne pas appliquer ces décrets communautaires sur leur territoire, par crainte de se voir contraints à l'abandon de souveraineté nationale en matière d'immigration⁴⁴.

L'Europe ne semble pas prête pour cela : au sommet de Nice, tenu en 2000, l'Allemagne obtient un report de 4 ans du passage à la majorité qualifiée pour les décisions communautaires en matière d'immigration, ainsi que maintien de la souveraineté des décisions nationales en matière de droit d'asile. Depuis, même s'il n'existe pas de réelle remise en cause de ce qui a été décidé lors des traités, divers mouvements de recul ont été observés.

Les nations craignent une réaction négative de leurs citoyens par rapport à une éventuelle possibilité de voir la question hautement symbolique du droit d'entrée et de séjour des étrangers ne plus dépendre des gouvernements nationaux.

Cependant, la conjoncture sociale et politique des dernières années a amené les pays européens à la concertation au sujet de l'immigration.

a) Face aux crises identitaires, la nécessité d'une réflexion commune

Une montée de l'extrémisme et de la xénophobie s'est fait ressentir ces dernières années dans l'ensemble des pays européens, se traduisant notamment dans les résultats d'élections présidentielles ou législatives où des partis d'extrême-droite ont réalisé des scores records⁴⁵. La question de l'immigration est devenue un enjeu politique majeur au

⁴² *Charte européenne des droits de l'homme dans la ville*, [en ligne <http://www.spidh.org/fileadmin/spidh/Documents_de_reference/Charte_agenda/cedhv.pdf>, (consulté le 13 mars 2013)]

⁴³ *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, [en ligne <<http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/148.htm>>, (consulté le 13 mars 2013)]

⁴⁴ Jacques Barou, *Op. cit.*, p. 9

⁴⁵ "La montée de l'extrême droite se confirme en Europe" dans *Le Point*, 20 septembre 2010, [en ligne <http://www.lepoint.fr/monde/la-montee-de-l-extreme-droite-se-confirme-en-europe-20-09-2010-1238628_24.php>, (consulté le 15 mars 2013)]

sein de l'Union européenne. Le débat autour de la problématique de l'intégration s'est animé, alors qu'il s'agit pour certains pays d'un sujet encore assez neuf. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, les pays d'Europe du Sud ne se considéraient pas comme des pays d'immigration (au sens de pays de réception) il y a peu encore. Au vu des différentes statistiques et du phénomène toujours grandissant de la mondialisation et des flux humains qu'elle génère, l'immigration risque de s'accroître encore dans les années à venir et la nécessité d'une réflexion commune est peu à peu apparue comme nécessaire.

Emile H. Malet, directeur de la revue *Passages*, fait une critique assez sévère des politiques d'immigration menées en Europe, et estime qu'une refonte totale du système serait nécessaire dans l'hypothèse de la construction d'une politique européenne commune, selon lui essentielle : « *ce n'est pas en additionnant les incohérences – sinon les incongruités, parfois les insanités des politiques d'immigration des pays européens – que l'on parviendra à forger une nécessaire et indispensable politique de l'immigration digne d'un continent aussi pétri d'histoire que l'Europe*⁴⁶ ». Selon lui, il serait plus judicieux pour le vieux continent de s'inspirer du modèle américain, à son avis plus pérenne et n'étant pas aux prises des alternances politiques.

b) Pas de panacée universelle, mais une confrontation d'idées et d'expériences

Arthur Paecht, alors Président du Conseil d'administration de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), insiste sur le fait qu'aucun pays n'a trouvé de "recette miracle" : « *Nulle part il n'existe de réussite spectaculaire, ni de concept précis et indiscutable sur ce qu'est l'intégration*⁴⁷ ».

Il faut savoir tirer profit des expériences européennes en matière d'accueil et d'intégration des étrangers. En effet, malgré leurs échecs partiels et leurs limites, celles-ci sont loin d'être toutes négatives et peuvent donner matière à réflexion pour l'élaboration d'une politique communautaire susceptible de répondre aux attentes concrètes des citoyens européens comme à celles des immigrés.

Blandine Kriegel va dans le même sens, puisqu'elle estime que malgré les différences culturelles existant entre les pays européens, un réel dialogue est aujourd'hui indispensable afin de mieux se connaître et d'apprendre des expériences des autres. Il s'agit de respecter l'histoire de chaque pays. Elle nuance cependant ses propos en précisant qu'il est essentiel pour les nations de s'affirmer en s'inscrivant « *dans [leur] histoire et [leur] tradition républicaine communes*⁴⁸ ».

C - La mise en place d'instances européennes

a) Le Secteur immigration de la Direction générale de la Justice et des Affaires intérieures de la Commission Européenne

⁴⁶ Michel Pélessier (dir.), *Op. cit.*, p. 81

⁴⁷ *Ibid.*, p. 21.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 133

Au début des années 2000 est créée au sein de la Commission européenne la Direction générale de la Justice et des Affaires intérieures. Cette Direction générale, équivalant aux ministères de l'Intérieur des différents états membres, s'occupe également des questions liées à l'immigration.

De nouvelles compétences au niveau européen ont en effet été introduites par le Traité d'Amsterdam, et la question de la discrimination a pris une place importante dans la réflexion à l'échelle européenne. Cependant, la question de l'intégration étant trop liée à l'histoire, à la culture et aux différentes conceptions de la citoyenneté propre à chacun des pays européens, la Commission européenne a trouvé préférable qu'elle soit abordée uniquement dans des cadres juridiques. Ainsi, différents instruments favorisant l'intégration ont pu être votés : certaines normes sur l'admission et le séjour de ressortissants de pays tiers ont été adoptées, notamment à propos du regroupement familial, ou d'un statut commun accordé à partir de cinq ans de résidence au sein de l'Union européenne. Cela permet maintenant à un immigré ayant résidé cinq ans dans un pays membre de l'Union européenne de s'installer dans un autre pays membre, ce qui était impossible jusqu'ici.

Comme l'explique France Mochel, chef du Secteur immigration à la Direction générale de la Justice et des Affaires intérieures de la Commission Européenne, « l'objectif au niveau européen est donc de promouvoir l'intégration tout en traitant cette question de façon indirecte⁴⁹ ».

Il ne s'agit pas de rentrer dans un débat idéologique et de statuer si un modèle (britannique, français, scandinave) prévaut sur un autre. L'idée est plutôt de confronter les différentes expériences, puisque « la Commission européenne a adopté une approche pragmatique d'identification de certaines pratiques d'intégration, afin de permettre aux responsables politiques de profiter des pratiques et des expériences communes acquises au fil du temps⁵⁰ ». Les nouveaux pays d'immigration ont ainsi été particulièrement intéressés par les démarches entreprises par les "vieux" pays d'immigration, les réussites comme les échecs. Ainsi, trois critères ont été définis par la Commission européenne pour permettre cette mise à profit des expériences. Le premier se fonde sur un respect fondamental de la Convention européenne des droits de l'homme. Le second repose sur une dynamique de réciprocité du processus d'intégration, impliquant à la fois la société d'accueil et le nouvel arrivant – comme les nouveaux programmes et contrats d'intégration mis en place notamment par la France et le Royaume-Uni⁵¹. Enfin, le troisième insiste sur la nécessité de laisser une réelle place pour la culture de l'autre au sein du pays d'accueil, de reconnaître la diversité.

b) La Commission des migrations

Une seconde instance européenne traite du sujet de l'immigration, il s'agit de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population, qui siège à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La Commission a fait de la problématique de l'intégration sa priorité première. Son rôle est de conseiller les Etats membres qui se

⁴⁹ Michel Pélessier (dir.), *Op. cit.*, p. 209.

⁵⁰ *Ibid.* p. 209.

⁵¹ Jean-Claude Monod, "Quelle(s) politique(s) d'intégration au sein de l'Union européenne ?", Fondation Robert Schuman, mars 2007, [en ligne <<http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0053-quelles-politiques-d-integration-au-sein-de-l-union-europeenne>>, (consulté le 24 mai 2013)]

retrouvent aux prises avec ces défis, de leur proposer des stratégies tout en respectant les spécificités nationales.

Se donner comme priorité l'élaboration de nouvelles politiques d'intégration efficaces, c'est aussi un moyen pour le Conseil de l'Europe de lutter contre les dérives xénophobes qui ont vu le jour après les attentats du 11 septembre 2011. Ces événements, et d'autres ensuite, ont donné lieu à de nombreux et malheureux amalgames auprès des populations, qui assimilent immigration et menace. Selon le président de la Commission John Wilkinson, « *la sécurité ne passe pas seulement par le contrôle des frontières et les mesures antiterroristes, mais aussi par la construction d'un tissu social fort et intégré*⁵² ». Cela passe notamment par la lutte contre la discrimination à l'embauche afin de faciliter l'accès au marché du travail, l'encouragement à la participation démocratique, ou encore l'accès à la citoyenneté. Un effort particulier doit être fait en direction des jeunes migrants, se situant souvent entre deux cultures.

La stratégie du Conseil de l'Europe se place sur un double front : « *elle élabore des politiques visant à protéger les droits des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées et à améliorer leurs conditions de vie ; deuxièmement, elle cherche à répondre, en proposant des solutions politiques conformes aux valeurs humanitaires du Conseil de l'Europe, aux préoccupations des Etats membres concernés par des mouvements importants de migrants et de réfugiés, l'intégration des migrants et les tendances démographiques*⁵³ ».

Nous avons ainsi pu voir tout au long de cette première partie que si chacun des pays européens a eu une histoire bien singulière en termes d'immigration, dont ont résulté des modèles d'intégration bien distincts, la tendance actuelle serait plutôt à la coordination, dans le but d'une harmonisation des politiques relatives à l'immigration, aussi complexe soit ce processus.

Qu'en est-il alors des bibliothèques publiques européennes dans leur appréhension du public migrant ? Ont-elles suivi les modèles d'intégration propres à leur pays et ayant prévalu pendant des années, ou bien existe-t-il un certain nombre de parallèles entre les expériences européennes ?

⁵² Michel Pélessier (dir.), *Op. cit.*, p. 212

⁵³ *La commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées*, [en ligne < http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/committee/MIG/Role_F.htm>, (consulté le 26 mai 2013)]

2. Les services à destination des migrants en bibliothèques européennes : peut-on parler de modèles ?

Si la réalité politique semble très complexe dans une Europe où chaque pays a vécu l'immigration différemment, en va-t-il de même pour les services à destination des migrants dans les bibliothèques publiques européennes ? Existe-t-il autant de modèles de services multiculturels en bibliothèque que de modèles d'intégration ?

C'est ce à quoi nous allons essayer de répondre dans cette seconde partie. Nous nous intéresserons ainsi au cadre intellectuel et juridique des bibliothèques publiques européenne afin de comprendre la place donnée au multiculturalisme par ces institutions. Nous verrons également que le développement d'actions à destination du public migrant ne s'est pas déroulé de façon synchrone.

I – QUEL(S) CADRE(S) POUR LES ACTIONS MULTICULTURELLES EN BIBLIOTHEQUES EUROPEENNES ?

Ce premier paragraphe vise à faire un état des lieux concernant l'environnement juridique et institutionnel des bibliothèques publiques européennes. Tous les pays européens ne sont pas sur un pied d'égalité concernant la législation relative aux bibliothèques. Les bibliothèques européennes peuvent toutefois trouver un support dans les préconisations de la section "Library Services to Multicultural Populations Section" de l'IFLA.

A. Le cadre législatif

a) L'absence d'harmonie européenne

D'un point de vue général, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de législation européenne propre aux bibliothèques. Pourtant, une réflexion à ce sujet a vu le jour à l'aube du XXI^e siècle.

Dans un article du BBF daté de 1999⁵⁴, Dominique Arot fait état de diverses actions entreprises dans ce sens. Il explique ainsi que dès 1996, le CSB, « *par l'intermédiaire de Michel Melot, avait contribué à l'élaboration d'un tel cadre en procédant pour le compte du Conseil de l'Europe à un examen des législations existantes en Europe et à un inventaire des points qui devraient, à l'avenir être traités par la loi*⁵⁵ ». Il fait également état d'une conférence organisée à l'initiative du Conseil

⁵⁴ Dominique Arot, « Le local et le global dans la législation sur les bibliothèques », *BBF*, 1999, n° 4, p. 98-99 [en lign <http://bbf.enssib.fr/>] (consulté le 15 août 2013)]

de l'Europe dans les locaux du siège central du Goethe Institut de Munich les 29 et 30 avril 1999, intitulée "Le local et le global dans la législation sur les bibliothèques : cadre législatif national dans les systèmes fédéraux et régionaux". Lors de cette conférence, un projet de mise en place d'une législation sur les bibliothèques en Europe a donc été ébauché. Les différents acteurs étaient alors d'accord sur la nécessité d'exercer un lobbying fort afin de se faire entendre auprès des grandes instances européennes : « *Tous les orateurs ont insisté sur un point : les bibliothécaires doivent exercer leur influence sur les lois qui les concernent* ». La mise en place d'une législation européenne permettrait ainsi de pallier à des inégalités évidentes, ne serait-ce que d'un point de vue financier, entre les bibliothèques de l'UE et aux décalages que cela a pu engendrer. Une année plus tard, dans un autre article du BBF, Giuseppe Vitiello ajoute que « *le besoin de fixer des règles communes se fait crûment sentir, aujourd'hui que douze autres pays d'Europe centrale et de l'Est s'apprentent à rallier la communauté des quinze États membres de l'Union européenne. La nécessité d'atténuer les contrastes et de renforcer la coopération entre bibliothèques s'impose avec plus d'évidence encore si on considère l'Europe élargie aux 41 États membres du Conseil de l'Europe*⁵⁶ ». Les politiques nationales n'accordent pas toutes la même importance à la place et au développement des bibliothèques, et ceci même dans des pays considérés comme proches d'un point de vue culturel. Une législation européenne permettrait donc de remédier aux inégalités entre les bibliothèques européennes, seulement tout cela reste encore aujourd'hui à l'état de projet, et un groupe d'experts de l'association européenne EBLIDA⁵⁷, continue à travailler dessus.

Notons que du point de vue de la législation nationale, les disparités entre les pays européens sont également criantes. Certains pays ont une tradition législative relative aux bibliothèques très ancienne : c'est le cas par exemple de la Grande-Bretagne, dont le premier réseau national de bibliothèques publiques remonte à la promulgation d'une loi cadre datée de 1850, le *Public Library Act*⁵⁸. En Belgique également, la première loi relative à la reconnaissance des bibliothèques publiques a été votée le 17 octobre 1921⁵⁹.

Dans certains pays européens, il n'existe aucune loi qui régit les bibliothèques. C'est le cas de la France et de l'Allemagne, où existent différents textes de lois "dispersés" – lois sur le droit d'auteur, le dépôt légal, etc. – mais pas de loi unique concernant exclusivement les bibliothèques et leur fonctionnement⁶⁰. Ainsi, dans l'absolu, aucune loi n'oblige les communes à disposer d'une bibliothèque.

Enfin, le cas de l'Espagne est un peu particulier, puisque les lois relatives aux bibliothèques publiques y sont promulguées non pas au niveau national, mais au niveau régional, par chacune des Communautés autonomes. Une grande majorité des Communautés autonomes ont légiféré, de façon échelonnée, sur le statut des bibliothèques publiques, la Catalogne étant la première à l'avoir fait en 1981. « *Ces lois, par des décrets et des règlements, diffèrent dans leur structure et dans leur portée, mais définissent des politiques de bibliothèque assez semblables quant à leur contenu*⁶¹ ».

⁵⁶ Giuseppe Vitiello, « Politique et législation des bibliothèques (Première partie) », BBF, 2000, n° 5, p. 18-33 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 09 août 2013)]

⁵⁷ <http://www.eblida.org/about-ebilda/expert-groups/expert-group-on-information-law-%28egil%29.html>

⁵⁸ http://en.wikipedia.org/wiki/Public_Libraries_Act_1850

⁵⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Biblioth%C3%A8que_publique#L.C3.A9gislation

⁶⁰ Dominique Arot, *Op. cit.*

⁶¹ Teresa Maña Terré, Carme Mayol Fernández, « Les bibliothèques publiques en Espagne », BBF, 2001, n° 6, p. 73-79 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 15 août 2013)]

b) De rares lois concernant la prise en considération du public migrant en bibliothèques

Nous l'avons vu, tous les pays européens ne bénéficient pas d'une législation définissant clairement les devoirs et missions des bibliothèques publiques. Plus rares encore sont les lois portant une attention particulière au public migrant. Au sein de l'Union Européenne, nous en dénombrons seulement deux, dans deux pays scandinaves : le Danemark et la Suède.

En Suède, la loi de 1997 sur les bibliothèques garantit l'existence des services de bibliothèques multilingues⁶². Bien que la Suède soit le dernier pays nordique à s'être doté d'une loi relative aux bibliothèques, celle-ci a permis de constituer des fonds regroupant près de 150 langues. Cette loi garantit également la gratuité de prêt⁶³.

Au Danemark, la prise en considération des publics migrants et réfugiés devient obligatoire avec la loi sur les bibliothèques de 1983. En effet, le premier paragraphe du *Public Library Act* définit le service aux migrants comme suit : « *Library service to immigrants is part of the individual local authority's obligation to offer library service to everybody domiciled in Denmark*⁶⁴ ». Seulement, si cette loi garantit un accès aux services bibliothécaires pour tous, elle a également engendré quelques difficultés. Spécificité danoise, les immigrés se sont installés à travers tout le pays, y compris dans des zones rurales ou reculées. La loi obligeant de servir les migrants et réfugiés sur l'ensemble du territoire, il a fallu s'organiser en fonction. Il en a résulté la création, en 1984, de la bibliothèque centrale danoise de littérature pour les immigrants, initiative sur laquelle nous reviendrons plus longuement par la suite.

Enfin en Estonie, le paragraphe 13 de la loi sur les bibliothèques publiques insiste sur la nécessité d'adapter le contenu des collections au public, particulièrement quand il s'agit de personnes allophones : « *Le contenu des collections des bibliothèques publiques est universel. La collection doit contenir différents types de documents dans différentes langues selon les besoins élémentaires des personnes vivant dans le secteur de service d'une bibliothèque publique particulière*⁶⁵ ».

c) Le souci de démocratisation et d'ouverture des bibliothèques

D'un point de vue législatif, la considération des migrants au sein des bibliothèques publiques européennes est donc limitée. Cependant, dans différents textes de lois relatives aux bibliothèques, nous pouvons retrouver l'idée d'un accès aux services et à l'information pour le plus grand nombre, ce qui révèle un idéal de démocratisation des bibliothèques dans lequel l'accueil des migrants peut se retrouver.

En République Tchèque, la loi du 29 juin 2011 relative aux bibliothèques, touchant principalement les bibliothèques de lecture publique, repose sur deux conditions principales, dont la première veut que « *l'organisme fondateur de la bibliothèque doit garantir l'accès égal à tous au service public des bibliothèques et à*

⁶² Hélène Bouquin-Keller, « Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises », *BBF*, 2003, n° 5, p. 34-40 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 15 août 2013)]

⁶³ Thomas, Barbro, "Swedish Libraries : An overview", *IFLA Journal*, juin 2010, vol.36, n°2

⁶⁴ Benedikte Kragh-Schwarz, « The Danish Central Library for Immigrant Literature », *Scandinavian Library Quarterly*, no 3, 1994

⁶⁵ <http://www.ifla.org/FR/publications/multicultural-communities-guidelines-for-library-services-3rd-edition>, consulté le 15 août 2013

*l'information et aux autres services offerts par la bibliothèque*⁶⁶ ». Par ailleurs, ces services seront obligatoirement libres d'accès et gratuits.

En Finlande, la loi sur les bibliothèques promulguée le 4 décembre à Helsinki fixe comme objectif de « *promouvoir l'égalité des chances entre citoyens en matière de culture personnelle, de buts littéraires et culturelles, de développement continu des connaissances, de compétences personnelles et civiques, d'internationalisation et d'acquisition continue du savoir*⁶⁷ ». De plus, le troisième alinéa met à l'honneur les minorités linguistiques, et assure la prise en compte des deux groupes linguistiques sur des bases égales dans les communes bilingues de la région de Saami.

En France, l'absence de loi relative aux bibliothèques pose pour les professionnels un réel problème. En 1990 déjà, l'ABF interpelle l'Etat et lui rappelle ses responsabilités dans un texte de référence daté du 19 janvier. A nouveau, l'objectif de démocratisation des bibliothèques fait partie des préoccupations premières : « *L'État est garant de l'égalité des citoyens devant l'accès au service public de la lecture et de la documentation*⁶⁸ ». Des événements sont venus renforcer la légitimité de création de loi. Suite aux élections municipales de 1995, des candidats issus de l'extrême droite ont pris la tête de plusieurs mairies dans le Sud de la France. C'en sont suivies dans les bibliothèques de ces communes des méthodes de censure – suppression d'abonnements et retrait d'ouvrages – sur des critères évidemment idéologiques. Un vent d'indignation s'était alors soulevé dans la profession, qui s'était interrogée « *sur les notions d'encyclopédisme et de pluralisme ainsi que sur la place de publications à caractère politique dans les collections*⁶⁹ ». Le Ministère de la Culture, interpellé par les professionnels, avait réagi en chargeant l'Inspection Générale des Bibliothèques d'aller contrôler le respect du pluralisme des collections ainsi que leur qualité. Ces événements ne doivent pas rester qu'anecdotiques. En effet, dans un tel contexte, il y a fort à parier que la mise en place d'actions destinées spécifiquement au public migrant, ou même le développement de fonds multilingues à destination de ces populations ne soient pas de mise et puissent être enrayés par les autorités locales, dans des régions où l'immigration est pourtant importante. La mise en place d'un cadre juridique pour les bibliothèques permettrait sans doute de pallier à cette fragilité législative, pouvant mettre les bibliothèques françaises et leurs professionnels dans des positions de vulnérabilité. Selon Olivier Tacheau, il ne faut pas oublier que les services des bibliothèques sont intimement liés à l'environnement politique, et que « *le domaine de l'animation et de l'actions culturelle en direction des publics minoritaires [...] demeure tributaire de choix politiques plus ou moins courageux*⁷⁰ ».

Comme le rappelle si justement le manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques, « *les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales* » et les bibliothèques doivent pour cela pouvoir « *s'appuyer sur des textes législatifs spécifiques*⁷¹ ».

⁶⁶ Jamila Burgetova, Anna Machová, "Nouvelle loi sur les bibliothèques en République Tchèque. Nouvelles d'ici et ailleurs", *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°193, 2001, p.65-67.

⁶⁷ <http://fr.scribd.com/doc/7061620/loi-finlandaise-sur-les-bibliotheques>, consulté le 15 août 2013

⁶⁸ « Réseaux à l'étude », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 147, 1990, p. 56-61 ; cité dans Oppetit, Danielle, Rochelle, Matthieu, « Une loi sur les bibliothèques », *BBF*, 2011, n° 2, p. 6-12 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 16 août 2013)]

⁶⁹ Danielle Oppetit, Matthieu Rochelle « Une loi sur les bibliothèques », *BBF*, 2011, n° 2, p. 6-12 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 16 août 201)]

⁷⁰ Olivier Tacheau, « De l'élu à l'exclu en passant par la bibliothèque » dans *Pluralité culturelle en actes*, Paris : ABF, 2004, p. 17.

⁷¹ http://portal.unesco.org/ci/en/files/4638/10692343823public_library_manifesto_fr.pdf/public_library_manifesto_fr.pdf, consulté le 16 août 2013

B. Les préconisations internationales

Ces considérations nous amènent alors à nous intéresser aux préconisations internationales concernant l'accueil des migrants en bibliothèques, ainsi qu'à leur portée dans le monde professionnel.

a) Les manifestes de l'Unesco

Tout d'abord, intéressons-nous de plus près aux chartes programmatiques définissant les missions et devoirs des bibliothèques.

L'Unesco a publié, en partenariat avec l'IFLA, un manifeste sur la bibliothèque publique dont nous venons de citer un extrait. Ce manifeste, dont la troisième version date de 1994 – la première publication remonte à 1947, et avait déjà été révisée une première fois en 1972 – et s'adresse autant aux pouvoirs publics qu'aux professionnels des bibliothèques, alors que les versions précédentes étaient principalement à destination de ces derniers. Les recommandations y sont appuyées, et doivent être mises en place le plus rapidement possible : « *Un appel pressant à appliquer les principes énoncés dans le présent Manifeste est ici adressé aux responsables nationaux et locaux et aux bibliothécaires du monde entier*⁷² ».

Dans sa définition de la bibliothèque publique, le manifeste insiste dès le deuxième paragraphe, sur l'ouverture à tous des bibliothèques, et la mise en place de services spécifiques pour certains publics, parmi lesquels figurent les minorités linguistiques : « *Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. Des prestations et des équipements spéciaux doivent y être prévus à l'intention de ceux qui ne peuvent, pour une raison ou une autre, utiliser les services et le matériel normalement fournis, par exemple les minorités linguistiques, les handicapés, les personnes hospitalisées ou incarcérées*⁷³ ». Dans leur article pour le BBF, Abdelaziz Abid et Thierry Giappiconi s'accordent pour dire que ce manifeste se place dans une réaffirmation des droits de l'Homme, et soulignent le fait que « *le refus, dans un même mouvement, de toute discrimination sociale assigne à la bibliothèque publique une éminente fonction juridique et sociale au service de l'égalité des chances*⁷⁴ ». La bibliothèque publique doit ainsi être attentive aux réalités territoriales afin de pouvoir répondre aux besoins et attentes de ses usagers et de présenter des services adaptés et de qualité : « *Elle doit être à la fois reflet des tendances du moment et de l'évolution de la société, et mémoire de l'entreprise et de l'imagination humaines*⁷⁵ ».

Par ailleurs, les bibliothèques y sont présentées comme des établissements d'intérêt public, aux missions nobles, « *un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité*⁷⁶ ». Leur accès doit donc être facilité, notamment par la gratuité.

Enfin, deux des "missions-clés" de la bibliothèque publique que définit cette charte nous intéressent particulièrement. Le point 7 insiste sur le fait que la bibliothèque

⁷² http://portal.unesco.org/ci/en/files/4638/10692343823public_library_manifesto_fr.pdf/public_library_manifesto_fr.pdf, consulté le 16 août 2013

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Abdelaziz Abid, Thierry Giappiconi, « La révision du manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques », *BBF*, 1995, n° 4, p. 8-14 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 16 août 2013)]

⁷⁵ http://portal.unesco.org/ci/en/files/4638/10692343823public_library_manifesto_fr.pdf/public_library_manifesto_fr.pdf, consulté le 16 août 2013

⁷⁶ *Ibid.*

publique doit « *encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle* ». Par ailleurs, le point 12 peut également concerner une partie du public migrant, pouvant être dans une situation d'analphabétisme, puisqu'il y est énoncé que la bibliothèque publique doit « *soutenir les activités et programmes d'alphabétisation destinés à tous les groupes d'âge, y participer, et, au besoin, prendre des initiatives dans ce domaine* ».

Plus récemment, un manifeste traitant explicitement des missions de la bibliothèque multiculturelle a été publié⁷⁷. Ce manifeste a été rédigé par la Section des Bibliothèques au Services des Populations Multiculturelles de l'IFLA dans un premier temps, validé par le conseil d'administration de l'IFLA en août 2006 puis reconnu par le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous de l'UNESCO en avril 2008. Ce manifeste ne concerne plus uniquement les bibliothèques publiques, mais tous les types de bibliothèques, arguant du fait que « *la diversité culturelle et linguistique est un patrimoine commun de l'humanité et [qu']elle doit être chérie et préservée au bénéfice de tous*⁷⁸ » et donc que tous les "types" de bibliothèques – publique, universitaire, etc. – doivent pouvoir en répondre.

b) IFLA : la Section des Bibliothèques au Service des Populations Multiculturelles

L'action de la Section des Bibliothèques au service des Population Multiculturelles ne réside pas uniquement dans la publication de manifestes, et nous allons voir qu'elle a été très riche au cours des dernières décennies.

L'histoire de la Section remonte à une trentaine d'année, et repose avant tout sur une nécessité de contact et d'échanges entre collègues venant de différents pays, à une période où la réflexion sur les services aux groupes ethnolinguistiques en bibliothèques soulevait de nombreux débats mais où les actions effectives à destination de ce public restaient limitées.

A l'occasion des vingt ans de la Section, Marie F. Zielinska, qui en est l'une des membres fondateurs, est revenue sur l'historique de ce simple groupe de travail devenu section à part entière⁷⁹. En 1973, Marie F. Zielinska s'est vue confiée la tâche d'organiser, au sein de la Bibliothèque Nationale du Canada, une bibliothèque centrale servant toutes les communautés ethnolinguistiques du Canada à travers le réseau des bibliothèques publiques, et elle a alors rassemblé un groupe de bibliothécaires intéressés par l'idée d'échanger des informations et des idées par correspondance. Certaines de ces personnes ont ensuite eu l'occasion de se rencontrer lors du congrès IFLA de 1977 à Bruxelles. Ce n'est que trois ans après, en 1980, qu'un groupe de travail fut créé pour une période de trois ans, à l'initiative du danois Johanness Daugbjerg, alors responsable de la section des Bibliothèques Publiques. Le groupe de travail était chargé d'établir un forum de communication sur l'état actuel des activités et sur les nouvelles initiatives dans différents pays, et également de discuter des problèmes que génère l'approvisionnement des bibliothèques en documents aussi bien imprimés qu'audiovisuels provenant de différents pays du monde, et des possibilités d'acquisitions en coopération.

⁷⁷ <http://www.ifla.org/FR/publications/iflaunesco-multicultural-library-manifesto>, consulté le 16 août 2013

⁷⁸ <http://www.ifla.org/FR/publications/iflaunesco-multicultural-library-manifesto>

⁷⁹ Marie F. Zielinska, "Celebrating 20 Years: A Concise history of the IFLA Section on Library Services to Multicultural Population", 2001, [en ligne < <http://www.ifla.org/FR/publications/a-concise-history-of-the-ifla-section-on-library-services-to-multicultural-populations> >, (consulté le 18 août 2013)]

Il est intéressant de noter que l'Europe fut d'emblée présente dans la réflexion sur la prise en compte de la multiculturalité et des groupes ethnolinguistiques minoritaires en bibliothèques, puisque sur les quatre membres nommés par l'IFLA pour ce groupe de travail, trois étaient européens. Il regroupait ainsi Marie F. Zielinska de la *National Library of Canada*, Benedikte Kragh-Schwarz de la *Gentofte Kommunebibliotek* à Copenhague, Danemark, Miklos Gulyas de la *Staten Kulturråd* de Stockholm, Suède, et enfin Gyula Kertesz de la *State Gorky Library* de Budapest, Hongrie.

A l'issue des deux premières années de travail, le groupe présenta lors des congrès annuels de l'IFLA des rapports d'activités qui suscitèrent un vif intérêt de la profession, notamment lors du congrès de Montréal en 1982, lorsque le "*Multilingual Biblioservice*" de la National Library of Canada organisa en parallèle une exposition présentant des outils pour l'acquisition de livres dans des langues variées. De nouveaux bibliothécaires vinrent grossir les rangs du groupe, qui devint au terme des trois années de travail au printemps 1983 une Table Ronde, avec un comité exécutif. C'est finalement en 1986, lors du congrès IFLA de Tokyo, et suite aux nombreuses demandes d'adhésion que la Table Ronde acquit le statut de section à part entière au sein de l'IFLA.

Au jour d'aujourd'hui, la Section revêt un programme très important, comprenant des *satellite meetings*, des ateliers durant les conférences, et une série de coopérations réussies avec d'autres sections de l'IFLA. A cela s'ajoutent les nombreux documents défendant les services multiculturels dans les bibliothèques qui ont été rédigés et publiés par la Section, disponibles en ligne sur son site web⁸⁰ en différentes langues. Parmi ces documents, nous pouvons donc retrouver le manifeste évoqué plus tôt, mais également un guideline donnant des directives pour le travail des bibliothèques en lien avec les communautés multiculturelles et se basant directement sur le manifeste⁸¹, un rapport définissant ce qu'est le multiculturalisme⁸², ou encore un document présentant les raisons d'être des services multiculturels en bibliothèques⁸³. Par ailleurs, une newsletter est éditée par la Section deux fois par an⁸⁴.

A l'heure actuelle, le comité de la Section est composé de 26 membres, dont environ le tiers est issu de pays de l'Union Européenne.

c) De la théorie à la réalité : quelle portée pour ces préconisations ?

Seulement toutes ces recommandations ne semblent pas être toujours bien connues ou perçues par les professionnels, français tout du moins. Dans son mémoire d'étude de conservateur, Hélène Bouquin Keller explique que les bibliothécaires français ne semblent pas se sentir vraiment concernés par les recommandations internationales, et les en "excuse" en arguant du fait que « *celles-ci consistent essentiellement en des déclarations de principe hors de toute réalité concrète*⁸⁵ ».

Nous retrouvons la même critique dans un autre mémoire Enssib, celui de Florence Salanouve. En effet, elle explique que lors de son enquête auprès des bibliothécaires, elle a été étonnée de voir que les principes énoncés par l'IFLA étaient

⁸⁰ <http://www.ifla.org/FR/publications/39>, consulté le 19 août 2013

⁸¹ <http://www.ifla.org/FR/publications/an-overview-multicultural-communities-guidelines-for-library-services>, consulté le 19 août 2013

⁸² <http://www.ifla.org/FR/publications/defining-multiculturalism>, consulté le 19 août 2013

⁸³ <http://www.ifla.org/FR/publications/raison-d-tre-for-multicultural-library-services>, consulté le 19 août 2013

⁸⁴ <http://www.ifla.org/FR/publications/library-services-to-multicultural-populations-section-newsletter>, consulté le 19 août 2013

⁸⁵ Hélène Bouquin, *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2000, p. 39 [en ligne <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/bouquin.pdf>> (consulté le 19 août 2013)].

méconnus des professionnels. Cependant, elle avance le même argument qu'Hélène Bouquin Keller, jugeant ces recommandations comme étant déconnectées de la réalité, et reprochant par exemple l'utilisation d'un vocabulaire trop « affectif⁸⁶ » dans le Manifeste de la bibliothèque multiculturelle.

Enfin, lors de la journée d'études « Bibliothèques publiques et pluralité culturelle » organisée par le groupe Paca en 2002 à Marseille, Olivier Tacheau avait également décrié les « chartes en tous genres qui définissent un monde idéal sur papier glacé⁸⁷ ».

Nous l'aurons compris, les préconisations de l'IFLA font preuve selon certains professionnels d'un angélisme dérangeant. Les bibliothécaires semblent être dans l'attente de moins de théorie, et plus de pragmatisme.

II – UNE EUROPE A PLUSIEURS VITESSES

Nous l'avons vu, toutes les bibliothèques n'ont pas bénéficié du même cadre juridique, et donc de la même aide ou du même support de la part de l'Etat. Cela a pu générer des décalages dans les actions entreprises par les différents pays. Si des distinctions peuvent être faites entre les bibliothèques européennes au niveau de leurs services à destination des migrants, ces distinctions seront tout d'abord de l'ordre de la réactivité. Paradoxalement, ce sont les jeunes pays d'immigration qui ont été les plus audacieux sur ce point.

A. La grande réactivité des "jeunes" pays d'immigration

a) Les structures centralisées des pays scandinaves

En Scandinavie, alors que le phénomène d'immigration est relativement récent, une tradition d'ouverture des bibliothèques aux immigrés semble être déjà bien présente. Le développement de services en direction de ces communautés est notamment facilité par la mise en place d'organes nationaux jouant un rôle moteur.

La question de l'accueil de la population migrante dans les bibliothèques publiques n'est pas une problématique récente pour les pays scandinaves, comme en témoignent ces deux articles parus dans le *Scandinavian Quarterly Library* il y a une vingtaine d'années déjà :

- « Library services for refugees and immigrants » publié par Birgitta Hellman, responsable de la bibliothèque de Linköping (Suède), en 1990⁸⁸ ;
- « The Danish Central Library for Immigrant Literature » écrit par Benedikte Kragh-Schwarz, directrice de la bibliothèque centrale danoise de littérature pour les immigrants, en 1994⁸⁹.

⁸⁶ Florence Salanouve, *Diversité culturelle en bibliothèques publiques : enjeux, impensés, perspectives*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2011, p. 42 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49226>> (consulté le 19 août 2013)].

⁸⁷ Olivier Tacheau, *Op. cit.*, p. 17

⁸⁸ Birgitta Hellman, « Library services for refugees and immigrants », dans *Scandinavian Library Quarterly*, no 1, 1990, p. 16-18.

Ainsi, lorsque Birgitta Hellman écrit son article en 1990, l'expérience des bibliothèques suédoises en matière de services à destination des migrants et des minorités linguistiques remonte déjà à une quinzaine d'années. La Suède a connu une immigration massive dans les années 60, quand le pays avait besoin de main-d'œuvre. A l'arrivée des premières vagues d'immigration, le gouvernement n'avait pas mis en place de politique d'intégration précise, et les autorités ont rapidement constaté l'échec scolaire de nombreux enfants issus de l'immigration qui ne maîtrisaient ni leur langue maternelle, ni le suédois. La politique du gouvernement a alors radicalement changé. Entre 1975 et 1985, les bibliothèques ont reçu environ 40 millions de couronnes suédoises – soit environ 4,6 millions d'euros – destinés à l'achat de littérature en langue d'immigration. Il s'agissait alors de développer les collections en langue étrangère au même titre que les collections en langue suédoise, et le critère retenu était avant tout quantitatif. L'opération fut réussie pour les principales langues d'immigration, soit le finnois, le yougoslave ou encore le grec. Cependant, pour les langues des peuples réfugiés arrivés lors de la seconde vague d'immigration, comme le vietnamien, l'arabe et le perse, il y avait de grosses lacunes. C'est pourtant dans ces langues que les demandes étaient les plus importantes. En effet, les travailleurs de l'Europe de l'Ouest et du Sud avaient progressivement été remplacés par un grand nombre de réfugiés venant d'Amérique latine, du Moyen Orient et de l'Asie. En peu de temps, la Suède est devenu le pays européen accueillant le plus de migrants, au prorata de sa population totale. En 1985, le gouvernement a mis en place une nouvelle politique qui voulait que les réfugiés soient accueillis sur l'ensemble du territoire suédois. En conséquence, les bibliothèques publiques n'ayant jusqu'ici pas de services dédiés à ces publics, venant de pays et de culture extrêmement éloignés, se sont retrouvés dans des situations délicates. Alors que la demande de services en bibliothèques dans des langues étrangères s'était subitement accrue, il n'y avait ni supports ni directives pour les professionnels. De plus, les subventions pour les collections en langue étrangère ont été réduites de moitié dans les années 1980, malgré de vives contestations. Dans cet article, Birgitta Hellman se faisait alors la voix d'une grande partie des bibliothécaires suédois, qui se retrouvaient démunis et réclamaient une supervision nationale : « *The need for an advisory body at a national level that can provide library service to the immigrants has never been so urgent as now. [...] Expert assistance, advice and further training are only part of what one would wish to get from such an initiative*⁹⁰ ». La Bibliothèque internationale suédoise est inaugurée en mai 2000, au sein des locaux de la Bibliothèque publique de Stockholm, à Odengatan, au cœur de la ville⁹¹. Le fond est constitué de plus de 200 000 livres dans une centaine de langues différentes, mais aussi d'un grand fond audiovisuel composé de musiques et de films du monde entier. La bibliothèque est répartie en six niveaux, les trois premiers sont ouverts au public, alors que les autres sont office de bureaux ou de magasins – où sont conservés près de 60% des collections. Les habitants de Stockholm peuvent donc s'y rendre à leur guise pour emprunter des documents, et les personnes étant trop éloignées pour pouvoir se déplacer peuvent demander à leur bibliothèque de leur faire parvenir les documents qui les intéressent. La Bibliothèque internationale fonctionne donc également comme une sorte de centrale de prêt pour l'ensemble des bibliothèques du territoire suédois. Elle permet aussi aux bibliothécaires du pays de se faire aider dans la recherche d'informations, notamment lorsqu'il s'agit de langues utilisant un alphabet autre que l'alphabet latin.

⁸⁹ Benedikte Kragh-Schwarz, *Op. cit.*

⁹⁰ Traduction libre : "La mise en place d'un organe consultatif au niveau national pouvant fournir un service bibliothéconomique pour les immigrés n'a jamais été aussi urgent. [...] Une assistance venant d'experts, des conseils et des formations complémentaires ne sont qu'une partie de ce que l'on souhaiterait obtenir d'une telle initiative".

⁹¹ <http://www.interbib.se/default.asp?id=13552>, consulté le 20 août 2013

La situation au Danemark est assez similaire. Comme nous l'avons déjà évoqué, la loi sur les bibliothèques publiques danoises entérine la nécessité que des services adaptés aux migrants, aux réfugiés, ainsi qu'à leur descendance soient développés sur l'ensemble du territoire. Benedikte Kragh-Schwarz explique que l'immigration a commencé au Danemark à la fin des années 1960, quand le gouvernement danois a autorisé certaines branches de l'industrie à employer de la main-d'œuvre venant de l'étranger. Ces migrants étaient appelés "travailleurs invités". Au tournant des années 1970, le pays a alors accueilli des populations venant de pays bien plus éloignés que ceux avec lesquelles le Danemark était habituellement en contact. Alors que le pays reflétait jusqu'ici une certaine "homogénéité", l'intégration de ces nouvelles communautés est apparue pour le Danemark comme un grand défi à relever. Suite à la révision de la loi sur les bibliothèques en 1983, les services pour les immigrés, enfants comme adultes, deviennent une partie intégrante du travail des bibliothèques. Les collections doivent pouvoir leur apporter des informations sur les conditions pratiques, sociales et culturelles du Danemark, mais également leur permettre de conserver leur langue maternelle ainsi que leur culture. Devant la grande diversité de langages à prendre en compte, il est apparu comme très difficile pour les bibliothèques de gérer cela individuellement. Par ailleurs, la loi demandait explicitement la mise en place d'une "super structure". C'est ainsi que la *Folkebibliotekernes Indvandrerbibliotek*, aujourd'hui appelée *Danish Library Centre for Integration*⁹², a vu le jour en 1984, seulement un an après, sous l'impulsion de l'Etat danois. Le centre bibliothécaire est financé par le ministère de la Culture. Contrairement à son pendant suédois, cette bibliothèque n'est donc pas en accès libre, et aucun lecteur ne peut s'y rendre directement pour emprunter un document. Lors du colloque organisé par la BPI en 1998, Benedikte Kragh-Schwarz est revenue sur les missions de cette structure, qui résident principalement dans l'aide apportée aux bibliothèques publiques dans la constitution de fonds en langues étrangères⁹³. Selon elle, la principale difficulté s'est retrouvée dans l'application de ces directives sur l'ensemble du territoire. En effet, pour certaines bibliothèques, situées dans des petites villes reculées et rurales, le prêt de livres en langues étrangères par le centre bibliothécaire a été salvateur, ces bibliothèques n'ayant souvent pas les moyens de mettre sur pied de telles collections. La bibliothèque centrale fait alors office de centre de ressources, les prêts pouvant aller jusqu'à un dépôt de deux cents volumes, pour une période de trois à six mois. Les bibliothèques de taille plus importante devant répondre quotidiennement aux demandes de la population immigrée sont quant à elles tenues de monter leur propres collections, toujours en recevant l'aide du centre bibliothécaire en ce qui concerne les acquisitions. Les bibliothèques publiques peuvent à leur tour jouer le rôle de relai, en envoyant des livres en prêt aux bibliothèques scolaires.

Sur le site de la *Danish Library Centre for Integration*⁹⁴, parmi les services proposés, le « *Bibzoom*⁹⁵ » a particulièrement retenu notre attention : il s'agit de la première bibliothèque numérique au monde permettant d'avoir accès à de la musique, des films et des livres électroniques du monde entier. Son accès est cependant réservé aux personnes habitant au Danemark.

⁹² Centre bibliothécaire danois pour l'intégration

⁹³ Benedikte Kragh-Schwarz, "L'offre des bibliothèques à la population multilingue du Danemark", dans *Bibliothèques publiques en Europe*, BPI en actes, février 2000

⁹⁴ <http://www.statsbiblioteket.dk/forbiblioteker/sbci/english>, consulté le 20 août 2013

⁹⁵ <http://world.bibzoom.dk/>

b) La réactivité des pays "du Sud"

Les Pays d'Europe du Sud sont également des pays d'immigration très jeunes, qui comme nous le disions plus tôt ont commencé à accueillir des migrants à la fin des années 70. Cependant, lorsque je recherchais des exemples d'actions au travers de l'Europe, j'ai été étonnée de voir que de nombreuses initiatives avaient été entreprises dans ces pays, souvent soutenues ou même impulsées par les autorités locales. Ne pouvant raisonnablement en faire une présentation exhaustive, nous allons toutefois nous intéresser à quelques exemples.

Selon Hilario Hernández, l'Espagne a connu durant la dernière décennie l'un des taux de population les plus élevés de son histoire⁹⁶. En effet, une augmentation de 13,7% a été enregistrée en 2001 et 2009, et cette croissance est due pour 75% à une forte hausse de l'immigration. Les autorités ont su réagir promptement et mettre en place des politiques culturelles adéquates. Ainsi, le Conseil municipal de la ville de Basauri, dans le Pays Basque espagnol, a lancé en novembre 2011 un programme destiné à promouvoir l'intégration culturelle des immigrants dans les bibliothèques municipales. Selon le conseiller municipal chargé de l'immigration, Asier Iragorri, l'initiative visait à inciter la population immigrée de Basauri à utiliser les services du réseau de la bibliothèque municipale. Par ailleurs, il était prévu d'utiliser les ressources et les fonds de dotation de ces espaces afin de sensibiliser les habitants aux cultures d'origine des nouveaux voisins. Le programme était limité à différentes actions, dont l'une était d'édition d'un guide multilingue en huit langues. En outre, des visites guidées des bibliothèques locales étaient prévues, ainsi que la mise à disposition sur demande d'une sélection de référence de journaux des pays d'origine. Une partie importante des actions concernait plutôt les migrants venant de la région du Maghreb : un manuel détaillant les ouvrages acquis par les bibliothèques et à destination des immigrés maghrébins a ainsi été publié. Ces activités ont également été diffusées et promues dans le cadre de l'action "Novembre au Maghreb". Le budget de ce programme a représenté un total de 6421€ : la ville de Basauri a financé à la hauteur de 4321€, les 2100€ restant ont été pris en charge sous forme de subvention par le gouvernement basque. Il est intéressant de noter que toutes ces informations ont été relayées par le quotidien *20 minutes* ; la couverture médiatique de ce genre d'actions est assez rare pour être soulignée⁹⁷.

L'action "*Biblioteca abierta*"⁹⁸, "Bibliothèque ouverte", est un autre exemple de cette dynamique d'ouverture culturelle aux migrants. Depuis le 1^{er} octobre 2005, plus de 4500 actions à destination des personnes ne maîtrisant pas l'espagnol ont ainsi été réalisées dans les bibliothèques publiques de Madrid et ses environs. Les activités qui étaient dans un premier temps concentrées dans les bibliothèques de Madrid se sont étendues à d'autres municipalités de la région à partir de 2007, et ce sont maintenant 20 bibliothèques qui y participent. Le programme a pour but d'aider les nouveaux habitants de la ville à s'épanouir et à s'intégrer dans la société, à travers l'accès au service de base qu'est la bibliothèque publique. L'accès aux ressources d'information pouvant intéresser spécifiquement les immigrants est mis en valeur, et la bibliothèque publique se veut être un lieu de rencontre, de coexistence et d'échanges culturels. Des cours d'espagnol sont dispensés dans les différentes bibliothèques, et des groupes de discussions autour de

⁹⁶ Hilario Hernández, *Escuela de Invierno de la Biblioteca Pública : Servicios para públicos diversos. Inmigrantes, lectura y biblioteca pública*, Barcelone, 29 janvier 2010, [en ligne <http://www.bibliotecaspublicas.info/hhs/inmigrantes_lectura_yBP.pdf>, (consulté le 20 août 2013)]

⁹⁷ "El Ayuntamiento de Basauri fomenta la integración cultural de inmigrantes desde bibliotecas municipales", dans *20 minutos*, 31 octobre 2011, [en ligne <<http://www.20minutos.es/noticia/1205727/0/>>, (consulté le 21 août 2013)]

⁹⁸ http://www.madrid.org/cs/Satellite?c=CM_InfPractica_FA&cid=1142625703425&language=es&pagename=ComunidadMadrid%2FEstructura&pid=1273078188154, consulté le 21 août 2013

thèmes comme la santé ou l'économie sont organisés. L'objectif final est de faciliter l'intégration des migrants, leur permettre de connaître l'offre culturelle de la municipalité dans laquelle ils résident. Les communautés qui profitent de ces activités sont majoritairement d'origine maghrébine, ukrainienne, roumaine, polonaise, pakistanaise et africaine. Plus de 30 600 exemplaires bilingues sont mis à leur disposition. Une nouvelle fois, l'information a été relayée par les médias : un reportage présentant les actions de "*Biblioteca abierta*" et des témoignages de migrants y participant a été diffusé par *CanalcamTV*, chaîne de télévision locale⁹⁹. Par ailleurs, des séminaires à visée internationale ont été organisés en partenariat avec l'Institut Goethe madrilène sur le thème "Bibliothèque publique et Société multiculturelle". Un colloque s'est ainsi tenu les 2 et 3 avril 2009, confrontant les expériences allemandes, américaines, espagnoles et françaises¹⁰⁰. Le 26 novembre 2009, un second colloque intitulé "Espaces, collections, activités et services multiculturels à destinations des enfants et des jeunes" a été organisé, avec la participation notamment de Suzanne Krüger, professeur d'études de gestion à l'École de bibliothéconomie de Stuttgart¹⁰¹. Ces moments de partage d'expériences entre les professionnels contribuent à relever les défis de sociétés de plus en plus diverses et interculturelles et permettent de mettre l'accent sur le potentiel des bibliothèques dans l'intégration des minorités de toutes sortes.

A Milan, en Italie, la population étrangère est passée de 1,3% en 1997 à 14% en 2008, ce qui a fondamentalement modifié la structure sociale de la ville. Cela a amené les structures sociales, éducatives et culturelles à modifier, à la lumière de ces transformations, leurs stratégies d'intervention. La municipalité ainsi que les bibliothèques ont donc mis en place depuis l'année 2009 le projet "*Vieni ! Ci vediamo in biblioteca*", "Venez ! On se voit à la bibliothèque", qui s'attache à la cohésion et à la promotion de l'inclusion sociale par le biais des bibliothèques de lecture publique¹⁰². Les bibliothèques milanaises disent avoir toujours été attentives aux besoins de la population, qu'ils soient manifestes ou latents. Il a été décidé que la présence d'une grande population immigrée ne pouvait pas être considérée comme un phénomène à caractère urgent, mais qu'un processus structurel devait être déployé sur le long terme. En effet, depuis des années les bibliothèques milanaises ont proposé des cours d'italien, des documents et périodiques en langues étrangères, et les migrants ont fait une grande utilisation des bornes internet à leur disposition, leur permettant de rester en contact avec leur pays d'origine. Cependant, les professionnels ont constaté que les migrants sous-estimaient le potentiel des bibliothèques publiques et s'y rendaient peu, et ont alors supposé que cela était notamment lié aux difficultés réciproques de communication. Les professionnels à l'origine du projet estiment que la présence ponctuelle d'immigrés dans les bibliothèques devrait représenter une précieuse contribution pour la cohésion sociale et culturelle de quartiers en transformation. Diverses propositions, dont nous pouvons donner quelques exemples, ont donc été développées dans ce sens. Ainsi, à l'aide d'une exposition itinérante axée notamment sur l'architecture des bibliothèques, les porteurs du projet ont voulu mettre en valeur les bibliothèques dans leur rôle de "condensateur social" pour la ville et le territoire. Une autre action à destination des femmes a été baptisée "Déjeuner de Babel" : il s'agit de promouvoir les échanges culturels entre les femmes immigrées et les Italiennes.

⁹⁹ <http://www.youtube.com/watch?v=5aaRmuhB-2M>, consulté le 21 août 2013

¹⁰⁰ http://www.madrid.org/cs/Satellite?c=CM_InfPractica_FA&cid=1142625703425&language=es&pagename=ComunidadMadrid%2FEstructura&pid=1273078188154&pv=1142625953611, consulté le 21 août 2013

¹⁰¹ http://www.madrid.org/cs/Satellite?c=CM_InfPractica_FA&cid=1142625703425&language=es&pagename=ComunidadMadrid%2FEstructura&pid=1273078188154&pv=1142625954616, consulté le 19 août 2013

¹⁰² <http://www.comune.milano.it/dseserver/WebCity/documenti.nsf/0/03ff30b528b832dbc125775900352795?OpenDocument>, consulté le 21 août 2013

B. Les balbutiements allemands

Si l'Allemagne semble avoir enclenché un réel travail de concertation et de coopération par le biais du groupe de travail de la DBV, il semblerait toutefois que les initiatives en direction du public migrant en bibliothèques aient suivi un parcours long et sinueux. Comme le reconnaît Volker Pirsich lui-même, « *de telles stratégies ont été introduites avec un retard sensible en comparaison avec les développements internationaux*¹⁰³ ». Les thèses de deux étudiantes allemandes en bibliothéconomie m'ont permis d'en savoir plus sur le contexte et les différentes initiatives ayant été entreprises jusque là, avec plus ou moins de réussite.

a) Un contexte politique particulier

Corinna Carstensen a publié en 1993 une thèse intitulée « *Multikulturelle Bibliotheksarbeit in einer multikulturellen Gesellschaft. Wie weltoffen ist die Öffentliche Bibliothek ?*¹⁰⁴ », « Le travail multiculturel dans les bibliothèques, dans une société multiculturelle. A quel point la Bibliothèque Publique est-elle ouverte ? ». A l'heure où les bibliothèques scandinaves avaient déjà développé de nombreux services à destination des communautés, Corinna Carstensen estime que personne en Allemagne ne semble mettre en pratique les préconisations de l'IFLA, et que les bibliothèques sont généralement encore loin de réfléchir à un travail multiculturel. Le constat est plutôt sévère, puisqu'elle estime que « *Die Öffentlichen Bibliotheken haben in Bezug auf die AusländerInnenarbeit nicht versagt, sie haben sich dieser Arbeit gar nicht erst gestellt*¹⁰⁵ ». Elle reproche aux bibliothèques allemandes d'appréhender les différentes communautés de façon indépendante – les Turcs, les Espagnols, etc. – alors qu'il faudrait selon elle plutôt réfléchir à servir la société multiculturelle comme une société à part entière. A ce moment, le terme « *multikulturelle Bibliotheksarbeit* », « travail multiculturel en bibliothèques » était nouveau en Allemagne, et l'utilisation de cette expression, relevant du concept, était pour elle une manière de poser les jalons d'un travail plus que nécessaire. Cela attestait également du fait que les bibliothèques commençaient à réaliser qu'elles devaient s'ouvrir à une société devenue multiculturelle.

Cette ouverture demandait dans un premier temps que les Allemands, d'un point de vue général, comprennent que les immigrés n'étaient plus seulement de la main-d'œuvre venue travailler de façon temporaire, mais que beaucoup d'entre eux s'étaient installés et faisaient maintenant partie intégrante de la société. Nous tenons également à rappeler qu'au début des années 90, si l'immigration n'était pas vraiment dans la conscience collective allemande, c'est aussi certainement parce que la préoccupation première était de parvenir à réunir l'Allemagne, à faire se rejoindre deux peuples.

Corinna Carstensen conclut son exposé en affirmant que si le terme de "travail multiculturel en bibliothèques" est de plus en plus employé, il n'y a pas de concept derrière ces mots, et personne n'a d'idée pour le concrétiser. Les bibliothèques ne pourront selon elle plus éluder cette évolution, sauf à perdre leur mission

¹⁰³ Volker Pirsich, « Missions interculturelles des bibliothèques en Allemagne : tendances et perspectives », *BBF*, 2009, n° 2, p. 68-71, [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 21 août 2013)]

¹⁰⁴ Corinna Carstensen, *Multikulturelle Bibliotheksarbeit in einer multikulturellen Gesellschaft*, 1996, [en ligne <http://www.b2i.de/fileadmin/dokumente/BFP_Bestand_1996/Jg_20-Nr_2/Jg_20-Nr_2_Aufsaeetze/Jg_20-1996-Nr_2-S_216-244.pdf>, (consulté le 21 août 2013)]

¹⁰⁵ Traduction libre : "Les bibliothèques n'ont pas échoué dans leur travail avec les étrangers, puisqu'elles n'ont pas même commencé à réfléchir dessus".

d'établissement public et ouvert à tous. L'ouverture aux étrangers ne devrait pas être considérée comme une tâche spéciale mais comme un travail "normal". La bibliothèque représente pour Corinna Carstensen un endroit ouvert, un lieu d'échange, où les questions de l'hostilité entre les cultures devraient être discutées de manière publique pour une meilleure compréhension des peuples. Pour pouvoir développer cette dynamique de lieu de rencontres et d'échanges multiculturels, les bibliothèques doivent alors travailler sur l'image qu'elles ont d'elles-mêmes.

b) Un manque de centralisation

Katrin Sauer mann publie en 2005 une thèse dont le titre est sans équivoque : « *Impulse aus dem Ausland für die multikulturelle Bibliotheksarbeit in der BRD - Darstellung und Erprobung ausgewählter Konzepte* », soit "Impulsions venant de l'étranger pour les services de bibliothèque multiculturels en Allemagne - Présentation et test de concepts sélectionnés"¹⁰⁶. Selon elle, les services multiculturels des bibliothèques étrangères peuvent être une véritable source d'inspiration pour les bibliothèques publiques allemandes, qu'elle juge peu impliquées dans le domaine. Cela s'explique notamment par le manque de services centraux et de coopération, éléments essentiels pour aider les bibliothèques publiques dans cette tâche. En effet, en Allemagne, la centralisation des services de bibliothèques est rendue difficile par la structure fédérale du pays : le travail en bibliothèque répond de chaque *land*. Les bibliothèques sont financées par les communes mais comme nous l'évoquions précédemment, il n'y a aucune disposition légale obligeant ce financement. Les communes disposant d'une bibliothèque ont rarement les moyens suffisants pour subventionner un grand nombre d'activités, et c'est là un gros désavantage de la structure fédérale. Pour pallier cela, des institutions nationales comme la DBI, l'Institut des bibliothèques allemandes, ont été mis en place. La DBI était un service destiné à l'ensemble des bibliothèques allemandes, créé en 1978 et financé par l'Etat, dont l'objectif était de coordonner, conseiller, normer et moderniser le système des bibliothèques. Cependant, le manque de moyens financier a contraint la DBI à cesser son activité en 1999. Suite à cela, le KNB, réseau de compétences pour les bibliothèques, a été mis en place à partir de 2004 afin de coordonner les bibliothèques au niveau interrégional¹⁰⁷. Cependant, le KNB ne bénéficie pas des mêmes conditions que la DBI, puisqu'il n'est plus financé au niveau national mais reçoit des subventions de chaque *land*, et que chaque projet doit être autofinancé. La situation n'est donc toujours pas idéale pour permettre une réelle harmonisation des bibliothèques allemandes.

Katrin Sauer mann explique cependant que lors des programmes de "travailleurs invités" des années 70, certaines bibliothèques avaient organisé une partie de leur offre en fonction des travailleurs immigrés. Il s'agissait là d'un travail assez engagé mais un peu confus, car ne faisant partie d'aucun programme national et ne bénéficiant d'aucune subvention particulière. Les actions étaient particulièrement concentrées dans les grandes villes. Les bibliothécaires, manquant de connaissances sur les cultures et littératures étrangères (portugaises, polonaises, ou encore grecques), ont rapidement été confrontés à des difficultés, et ils ne savaient pas par quel moyen acquérir les ouvrages en langue étrangère. Le problème résidait également dans le manque de projection à long terme, comme nous l'évoquions plus haut : comme la société allemande attendait

¹⁰⁶ Katrin Sauer mann, *Impulse aus dem Ausland für die multikulturelle Bibliotheksarbeit in der BRD - Darstellung und Erprobung ausgewählter Konzepte*, Stuttgart, 2005, [en ligne <http://opus.bsz-bw.de/hdms/volltexte/2005/465/pdf/Diplomarbeit_KSauer mann.pdf>, (consulté le 22 août 2013)]

¹⁰⁷ <http://www.bibliothekportal.de/wir-ueber-uns/kompetenznetzwerk.html>, consulté le 22 août 2013

des étrangers qu'ils rentrent dans leur pays d'origine à la fin de leur "mission", peu d'actions étaient entreprises et les subventions venant des municipalités étaient facultatives. Par ailleurs, les services étaient peu utilisés, du fait d'un manque de communication : les immigrés n'étaient pas correctement informés du peu de services auxquels ils avaient droit. Les bibliothèques ont donc dans un premier temps cru qu'il n'y avait pas de réel besoin d'ouvrages en langue étrangère, mais après avoir réalisé quelques études et pris contact avec les communautés étrangères, ce fut finalement un franc succès.

En 1978, avec la création du DBI, première institution centralisée, le travail multiculturel s'est amélioré, car un service consultatif pour le travail social en bibliothèques fut alors mis en place. Ce service a aidé à la conception et à l'organisation de services pour les gens hospitalisés, emprisonnés, les analphabètes et les étrangers. Par ailleurs, la « *Kommission für besondere Benutzergruppen* », littéralement « commission pour les usagers particuliers »¹⁰⁸, a mis en place la revue trimestrielle « *Bibliothek für alle* », « Bibliothèques pour tous » à partir de 1984. Elle informait les professionnels des concepts et actualités du travail social dans les bibliothèques allemandes et étrangères. Une rubrique de la revue, intitulée LIFTAS pour « *Literaturdienste für Ausländer* », « Service littéraire pour les étrangers », consistait en une liste de recommandation de littérature étrangère, répertoriant les titres originaux et leur traduction, et présentant des annotations en langue allemande ainsi que les informations nécessaires pour permettre aux professionnels des bibliothèques de savoir où se procurer les documents. A la suppression de la DBI en 1999, la commission et la revue ont également disparu. LITFAS était l'action la plus aboutie menée par la commission, ce fut donc un échec.

Katrin Sauermann évoque ensuite le *Bibliotheksplan 93*, vieux et méconnu, qui veut que des services soient mis en place à destination des étrangers dans les bibliothèques centrales des grandes villes. Cela présuppose donc que ce type d'actions ne fait pas partie des besoins basiques des petites bibliothèques communales. Pourtant les petites bibliothèques, qui sont souvent plus facilement approchées par le public et notamment par les immigrés, auraient intérêt à développer les mêmes services.

c) Aux grands maux les grands remèdes

Lorsque Katrin Sauermann rédige sa thèse en 2005, elle estime que la situation allemande en matière d'offres multiculturelles dans les bibliothèques est très faible, notamment parce que les moyens alloués sont insuffisants. Les services multiculturels sont souvent perçus comme des services facultatifs. Elle critique également le manque de lobbying de la part des bibliothécaires allemands, qui ne semblent pas estimer que ce genre de travail en bibliothèque soit une priorité. Alors que tout le monde en Allemagne sait que la mutualisation des efforts permet de décupler la portée des actions entreprises, elle regrette le fait que personne ne prenne d'initiative et que les professionnels préfèrent attendre le moment opportun, quand il y aura suffisamment de moyens, ou bien quand sera créée une structure centralisée qui prenne la responsabilité d'un projet d'une telle ampleur.

Elle a alors décidé de passer à l'offensive, estimant qu'en l'absence de financement de l'Etat, la différence pouvait se faire par le biais de l'engagement personnel. Elle a vivement participé à la création d'un portail multiculturel "non

¹⁰⁸ Nous pouvons noter ici l'emploi de l'adjectif "particulier", stigmatisant, qui ne serait sans doute plus employé à l'heure actuelle.

conventionnel", permettant aux professionnels des bibliothèques publiques de sortir de leur isolement, portail qu'elle présente longuement dans sa thèse. Le portail, baptisé "ÖB_multikulturel"¹⁰⁹, est entré en activité en 2004, et a été créé avec la participation de plus de 250 bibliothèques, venant de l'Allemagne, de l'Autriche ou encore de la Suisse¹¹⁰. Il est toujours actif, et permet d'accéder, comme la plupart des portails déjà présentés, à de nombreux liens et outils pouvant aider les bibliothécaires dans le développement de services multiculturels. Il s'agit d'un portail privé, coordonné donc par Katrin Sauermann, qui travaille maintenant à la Haute école des médias de Stuttgart, et Susanne Schneehorst, de la Bibliothèque municipale de Nuremberg.

C. La France, mouton noir de l'Europe ?

De tous les pays européens, la France apparaît comme le plus vieux pays d'immigration. Cependant, et paradoxalement, les bibliothèques françaises semblent être parmi les dernières à s'être penchées sur les questions de services multiculturels. Nous allons tenter de comprendre les raisons de ce retard.

a) Une faible implication dans la sphère internationale ?

Dans un article de son blog, Raphaëlle Bats rapporte quelques visions de collègues étrangers sur les bibliothèques françaises et leur rapport à la diversité culturelle, des visions qui peuvent laisser les professionnels français perplexes¹¹¹. En effet, alors qu'elle devait intervenir dans une université berlinoise à l'occasion d'une conférence sur le thème de la diversité dans les bibliothèques françaises, elle avait proposé à la collègue allemande avec qui elle était en lien le titre suivant : "la diversité dans les bibliothèques françaises : contexte, concepts et enjeux". En réponse, la collègue berlinoise a suggéré d'intituler la conférence plutôt comme suit : "la diversité et les bibliothèques françaises : est-ce que cela existe ?". Cela avait donc surpris Raphaëlle Bats, qui ne s'attendait pas à une vision si sévère de la situation française, puis cela lui a rappelé le discours que lui avait tenu une collègue japonaise, quelques mois auparavant. Elle pensait qu'en France, « *les bibliothèques n'acceptaient pas les livres en langue étrangères, pas les gens d'Afrique du Nord et que dans les bibliothèques du Sud le Front National décidait des collections...Je précise que cette collègue m'a tenu ce discours en 2012, pas il y a 15 ans, non, maintenant* ».

Du point de vue international, les bibliothèques françaises ne semblent pas jouir d'une très bonne réputation. Nous pouvons alors nous demander à quoi cela est dû, et si c'est vraiment justifié. Lors de la conférence satellite organisée par la section "Services de bibliothèques aux populations multiculturelles" de l'IFLA du 11 au 13 août 2003, à Utrecht, aux Pays-Bas, seulement trois français sont présents, sur 150 participants au total. Dans le compte-rendu qu'elle a fait du colloque, Isabelle Famenchon, qui faisait donc partie des trois français, a elle-même fait remarquer cette sous-représentation

¹⁰⁹ ÖB sont les initiales pour "Öffentliche Bibliothek", bibliothèque publique

¹¹⁰ <http://oebmultikulturell.wordpress.com/>, consulté le 22 août 2013

¹¹¹ Raphaëlle Bats, "Diversité et bibliothèques françaises", décembre 2012, [en ligne <<http://crieurspublics.blogspot.fr/2012/12/diversite-et-bibliotheques-francaises.html>>, (consulté le 23 août 2013)]

française¹¹². Si nous nous intéressons aux membres de la section susnommée, nous pouvons remarquer que la française Souad Hubert, en alors charge des relations internationales à la BPI, a été la directrice de la section de 1999 à 2001. Toutefois, à l'heure actuelle, la section comprend beaucoup d'Européens (Espagnols, Anglais, Suédois, Allemands, etc.), mais aucun Français. Ajoutons à cela la non-participation française au projet *Libraries for All*. Nous pouvons alors nous questionner sur l'implication des professionnels français quant à la multiculturalité en bibliothèques à l'échelle internationale, et ainsi mieux comprendre que les collègues étrangers aient une telle image de la situation française. Les bibliothécaires français eux-mêmes font parfois une auto-critique assez dure de la situation. Olivier Tacheau, par exemple, estime qu'il faut « faire une introspection générale sur nos pratiques et sur la manière dont nous abordons et gérons la pluralité dans nos bibliothèques en évitant l'écueil majeur de ce que j'appellerai le « syndrome Bobigny »¹¹³, où les situations exemplaires, mais malheureusement minoritaires, occultent la majorité des endroits où rien ne se fait et finissent pas nous disculper collectivement en nous rendant bonne conscience et en faisant nôtres des discours et des actions volontaristes pourtant peu répandus¹¹⁴ ».

Ce constat nous semble toutefois bien sévère, surtout lorsque nous pensons aux différents journées d'études ou colloques internationaux que les bibliothèques françaises, la BPI en premier lieu, ont organisés. Nous en avons déjà cité plusieurs exemples, et nous pouvons en présenter un nouvel exemple, que le contexte rend particulièrement significatif. Ainsi, le séminaire « La bibliothèque au service de la communauté » a été organisé à la BPI, notamment par Souad Hubert que nous venons d'évoquer, du 28 au 30 janvier 1993¹¹⁵. Ce séminaire international a réuni des pays de la CEE (la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France) et des pays d'Europe de l'Est (Russie, Estonie, Slovaquie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie). Il s'agissait d'échanger sur la notion d'inclusion en bibliothèque, ou comment servir tous les publics en dépit des handicaps physiques, sociaux, ou des différences ethniques. L'échange était particulièrement symbolique pour les pays d'Europe de l'Est, puisque la dissolution de l'URSS remontait à deux ans à peine, et que les notions de liberté et de démocratie de la lecture étaient pour eux quelque chose de nouveau.

b) La résistance républicaine

Jean Jouffret rapporte que lors de ce colloque, « les problèmes ethniques ont nourri les débats. Abdel-Wahid Allouche a montré la spécificité française laïque, jacobine, qui ne reconnaît pas de communauté constituée et met l'accent sur l'intégration¹¹⁶ ». Ce fort héritage républicain explique sans doute pourquoi les bibliothèques françaises ont longtemps été frileuses face à l'accueil des publics migrants. En vertu des valeurs de la République, un modèle basé sur l'assimilation prévalait en France et l'intégration reposait en grande partie sur l'apprentissage de la langue française. Nous savons que le modèle d'assimilation à la français a depuis quelques années été décrié, cependant la pensée républicaine semble encore parfois faire de la résistance. Lucie Leprevost-Grancher a dans le cadre de son mémoire d'étude interrogé

¹¹² Isabelle Famechon, "Public libraries and multilingual collections, Compte-rendu du colloque de la section "Service aux populations multiculturelles" de l'Ifla à Utrecht (Pays-Bas) du 11 au 13 août 2003" dans *Pluralité culturelle en actes*, Paris : ABF, 2004, p. 74.

¹¹³ La bibliothèque de Bobigny reste l'une des références françaises en termes de services multiculturels.

¹¹⁴ Olivier Tacheau, *Op. cit.*, p. 14

¹¹⁵ Jean Jouffret, « La bibliothèque au service de la communauté », *BBF*, 1993, n° 3, p. 86-87 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>>, (consulté le 25 août 2013)]

¹¹⁶ *Ibid.*

Thomas Chaimbault, co-fondateur de Légothèque, qui lui a rapporté l'accueil mitigé qu'avait reçu le groupe lors de sa présentation au conseil national de l'ABF¹¹⁷. Des tabous semblent persister, puisque les réactions sont allées de la simple indifférence à une réelle opposition à la création d'un groupe de la sorte. Une partie des professionnels français semble ainsi vouloir occulter la nécessité de réfléchir à la question de la multiculturalité en bibliothèque, estimant sans doute qu'elle n'a pas lieu d'être.

Dans une note de bas de page signifiante, Lucie Leprevost-Grancher fait remarquer que « *parmi les professionnels interrogés travaillant sur l'accueil des publics issus de l'immigration, aucun n'avait connaissance de ce groupe ABF et de son blog*¹¹⁸ ». Nous pouvons toutefois expliquer cela par la nouveauté du groupe, qui ajoute à sa confidentialité. Le blog et le compte Twitter du groupe rencontrent néanmoins un succès certain.

Cela n'est pas sans rappeler le vent d'indignation qui avait soufflé sur la sphère professionnelle française lorsque Nelly Gogonou-Dossou, alors conservateur-stagiaire à l'Enssib, avait lancé sur la liste de diffusion biblio-fr un questionnaire destiné aux professionnels français et axé sur la place des publics étrangers dans les bibliothèques françaises. Olivier Tacheau avait, lors de la journée d'étude "Bibliothèques publiques et pluralité culturelle" organisée par le groupe ABF Paca le 21 janvier 2002, décrié cette polémique qui avait selon lui provoqué des « *réactions épidermiques [...] dans [le] landernau professionnel*¹¹⁹ ».

c) Reprendre le train en marche

Depuis quelques années, les bibliothèques françaises semblent cependant accorder une importance de plus en plus signifiante à la question de la multiculturalité en bibliothèques.

Dans une perspective élargie, le rôle social des bibliothèques a été légitimé par les plus hautes instances de la lecture. Lors du colloque "L'avenir du livre", organisé par la Direction du livre et de la lecture et le Centre National du Livre en février 2007, le directeur du livre et de la lecture, Benoît Yvert, a présenté les missions de la nouvelle politique du livre telle que définie par le Ministère de la Culture. La première d'entre elle consiste en la lutte contre la fracture sociale en matière de lecture publique. Il explique que cela pourrait concrètement se réaliser par le rapprochement des bibliothèques et de certains services sociaux, et invite des bibliothèques-pilotes comme la BPI ou la Petite Bibliothèque ronde de Clamart de l'expérimenter¹²⁰.

Cette ouverture sociale des bibliothèques a été confirmée il y a peu, à l'occasion du dernier congrès de l'ABF, organisé à Lyon les 6, 7 et 8 juin derniers, dont le thème était « La fabrique du citoyen »¹²¹. L'association des professionnels français a donc décidé de se pencher sur le rôle que la bibliothèque, l'un des rares lieux culturels à l'accès libre et ouvert à tous, pouvait avoir dans la construction de l'individu et de la citoyenneté. Parmi les différentes conférences organisées tout au long des trois jours, nous pouvons par exemple citer la session consacrée au rôle social des bibliothèques,

¹¹⁷ Lucie Leprevost-Grancher, *Travailler avec les communautés dans les bibliothèques françaises : pratiques, tabous, évolutions*, p. 62, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2000 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-60370>>, (consulté le 25 août 2013)]

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 63

¹¹⁹ Olivier Tacheau, *Op. cit.*, p. 13

¹²⁰ Retranscription du colloque "L'avenir du livre", Direction du livre et de la lecture - Centre National du Livre, 2007, p. 94, [en ligne <http://manuscritdepot.com/edition/documents-pdf/Retranscription_colloque_fevrier_2007.pdf>, (consulté le 25 août 2013)]

¹²¹ <http://www.abf.asso.fr/6/47/352/ABF/congres-2013-la-bibliotheque-fabrique-du-citoyen?p=0>, consulté le 25 août 2013

modérée par Thierry Ermakoff¹²², ou encore l'atelier "Bibliothèque, citoyenneté et immigration"¹²³, organisé par le groupe Légothèque. Cet atelier a été l'occasion de confronter les expériences de différentes bibliothèques, puisque Dominique Deschamps, directrice du réseau des bibliothèques de Plaine Commune (Seine Saint-Denis) et Jacinta Maciel, de l'Université de Minho au Portugal, avaient été invitées pour parler de leurs expériences.

En amont du colloque, un dossier y a été consacré au sein du numéro 955 de la revue *Livres Hebdo*. Selon la journaliste spécialisée Laurence Santantonios, « *Offrir des collections ne suffit plus. Il s'agit d'accueillir, de guider, de répondre à la demande, de fournir des services de plus en plus nombreux et variés* ¹²⁴ ». Une partie du dossier était consacrée à la question de l'immigration en bibliothèques, et présentait aussi bien les exemples français de Montreuil, Grenoble ou de la BPI que le modèle-phare du multiculturalisme anglo-saxon, la Queens Library de New York. Il a donc été confirmé que la bibliothèque pouvait et devait être un outil d'intégration pour les immigrants, qui constituent un public souvent éloigné des institutions culturelles. Cependant, les journalistes reconnaissent qu'il s'agit d'un travail ardu, devant répondre parfois à des impératifs paradoxaux : il s'agit de « *créer une offre spécifique et adaptée sans stigmatiser* » ou encore d'aider « *à l'insertion, notamment par l'apprentissage du français, tout en valorisant les cultures d'origines* ¹²⁵ ».

d) Des actions moins visibles, car localisées

Il est vrai qu'en l'absence de véritable coordination au niveau national, les bibliothèques françaises ont accusé un certain retard en comparaison avec leurs voisins européens. Aujourd'hui, toutefois, de nombreuses bibliothèques françaises tentent de rattraper leur retard. Parmi elles, nous retrouvons la bibliothèque municipale de Montreuil, où les projets foisonnent. Lors d'un court – mais très riche – stage au printemps 2012, j'ai pu y découvrir l'étendue de l'offre de services que sa bibliothèque destinait au public migrant. A Montreuil, la part de population étrangère (18%) est stable depuis 1990 mais elle est inégalement répartie sur le territoire de la commune. Neuf foyers de travailleurs migrants y sont implantés. Cette diversité sociologique de la ville de Montreuil fait de la bibliothèque un lieu central, où il est nécessaire de répondre aux besoins propres à chacun des publics, aussi variés soient-ils. La lecture publique à Montreuil s'inscrit dans les spécificités du territoire, dans l'identité culturelle de sa population, et est aidée pour cela par les autorités locales. En 1978, la municipalité a créé le service « Lutte contre les discriminations et intégration ». Des cours d'apprentissage du français ont été mis en place par la mairie sur différents sites de la commune, et notamment en partenariat avec la bibliothèque. La bibliothèque travaille régulièrement avec ce service, plus particulièrement avec la coordinatrice linguistique Laura Bénouis, chargée de mettre en réseau les associations proposant de l'alphabétisation ou des cours de FLE.

La terminologie est ici particulièrement importante, et des termes comme "étrangers" ou "immigrés" sont souvent connotés. A Montreuil, c'est au public "non-francophone" que l'on s'adresse. La bibliothèque ne fait pas sens pour tous : la dynamique de l'équipe a été d'aller à la rencontre d'une population qui peu à peu pourra entrevoir le sens du lieu et l'usage personnel qu'elle pourrait en faire. Dominique Tabah,

¹²² Responsable du département des services aux bibliothèques à l'Enssib

¹²³ http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/congres/2013/CR_atelier4.pdf, consulté le 25 août 2013

¹²⁴ "La fabrique du citoyen", dans *Livres Hebdo*, n°955, vendredi 24 mai 2013, p. 48

¹²⁵ "La fabrique du citoyen", p. 50

ancienne directrice de l'établissement maintenant en retraite, était très engagée dans cette démarche : « *Défendre le pluralisme des cultures est donc un acte de résistance qui fonde l'essence même de la bibliothèque publique comme espace de tolérance et de liberté*¹²⁶ ». Selon elle, la représentation de ces cultures dans l'espace public de la bibliothèque est très valorisante pour les populations. Si elle a pu impulser une politique de services dédiée à ces publics – comme elle avait pu le faire à la bibliothèque de Bobigny auparavant – son successeur Fabrice Chambon a bien repris le flambeau et est également convaincu de la légitimité de cette offre pour la population montreuilloise. Ainsi, un fonds en langues étrangères a été constitué et est en développement permanent. Si les langues "d'apprentissage" sont déjà bien représentées, il s'agit maintenant d'enrichir celui des langues "d'immigration".

Mais c'est aussi sur l'action culturelle que la bibliothèque a mis l'accent. Selon Dominique Tabah toujours, « *si l'effort fait pour élargir l'offre à l'expression de cette diversité n'est pas relayé par des manifestations qui en assurent la promotion, cette offre risque fort de ne pas parvenir au public*¹²⁷ ». Ainsi, des temps forts d'animation croisent des actions suivies, comme les groupes de conversations bimensuels qui remportent un franc succès. L'accueil, au sens premier du terme, n'est pas non plus oublié : régulièrement, des groupes sont invités à venir visiter la bibliothèque et des accueils thématiques sont organisés. Lors de mon stage, j'ai ainsi pu assister à la projection du film documentaire *Women are heroes* de JR, suivie d'un débat, dans le cadre de la journée de la femme. L'animation, organisée en partenariat avec la coordination linguistique, a très bien fonctionné, la salle était pleine et le débat à l'issue vif et animé. Ma participation à un atelier de conversation est un souvenir marquant : on ne cessait d'agrandir le cercle pour accueillir toujours plus de langues différentes, de personnes d'origines différentes, et pourtant tout le monde échangeait. J'ai également pu assister à une réunion de préparation d'une animation-découverte de jazz en live, en partenariat avec des élèves du conservatoire. En quelques jours seulement, j'ai pu saisir l'ampleur et la diversité de l'offre proposée.

Il existe donc un décalage entre les bibliothèques européennes, toutes n'ont pas su ou pu prendre en considération les besoins du public migrant avec la même réactivité. Cela ne signifie pas pour autant que les pratiques des bibliothécaires divergent en tout point d'un pays à l'autre. Nous allons donc dans la troisième et dernière partie nous intéresser aux conceptions et aux objectifs du service multiculturel en bibliothèques dans les pays d'Europe : diffèrent-ils vraiment ?

¹²⁶ Dominique Tabah, « Cultures étrangères, usagers étrangers et immigrés à la bibliothèque de Bobigny » dans *Pluralité culturelle en actes*, Paris : ABF, 2004, p. 44.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 45

3. Mise en parallèle des services développés : quand les pratiques se répondent et se rejoignent

I. UNE METHODOLOGIE CONTRARIEE

Avant d'entrer plus en avant dans l'exposé et l'analyse des actions développées à destination du public migrant au sein des bibliothèques européennes, j'ai souhaité exposer ici la méthodologie retenue pour la réalisation de ce mémoire, d'autant plus que cette méthodologie, initialement basée sur les résultats obtenus suite à la diffusion d'un questionnaire, a dû être revue en cours de cheminement suite au peu de réponses recueillies.

A. Méthodologie retenue pour l'élaboration du questionnaire

a) Le choix de l'enquête : outil primordial d'une réflexion empirique

La visée initiale de ce mémoire d'études, prenant place dans le cursus d'un master professionnel, était d'aborder la problématique par une approche principalement empirique, privilégiant donc l'expérience professionnelle à la pure théorie. Il s'agissait évidemment d'aller au-delà de la simple observation, de s'intéresser à ce qui se passe directement dans les bibliothèques publiques, dans les différentes régions de l'Union Européenne, afin d'identifier et de comprendre l'expérience collective des professionnels des bibliothèques sur le terrain. Il me semblait effectivement plus pertinent de travailler en contexte, afin de répondre plus adéquatement aux dynamiques des situations.

Le travail d'enquête est alors apparu comme incontournable, afin de venir compléter et enrichir les données ou informations offertes par les données statistiques, les articles professionnels et autres chartes programmatiques.

b) Le choix du questionnaire en ligne

Compte-tenu de la zone géographique à couvrir et de la diversité des langues parlées dans les pays ciblés, il semblait difficile de réaliser des entretiens oraux, que ce soit en personne ou par téléphone, et c'est donc la forme d'un questionnaire à compléter en ligne qui a été retenue. Ce questionnaire a été réalisé à l'aide du logiciel Limesurvey, dont l'Enssib possède une licence.

Il s'agissait tout d'abord de définir les interlocuteurs visés par ce questionnaire. Comme expliqué précédemment, le choix a été fait de se placer du côté des professionnels et d'adresser le questionnaire directement aux personnels des bibliothèques, afin d'avoir un retour d'expérience précis, avec des informations

détaillées. De plus, il était peu réaliste de l'adresser directement à la population migrante susceptible de fréquenter les bibliothèques européennes, car différents facteurs rendaient la tâche difficile. En effet, outre la barrière de la langue (et aussi de l'écrit), il aurait fallu trouver des personnes "relai" dans chaque bibliothèque, prêtes à faire compléter le questionnaire au public ciblé, or il était impossible de déléguer une part si importante du travail de recherche à des personnes tiers.

Le choix des bibliothèques ciblées a fait l'objet d'une réflexion poussée, qui est détaillée dans la suite du développement. Bien qu'il soit trop ambitieux de souhaiter faire une analyse exhaustive de ce qui se passe en Europe, il s'agissait de constituer un échantillon représentatif pour chaque pays étudié, et pour l'UE au sens large.

c) La construction du questionnaire

Les questions posées aux professionnels ont été formulées selon des hypothèses de travail précises.

Le questionnaire a ainsi été ordonné en cinq grandes sous-parties, correspondant chacune à un thème différent. La première partie intitulée "Informations générales" permet à la bibliothèque de s'identifier rapidement et de dresser un bref état des lieux de la structure concernée. La deuxième partie permet de définir si la bibliothèque mène une politique d'accueil envers le public migrant ou non. En cas de réponse négative, le questionnaire se termine, après que la personne a justifié de cette réponse. La troisième partie s'intéresse aux publics ciblés par les services proposés par la bibliothèque (âge, sexe...). La quatrième partie cherche à développer plus précisément les activités menées : fonds en langue étrangères, animation culturelle, ou encore budget alloué. Enfin, la dernière partie permet de préciser le contexte dans lequel s'inscrivent ces actions, si des partenariats avec d'autres bibliothèques et/ou des instances de la ville existent, et si des personnes relais entrent en jeu dans le déroulement des différentes actions¹²⁸.

Un traitement indispensable et méthodique des réponses reçues a été réalisé afin de faire une utilisation pertinente et censée du questionnaire : travail de taxinomie, classification...

Enfin, l'envoi de ce questionnaire à des pays étrangers supposait évidemment la traduction du texte en plusieurs langues, afin de permettre aux professionnels d'avoir un choix pour la lecture et surtout la réponse. Il a été traduit en anglais, langue seconde la plus répandue en Europe, puis en allemand (langue largement parlée en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas comme langue seconde).

B. Méthodologie concernant les bibliothèques ciblées et retenues

Comme je l'expliquais précédemment, le choix des lieux d'envoi du questionnaire a été l'objet d'un travail précis de "repérage" des régions les plus susceptibles d'entreprendre des actions à destination des migrants.

¹²⁸ Le questionnaire est disponible, dans les trois langues, en annexe 4.

Il a donc fallu trouver des données, les plus précises possibles, témoignant de la répartition de la population immigrée au sein de l'Union Européenne, puis au sein de chaque pays retenu. Trois méthodes ont été utilisées, de la plus "fiable" à la plus "expérimentale", en fonction des données récoltées. Souvent, à défaut de pouvoir trouver des données intéressantes sur l'immigration, j'ai dû m'appuyer sur des données relatives à la part d'étrangers dans la population totale. Si la différence de sens entre les termes de migrant et d'étranger n'est pas négligeable (le second pouvant être né dans un pays tout en conservant sa nationalité d'origine), je n'ai pas eu d'autre choix que de me satisfaire de ces sources. J'ai choisi ici d'expliquer de façon concise les méthodes utilisées, et de laisser le détail des choix opérés en annexe¹²⁹.

La première méthode reposait donc sur un repérage effectué à l'aide de cartes référencées. Pour l'ensemble des cartes retenues, il était indispensable de vérifier l'officialité de la source, et de vérifier qu'elles étaient basées sur des données officielles. J'ai utilisé cette méthode pour sélectionner tout d'abord les pays de l'Union Européenne dans lesquels les mouvements migratoires étaient les plus importants. J'ai également appliqué cette méthode pour définir les villes retenues dans chaque pays pour la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Belgique.

Lorsque je ne pouvais avoir accès à des cartes satisfaisantes, comme ce fut le cas pour l'Italie, j'ai fait le choix de me baser sur des statistiques officielles, publiées par le ISTAT (*Instituto nazionale di statistica*)¹³⁰, qui indiquaient le pourcentage de la population étrangère par rapport au total de la population, dans différentes villes du pays.

Enfin, pour le Luxembourg et l'Estonie, les deux pays restant, je n'ai pu trouver de cartes ni de statistiques satisfaisantes. S'agissant de petits pays, dont la superficie et la population totale sont réduites relativement aux autres pays étudiés, je me suis donc basée sur la densité de population, puisque les villes attractives sont alors moins nombreuses.

C. Analyse des résultats

a) Des réponses très limitées

Après avoir sélectionné l'ensemble de ces villes, j'ai dressé une liste de contacts¹³¹, auxquels j'ai envoyé les questionnaires via le logiciel Limesurvey. Le questionnaire a été adressé à l'ensemble des bibliothèques une première fois le 19 novembre 2012. Face aux 98 questionnaires envoyés à travers l'Europe, j'ai reçu seulement cinq questionnaires complétés, qu'ils soient positifs ou négatifs (c'est-à-dire venant de bibliothèques développant des actions à destination du public migrant ou non), ce qui représente moins de 5% de réponses au total. Sur ces cinq questionnaires, trois provenaient de France, et les deux autres du Luxembourg et d'Allemagne. Aucun des questionnaires envoyés en langue anglaise n'avait été complété.

Après avoir laissé plusieurs semaines pour laisser le soin aux professionnels contactés de répondre, j'ai décidé d'envoyer le questionnaire une seconde fois, tout en

¹²⁹ Cf. annexe 5

¹³⁰ Cf. annexe 13

¹³¹ Cf. annexe 15

expliquant comme lors du premier envoi – et dans les trois langues – l'importance que ce questionnaire revêtait pour la poursuite de mon étude. Le questionnaire a donc été envoyé à nouveau aux bibliothèques ne l'ayant pas déjà complété le 5 janvier 2013, après Noël et les éventuels congés ou fermetures de bibliothèques. Suite à cette relance, les réponses ont été plus nombreuses, mais particulièrement en provenance de la France. En effet, neuf questionnaires provenant de bibliothèques françaises m'ont été retournés, dont quatre avaient été envoyés à des nouveaux destinataires (plusieurs bibliothécaires m'avaient ainsi demandé de transmettre le questionnaire à certains de leurs collègues, travaillant par exemple dans des bibliothèques de quartier). Malheureusement, les retours de bibliothèques étrangères n'ont une nouvelle fois pas été fructueux : deux questionnaires ont été remplis en Allemagne, et un seul au Royaume-Uni.

Suite aux deux envois effectués, si nous détaillons les chiffres en fonction de la langue d'envoi des questionnaires, 34% des questionnaires en français ont été complétés, contre 63% de questionnaires non renseignés et 3% de désinscriptions – ce qui correspond aux bibliothèques ne souhaitant pas répondre au questionnaire et surtout ne souhaitant pas être recontactées par la suite. Par ailleurs, 10% des questionnaires en langues allemandes ont été complétés, élevant à 76% le nombre de questionnaires non complétés et à 14% celui des désinscriptions. Enfin, seulement 3% des questionnaires envoyés en anglais ont été complétés, contre 91% de non réponses et 6% de désinscription.

Au total et sur l'ensemble des questionnaires envoyés, seulement 18% de questionnaires complétés ont été enregistrés. Les désinscriptions s'élèvent à 7% et ce sont au final 75% des questionnaires qui n'ont pas été complétés. Je peux alors conclure à un échec relatif de l'enquête entreprise, ou tout du moins pas à la hauteur de mes attentes¹³².

b) Des actions cependant existantes

Mon plus grand regret suite à ces résultats décevants fut la très faible quantité de réponses venant de l'étranger. Bien que les questionnaires venant de France m'aient été très utiles, je comptais évidemment beaucoup sur les retours des pays étrangers afin de venir compléter les différentes sources documentaires et alimenter ma réflexion. Ma surprise était d'autant plus grande que je savais, suite à un premier dépouillage de la presse professionnelle étrangère et autres lectures, que des actions destinées particulièrement aux migrants étaient organisées dans certaines des bibliothèques contactées. Je ne peux donc pas croire à un simple désintérêt des bibliothécaires européens pour la question, mais ne souhaite pas non plus me lancer dans des hypothèses hasardeuses quant à ces non-réponses. Nous pouvons simplement imaginer que pour des raisons purement techniques – blocage de certaines boîtes électroniques face à des messages venant d'une adresse inconnue et/ou étrangère – certaines bibliothèques n'aient jamais reçu ou pu lire le questionnaire. Il aurait été intéressant de pouvoir activer un système d'accusés de lecture afin de savoir si le courriel avait été ne serait-ce que consulté, mais le logiciel Limesurvey, qui générait l'envoi des courriels, ne le permettait pas.

¹³² Cf. annexe 16

c) Analyse des réponses "négatives"

Si le but premier de cette étude est de s'intéresser aux actions réalisées dans les bibliothèques en direction du public migrant – sur lesquelles nous reviendrons par la suite – il m'a semblé primordial de me pencher de plus près sur les réponses "négatives", c'est-à-dire sur les bibliothèques n'entreprenant pas d'actions particulières envers ce public, et sur les justifications avancées par le personnel interrogé.

Ainsi, les bibliothèques d'Aix-en-Provence et de Nice estiment toutes deux être freinées par la difficulté à identifier ou déterminer les publics migrants. La bibliothèque d'Aix-en-Provence ajoute toutefois qu'elle accueille des migrants et travaille en lien avec des organismes sociaux – notamment avec l'association "Solidarité travailleurs immigrés". L'absence d'actions concrètes ne relève pas dans ce cas d'un désintérêt pour la question, mais d'une réelle difficulté à appréhender le public visé, qui comme nous l'avons effectivement évoqué précédemment regroupe des profils extrêmement variés.

A Birmingham – seul questionnaire en langue anglaise ayant été complété – le personnel déclare simplement n'avoir jamais été interpellé par la nécessité de conduire des actions à destination de migrants, bien qu'un modeste fonds en langue chinoise ait été développé. De même, à Talence, les bibliothécaires disent ne rien mettre en place de particulier car ils n'ont jamais été saisis de la question.

Enfin, deux bibliothèques estiment ne pas vouloir distinguer le public migrant du reste des usagers. Ainsi, la Cité Bibliothèque de Luxembourg déclare que "*le public migrant est accueilli comme public tout court, sans différence avec le public normal*". Cependant, il est précisé dans la suite du questionnaire que le nombre de migrants au Luxembourg est tellement important que les Luxembourgeois sont en minorité, et que la bibliothèque propose des documents en quatre langues et des journaux en sept langues, ce qui signifie donc que des dispositions sont tout de même prises pour ce public allophone. Dans la même lignée, la bibliothèque de Brême en Allemagne dit accueillir de la même façon tous les lecteurs venant à la bibliothèque, indépendamment du fait qu'ils soient immigrés ou allemands. Le fait de ne pas vouloir distinguer les migrants du reste des lecteurs peut effectivement témoigner de la volonté de ne pas stigmatiser un public qui l'est souvent. Nous retrouvons ici en quelque sorte une dynamique républicaine, reposant sur la mise sur un pied d'égalité de tous les citoyens, et traditionnellement plutôt rattachée au modèle français d'assimilation. Cependant, j'ai pu ressentir à la lecture de ces deux questionnaires une sorte d'agacement venant de la part des interlocuteurs. Nous voyons qu'une dizaine d'années après cette controverse, la question de la multiculturalité en bibliothèque reste un terrain miné, et pas uniquement dans l'hexagone.

Nous le comprenons, les actions multiculturelles en bibliothèque ne sont pas une évidence pour tout le monde, et cela peut notamment se justifier par un environnement peu propice à ce genre d'actions, ou simplement par une sorte d'appréhension des professionnels des bibliothèques, face à un public qu'ils peinent à identifier et dont ils ont du mal à cerner les besoins ou attentes. Cependant, de nombreuses et heureuses initiatives peuvent être remarquées, partout en Europe.

II. REALITE TERRITORIALE : DES PARALLELES DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Au fil de mes recherches, j'ai pu remarquer un certain nombre de convergences dans les objectifs et missions interculturelles des bibliothécaires européens. Il n'est plus question de modèles, qu'il s'agisse de l'assimilation à la française ou du multiculturalisme à l'anglo-saxonne. Les professionnels semblent avoir dépassé ces concepts et nous retrouvons ainsi une certaine harmonisation dans les pratiques. Nous nous appuyerons ici principalement sur des exemples concrets d'actions ayant été entreprises par les bibliothèques, pour les migrants.

A. Inclusion sociale vs. communautarisme

Nous l'avons vu, l'une des principales préoccupations des bibliothèques européennes est l'ouverture de la bibliothèque à tous. Quand il s'agit de développer des services à destination du public migrant, qui est un public particulièrement difficile à "capter", tout est fait pour que les usagers se sentent reconnus, considérés et accueillis, afin d'éviter tout repli sur soi ou sur sa communauté. Isabelle Famechon et Carine Mignard, du groupe « Langues » de l'Association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis, expliquent ainsi que la présence de collections en langues étrangères en bibliothèques signifie bien plus que de proposer un simple service : « *pour tous, la présence de ces collections est bénéfique car elle ouvre aux échanges interculturels par la découverte de la culture de l'autre. En ce sens, elle s'oppose à tout communautarisme*¹³³ ».

a) Mettre l'accent sur l'accessibilité

Avant toute chose, il s'agit pour les bibliothèques de se rendre accessibles, ouvertes et accueillantes. En effet, pour les migrants venus de pays en voie de développement, où l'oralité prime souvent sur l'écrit, la bibliothèque peut facilement apparaître comme un endroit élitiste et rattaché au milieu scolaire, en somme un endroit qui ne leur est pas destiné. Les préjugés ou idées reçues ayant souvent la vie dure, les bibliothèques ont mis en place différentes actions permettant de "réhabiliter" la bibliothèque aux yeux des communautés.

Cela passe notamment par l'accueil, au sens strict du terme. La bibliothèque de Coventry, en Angleterre, a ainsi mis sur pied une charte garantissant un accueil de qualité. Il s'agit en quelque sorte d'un équivalent de la charte Marianne, mais dans une version encore plus aboutie. Ainsi, lors de l'inscription, le personnel de la bibliothèque est tenu de demander à l'utilisateur s'il parle une autre langue que l'anglais, afin de répondre aux mieux à ses besoins¹³⁴. Il faut noter que la bibliothèque compte en son sein une

¹³³ Isabelle Famechon, Carine Mignard, "La coopération pour des fonds en langues étrangères à l'échelle d'un département : le groupe "Langues" de l'association des bibliothèques de Seine-Saint-Denis" dans *Pluralité culturelle en actes*, Paris : ABF, 2004, p. 80.

¹³⁴ Isabelle Famechon, *Op. cit.*, p. 77

« Multicultural team¹³⁵ » composée de professionnels ayant un large éventail de compétences linguistiques et culturelles¹³⁶.

Un autre enjeu important porte sur la communication. En effet, sans communication efficace ou bien menée, les actions ne sont pas identifiées par le public et tombent à plat. Dans le cas présent, la difficulté première est la barrière de la langue. Comment faire pour communiquer auprès des migrants à Montreuil, par exemple, où plus d'une cinquantaine de langues sont parlées ? Dans les faits, la communication repose notamment sur la diffusion de flyers créés en interne, où la stratégie retenue a été d'aller à l'essentiel : pour les ateliers de conversation par exemple, les mots "bibliothèques" et "parler" ont été traduits dans la dizaine de langues principalement parlées dans la ville¹³⁷. Pour communiquer autour des services de la bibliothèque en général, certains ont opté pour la diffusion de guides du lecteur multilingues, y compris et surtout en dehors de la bibliothèque. Bien que cela nécessite des moyens de production importants, cela permet de s'assurer de toucher un public plus large. C'est notamment le cas de la bibliothèque de Bobigny, qui a réalisé en partenariat avec des classes CLIN un guide en six langues (anglais, arabe, chinois, français, tamoul et turc), les plus parlées dans la ville¹³⁸. Ce guide de la bibliothèque est ensuite diffusé dans différents lieux stratégiques de la ville : structures municipales, commerces, etc. Elle propose également des catalogues bilingue, français/arabe et vietnamien/français des acquisitions¹³⁹. De la même façon, le *Danish Library Centre for Integration* réalise des catalogues en deux langues, le danois et la langue en question. Ces catalogues sont assez simples, afin que le coût de production ne soit pas trop élevé. Ils sont ensuite distribués gratuitement, également dans les lieux où les migrants sont susceptibles de se rendre : écoles de langues, centres de réfugiés. La simplicité du catalogue permet également de le photocopier rapidement, et ainsi la personne peut rapporter le catalogue chez elle pour le consulter rapidement¹⁴⁰.

Enfin, certains bibliothécaires ont à cœur de donner une nouvelle image de la bibliothèque et de son personnel, plus chaleureuse et sympathique, afin de renverser les a priori. Dans le cadre d'une gestion de projet, nous avons travaillé, avec cinq élèves-conservateurs, de la promotion DCB 21 sur une action visant à (re)dynamiser la communication de la bibliothèque municipale de Saint-Fons, en région lyonnaise. Il s'agit d'une commune où l'indice de précarité est particulièrement élevé¹⁴¹, et où une population immigrée est venue s'y installer depuis plusieurs décennies. La population de Saint-Fons semblait peu concernée par les services que la bibliothèque pouvait lui offrir, et nous avons donc proposé aux commanditaires trois scénarios différents visant à faire tomber la frontière psychosociale que la bibliothèque peut représenter. Ce fut la proposition d'une campagne de communication décalée qui fut retenue, basée sur le jeu avec les stéréotypes traditionnellement attribués aux bibliothécaires. Des campagnes du même ordre ont été menées dans d'autres bibliothèques, mais il s'agissait ici d'éviter les jeux de mots compliqués pour se concentrer sur des photographies humoristiques mettant en scène le personnel de la bibliothèque et pouvant interpeller tout le monde, y compris les personnes maîtrisant peu ou pas la langue française.

¹³⁵ Equipe multiculturelle.

¹³⁶ <http://www.librariesforall.eu/en/best-practices/coventry-libraries-and-information-services>, consulté le 26 août 2013

¹³⁷ Cf. annexe 17

¹³⁸ Suzanne Arlabosse, Dominique Tabah, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », *BBF*, 2009, n° 2, p. 39-45 [en ligne <http://bbf.enssib.fr/>, (consulté le 28 août 2013)]

¹³⁹ Isabelle Famechon, Carine Mignard, *Op. cit.*, p. 82

¹⁴⁰ Benedikte Kragh-Schwarz, "L'offre des bibliothèques à la population multilingue du Danemark", *Bibliothèques publiques en Europe : actes du colloque organisé par la Bpi, le British Council et le Goethe Institut, Paris, British Council, 5 et 6 novembre 1998*, Paris : Bpi, 2000. p. 120

¹⁴¹ Selon une étude sociologique menée dans le cadre du dispositif CUCS 2011-2014.

b) Reconnaître et mettre en valeur la culture de l'autre

L'inclusion des migrants à la bibliothèque passe également par des échanges entre la culture de la terre d'accueil, et celle d'origine. Citons à nouveau Isabelle Famenchon et Carine Mignard, toutes deux bibliothécaires à Bobigny : « [le] manque de reconnaissance culturelle risque de faire perdre aux individus le contact avec leur langue, avec leur culture, ce qui aboutit à la perte d'identité¹⁴² ». La bibliothèque de Bobigny fait en quelque sorte figure de précurseur français en termes d'action multiculturelle en bibliothèques, puisqu'elle a été l'une des premières à mettre en place ce type de services. Il s'agissait avant tout pour les bibliothécaires de répondre à une réalité territoriale et de proposer des services répondant aux besoins des usagers : à Bobigny, 20% de la population est de nationalité étrangère, et ces chiffres ne tiennent pas compte de la population immigrée qui vient donc s'y ajouter¹⁴³. Dominique Tabah, qui a longtemps été directrice de la bibliothèque, a assurément joué un rôle primordial dans le développement et la diversification de l'offre. Outre donc la constitution de fonds en langues étrangères, une place importante a été consacrée à l'animation culturelle, et à l'échange autour des différentes cultures, les animations passant ainsi de multiculturelles à interculturelles. C'était un moyen, selon Dominique Tabah, de lutter contre toutes les formes de racisme ou de xénophobie, souvent nées de l'ignorance, que d'aller à la découverte de la culture de l'autre¹⁴⁴. Pour ne citer qu'un exemple, nous pouvons retenir l'opération "Carte blanche pour lettres noires", un projet de découverte de la littérature africaine. Le but était pour les bibliothécaires de sortir de l'exotisme souvent réducteur pour montrer la réelle force de l'écriture africaine. Les actions se sont déroulées sur plusieurs mois, et ont été développées pour tous les publics : mise en place d'une librairie africaine dans la bibliothèque, lectures dans les tramways, expositions, concerts, buffet africain, etc¹⁴⁵.

Au Danemark, la rencontre entre les cultures fait également partie des missions fondamentales du *Danish Library Centre for Integration*. Selon Benedikte Kragh-Schwarz, il est essentiel que ces échanges commencent dès le plus jeune âge. Pour ce faire, une attention particulière est portée au fait que de la littérature jeunesse en langues étrangères soit déposée dans chaque bibliothèque locale afin d'être mis à la disposition de tous. Cela permet d'une part de valoriser la culture des enfants immigrés, qu'ils se sentent reconnus pour ce qu'ils sont ; d'autre part, cela incite les petits Danois à s'intéresser très tôt aux cultures de leurs camarades immigrés, et cela favorise donc la compréhension multiethnique. Pour reprendre les mots de Benedikte Kragh-Schwarz, « évidemment, dans l'idéal, ce qui est fait pour les enfants devrait s'appliquer également aux adultes...¹⁴⁶ ».

¹⁴² Isabelle Famenchon, Carine Mignard, *Op. cit.*, p. 79

¹⁴³ Dominique Tabah, "Cultures étrangères, usagers étrangers et immigrés à la bibliothèque de Bobigny", *Op. cit.*, p. 42

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 41

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 45

¹⁴⁶ Benedikte Kragh-Schwarz, "L'offre des bibliothèques à la population multilingue du Danemark", *Op. cit.* p. 118

c) Faire de l'usager un acteur de la bibliothèque

Enfin, l'ouverture de la bibliothèque à la population peut également s'effectuer par l'implication directe des usagers aux actions proposées. Les bibliothèques se placent alors dans la lignée des *user-centered libraries* à l'anglo-saxonne : les lecteurs apportent et échangent leur culture et leurs idées à la bibliothèque qui devient le centre d'un brassage culturel où chacun est légitime et peut apporter des choses à l'autre. En partageant langues, contes, comptines, cuisine, etc. le public devient acteur de la bibliothèque. La bibliothèque entre ainsi dans une dynamique de « bibliothèque troisième lieu » : « véritables lieux de vie, centres culturels communautaires, ils fédèrent leurs usagers autour de projets culturels et sociaux [...], se transforment en lieux-phares pour leur collectivité et leur qualité de lieu public leur procure un statut particulier, axé sur la cohésion sociale¹⁴⁷. »

En Suède, ce genre d'actions a été développé dès les années 1990. A la bibliothèque de Nässjö par exemple, petite ville du comté de Jönköping, de nombreux projets d'échanges entre les réfugiés et les Suédois ont été menés¹⁴⁸. Des débats, lectures, programmes internationaux, et expositions ont été organisés par les immigrés eux-mêmes : la bibliothèque travaille activement à former l'opinion publique dans le but de parvenir à une meilleure compréhension de la situation de ces réfugiés. Pour cela, le bibliothécaire Anders Källén, qui est par ailleurs responsable de la Croix Rouge internationale de la ville, a réussi à obtenir une aide de la part de la municipalité. Les migrants peuvent également intervenir lors de la sélection des ouvrages en langues étrangères, et être ainsi véritablement associés au fonctionnement interne de la bibliothèque. Siavash Talebi, qui est un réfugié politique iranien, est professeur de langue et fait un grand usage de la bibliothèque et de ses méthodes d'apprentissage de langues (dans son pays, elles sont très souvent des objets de propagande du pouvoir). Il est souvent présent lorsque des décisions sont prises pour l'achat de nouveaux documents en persan pour la bibliothèque.

A Romans-sur-Isère, la médiathèque de la Monnaie a développé des ateliers de cuisine animés par les femmes du quartier, en partenariat avec la M.J.C. qui prête ses locaux¹⁴⁹. Si l'organisation d'ateliers de cuisines en bibliothèque pourrait dans un premier temps dérouter et paraître illégitime, ils prennent en réalité tout leur sens dans l'exploitation qui en a été faite. Le principe est simple : chaque semaine, une femme devient le temps d'une séance professeur de cuisine et apprend aux personnes participant à l'atelier à réaliser un plat de son pays d'origine. Les ateliers, ingénieusement baptisés "Melting popotes", se déroulent souvent dans plusieurs langues, et permettent ainsi d'apprendre les rudiments propres à la cuisine, que ce soit en français ou dans des langues étrangères. Les simples ateliers hebdomadaires ont fait ensuite du chemin, puisqu'ils ont mené à la création d'un blog, qui est régulièrement alimenté par les bibliothécaires¹⁵⁰. Un onglet intitulé "La cartorecette" permet de retrouver les recettes proposées pendant les ateliers, celles-ci étant repérables géographiquement sur une carte du monde¹⁵¹. La valorisation de l'animation ne s'arrête pas là, puisque suite au succès de ces ateliers, une exposition de photos mettant en valeur le travail des femmes engagées dans cette action a été présentée au sein de la médiathèque¹⁵². Enfin, un livre regroupant

¹⁴⁷ Mathilde Servet, *Les bibliothèques troisième lieu*, mémoire de DCB, 2009, [en ligne <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-21206> (consulté le 26 août 2013)].

¹⁴⁸ Brigitta Hellman, *Op. cit.*

¹⁴⁹ Fornerod, Marieke, "Une Bibliothèque dans la cuisine : l'atelier "bonne recette et apprendre" de la médiathèque Monnaie", juin 2010, [en ligne <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49236> (consulté le 26 août 2013)]

¹⁵⁰ <http://bonnerecette.wordpress.com/>, consulté le 26 août 2013

¹⁵¹ <http://everitouthèque.viabloga.com/news/la-cartorecette>, consulté le 26 août 2013

¹⁵² <http://everitouthèque.viabloga.com/news/bonne-recette-et-apprendre-l-expo>, consulté le 26 août 2013

différentes recettes réalisées lors des ateliers a été publié¹⁵³, et il est même possible de le feuilleter en ligne¹⁵⁴. L'idée de publier le livre de recette est judicieuse, puisqu'elle permet à la fois de valoriser le travail des femmes impliquées dans les ateliers, et de désacraliser l'objet-livre face auxquelles certains auraient pu avoir des réticences. De la cuisine à la production de contenus, le pas a été franchi, et avec succès.

Enfin en Italie, le site web "*Roma multiethnica – Guida alla città interculturale*"¹⁵⁵ est né du travail entrepris il y a déjà plusieurs années par les bibliothèques municipales de Rome, qui souhaitent communiquer autour des différentes cultures qui cohabitent et agissent au sein de la ville. Cette fois-ci, le portail ne s'adresse pas exclusivement aux professionnels des bibliothèques, mais à l'ensemble des habitants de la ville, afin de favoriser l'échange interculturel. Une collaboration entre des spécialistes italiens et des intermédiaires étrangers a permis la réalisation d'un guide multiculturel de la ville, édité à trois reprises (en 1998, 2000 et 2008). Ce guide est disponible dans toutes les librairies de Rome, et rassemble des informations détaillées sur les lieux et les activités culturelles, associatives, artistiques des différentes communautés de la ville. Les immigrés y sont les protagonistes d'un espace urbain dans lequel ils s'inscrivent de manière de plus en plus dynamique et significative. Les lecteurs plongent alors dans l'univers cosmopolite, international et multiculturel de la capitale italienne. Le site se fait le miroir interactif du guide, et offre l'actualité régulièrement mise à jour des activités multiculturelles ayant lieu à Rome. Il suggère également des bibliographies sur des ouvrages du monde entier. Des onglets permettent d'accéder à des informations détaillées sur vingt-quatre "cultures" du monde présentes à Rome : les associations, les centres culturels, les lieux de culte de toutes les religions, les cours de langue, les restaurants, les magasins alimentaires et d'artisanat y sont répertoriés avec des fiches descriptives accompagnées d'adresse. Dans la section dédiée à la ville interculturelle sont également signalées les bibliothèques publiques avec des services pour les étrangers, les nouvelles librairies interculturelles, et les écrivains immigrés qui vivent à Rome et écrivent en italien.

Tous ces exemples ne rentrent évidemment pas dans une liste exhaustive des actions entreprises à destination du public migrant en bibliothèques. Il y en aurait encore bien d'autres à présenter si le cadre de l'exercice n'était pas limité en quantité. Cependant, une chose doit être précisée : toutes ces actions ne pourraient avoir lieu sans une implication particulière du personnel, qui se trouve parfois confronté à certaines difficultés.

B. Remédier aux difficultés professionnelles

La mise en place de tels services se révèle être très énergivore et chronophage pour les professionnels des bibliothèques. Cela demande notamment une implication personnelle importante, et repose souvent sur les convictions personnelles de chaque bibliothécaire. Ainsi, Fanny Bohy, responsable des projets culturels mutualisés et du développement des publics dans le réseau des médiathèques de Plaine Commune, par le retour du questionnaire a reconnu qu'il était parfois délicat de parvenir à mobiliser les équipes pour travailler avec ce public qu'elle qualifiait de "compliqué". La tâche est

¹⁵³ <http://bonnerecette.wordpress.com/2011/05/26/melting-popotes-des-recettes-pour-bien-vivre-ensemble/>, consulté le 26 août 2013

¹⁵⁴ http://issuu.com/mediamonnaie/docs/melting_popotes?mode=window&viewMode=singlePage&backgroundColor=%23222222, consulté le 26 août 2013

¹⁵⁵ <http://www.romamultiethnica.it/>, consulté le 26 août 2013

ardue, et les bibliothèques ont donc dû réfléchir à la meilleure organisation au sein de leurs équipes.

a) Favoriser la diversité au sein-même des équipes

une équipe professionnelle constituée de personnes issues de communautés diverses permet de mieux appréhender les besoins et de pouvoir y répondre plus aisément. Comme le préconise l'IFLA, « *les bibliothèques doivent tenter d'être représentatives des sociétés multiculturelles qu'elles servent, en s'assurant que le personnel soit réellement caractéristique des différents groupes culturels de la communauté*¹⁵⁶ ». Ce mode de recrutement est chose courante en Amérique du Nord – à la Queens library par exemple, le "New American Programs" est un service à part entière de la bibliothèque au sein duquel œuvrent des professionnels multilingues aux origines variées¹⁵⁷. Mais qu'en est-il des bibliothèques européennes ?

Nous avons ainsi interrogé les bibliothèques prenant part au projet "*Libraries for All*"¹⁵⁸, et leur avons demandé s'ils avaient au sein de leurs équipes des membres issus des communautés qu'ils servaient. Eva Grabherr, qui est responsable du projet autrichien "*OKAY/Zusammen leben*"¹⁵⁹, "Vivons ensemble", centre de conseils pour l'immigration et l'intégration, a expliqué qu'à l'heure actuelle seuls quelques membres des équipes des bibliothèques viennent des communautés immigrées locales, mais que leur nombre est en progression. Eva Grabherr a également expliqué que dans le cadre de la mise en place des "*Advisory Boards for Multiculturalism*", guichets de conseils sur les questions de multiculturalisme coordonnés par les différents partenaires de "*Libraries for All*" (Allemagne, Autriche, Suède et République tchèque), les bibliothécaires ont travaillé conjointement avec des membres des communautés locales. Eva Grabherr décrit cette initiative comme une très bonne expérience, mais estime qu'il faudra un certain temps pour que cela s'établisse dans les pratiques générales des bibliothèques.

Au Danemark, le *Danish Library Center for Integration* a également fait le choix de favoriser la diversité au sein des équipes, en faisant coopérer des agents danois et d'origine étrangère afin de favoriser le développement de services multiculturels en bibliothèques¹⁶⁰. En Allemagne, cela fait également partie des objectifs fixés par le groupe de travail de l'association nationale des bibliothécaires travaillant sur les missions interculturelles des bibliothèques. Dans un article du BBF, le président du groupe Volker Pirsich explique ainsi que la logique interculturelle doit être affirmée « *comme missions fondamentale quel que soit le domaine d'exercice, qu'il s'agisse de la constitution des collections ou de la politique de ressources humaines. L'intégration de spécialistes polyglotte et d'origine étrangère aux équipes des bibliothèques de lecture publique allemandes [est nécessaire], afin de mettre à disposition d'un public croissant issu de l'immigration un nombre également croissant de spécialistes*¹⁶¹ » Il semble que cela soit appliqué sur le terrain, puisque la bibliothèque municipale de Stuttgart nous a indiqué dans le questionnaire qui nous a été retourné que ses employés étaient formés

¹⁵⁶ *Les communautés multiculturelles : Directives pour les bibliothèques*, IFLA, Services de bibliothèques pour les populations multiculturelles, p. 23 [en ligne http://www.ifla.org/files/assets/library-services-to-multicultural-populations/publications/Guidelines_fr.pdf, (consulté le 26 août 2013)]

¹⁵⁷ Emilie Garcia Guillen, Sylvie Tomic, « Un service public pensé pour la diversité », *BBF*, 2011, n° 5, p. 81-86 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 26 août 2013)]

¹⁵⁸ Le projet sera développé plus en détails dans la sous-partie suivante.

¹⁵⁹ <http://www.okay-line.at/>, consulté le 26 août 2013

¹⁶⁰ <http://www.statsbiblioteket.dk/forbiblioteker/sbci/english/the-danish-library-center-for-integration>, consulté le 26 août 2013

¹⁶¹ Volker Pirsich, *Op. cit.*

pour acquérir des compétences en termes d'interculturalité, et que certains employés étaient eux-mêmes issus de l'immigration.

b) Des programmes visant à intégrer les migrants dans le personnel des bibliothèques

Dans certains cas, ce sont des projets à part entière qui ont été développés dans le but d'inclure des migrants dans les équipes des bibliothèques publiques.

C'est le cas à Madrid, où la municipalité a mis sur pied à partir de 2005 le "*Proyecto de inserción laboral de inmigrantes en Bibliotecas Públicas de la Comunidad de Madrid*"¹⁶². Les bibliothèques ont ainsi employé plus d'une quarantaine de migrants, en tant qu'interprètes ou médiateurs culturels. Tous ont été sélectionnés par le biais du réseau des centres de soins sociaux aux immigrants (CASI) de la Communauté de Madrid et ont été répartis sur le réseau des bibliothèques en fonction des spécificités du territoire, c'est-à-dire là où leur communauté est majoritairement représentée. Le gouvernement régional a alloué à cette initiative plus de 900.000 euros. Les nouveaux médiateurs culturels participent également à la sélection des ouvrages pour l'apprentissage des langues espagnoles et étrangères, et ils permettent de rendre l'accès aux services et aux installations plus facile pour les usagers parlant la même langue qu'eux. Ils coopèrent également à la traduction du contenu du site web des bibliothèques publiques de la région en d'autres langues, ainsi qu'à la traduction des documents de communication de celles-ci.

Dans la même lignée, le projet britannique "*Welcome to your library*"¹⁶³ qui a commencé en 2003 et s'est achevé en 2007 avait pour but de connecter les bibliothèques publiques aux communautés de réfugiés ou de demandeurs d'asile, afin de favoriser l'apprentissage, le bien-être et le sens de l'appartenance pour tous. Pour cela, il est apparu comme primordial d'associer directement les communautés de réfugiés au travail des bibliothécaires, et de leur donner un rôle central dans la conduction du projet. Au sortir de cette expérience de travail, les répercussions ont été positives, puisqu'au moins 25 réfugiés ont été embauchés, que ce soit en bibliothèque ou dans d'autres secteurs. Autre issue heureuse du projet : « *De nombreux participants ont indiqué avoir gagné de la confiance, de l'estime de soi et se sont sentis moins isolés* »¹⁶⁴.

Nous pouvons cependant noter que, pour ces deux exemples espagnol et britannique, les immigrés ne sont pas employés en tant que bibliothécaires à part entière.

c) Des alternatives : les "personnes-relais"

En France, la question du recrutement de personnes issues de l'immigration dans les bibliothèques est sujet à débat, la question de la discrimination positive n'étant pas perçue de la même façon partout en Europe. Ainsi, elle est largement acceptée au Royaume-Uni, comme le prouve la mention suivant une offre d'emploi à l'UCL : « *We particularly welcome applications from black and minority ethnic candidates as they are*

¹⁶² <http://www.canalsolidario.org/noticia/cuarenta-inmigrantes-trabajaran-como-interpretes-en-bibliotecas-publicas-de-madrid/7192>, consulté le 26 août 2013

¹⁶³ http://www.welcometoyourlibrary.org.uk/editorial.asp?page_id=23, consulté le 26 août 2013

¹⁶⁴ *Les communautés multiculturelles : Directives pour les bibliothèques*, p. 31

*under-represented within UCL at this level*¹⁶⁵ ». En France, ce genre de sollicitation est tout simplement interdit, car il est illégal de recruter une personne en fonction de sa couleur de peau ou de ses origines, la discrimination positive étant contrée par les valeurs républicaines traditionnellement ancrées dans la société. Dans un article du blog Légothèque, Thomas Chaimbault fait justement remarquer que la question du recrutement sur des critères ethniques est « *trop complexe pour être traitée rapidement au détour d'un article de blog et reste aujourd'hui porteuse de beaucoup d'inquiétudes liées clairement à l'histoire de la France*¹⁶⁶ ». La réticence des bibliothécaires français est par exemple perceptible dans le discours d'Hélène Bouquin Keller, qui juge ce genre de pratique « *très discutable* » et « *difficilement applicable* »¹⁶⁷. Rejoignant Thomas Chaimbault dans son raisonnement, et je ne vais donc pas entrer plus en avant dans ces considérations. Nous allons toutefois nous intéresser aux alternatives que les bibliothèques françaises ont trouvées pour pouvoir répondre correctement aux besoins des populations immigrées.

Avant de nous intéresser plus particulièrement aux exemples, j'aimerais rapporter ici une "anecdote" de mon expérience personnelle en bibliothèque. Alors que j'étais vacataire pour les bibliothèques municipales de Lyon, j'ai eu l'occasion pendant deux jours d'affilée d'aller en renfort à la bibliothèque du deuxième arrondissement. Une fois sur place, j'ai constaté que de nombreux enfants issus de la communauté Rom faisaient des allées et venues dans la bibliothèque, principalement pour rendre des DVD et en emprunter d'autres dans la foulée¹⁶⁸. J'ai également pu remarquer que le personnel de la bibliothèque semblait dépassé par ces déplacements incessants, et était notamment contrarié de ne pas pouvoir communiquer plus avec ces enfants, notamment pour leur proposer autre chose que des DVD. La situation était d'autant plus difficile à gérer qu'il s'agissait dans la plupart des cas de familles en situation de relogement, qui pouvaient repartir d'un jour à l'autre, et donc qu'il était compliqué de créer des liens avec ces personnes. J'ai alors fait le lien avec mon stage à la bibliothèque de Montreuil, où la dynamique de services repose en grande partie sur le développement de partenariats actifs avec des associations locales travaillant avec les migrants. La bibliothèque travaille ainsi avec une dizaine d'associations de la ville. A des moments où ces dernières pouvaient se sentir "doublées" par la bibliothèque, celle-ci a su clarifier la situation et développer un réseau d'échange de services. Dans une suite logique de cette dynamique de travail "à deux", la bibliothèque a donc décidé d'élargir son offre aux professionnels. A partir d'un don fait en septembre 2011 par l'association de La Cimade de plus de 600 méthodes d'apprentissage du français, un fonds a été constitué et complété afin de proposer aux acteurs linguistiques de la ville une collection d'ouvrages professionnels et didactiques FLE. La carte collectivité permet d'emprunter un nombre conséquent de documents pour une longue durée.

A la BPI, une situation particulière a mené les bibliothécaires à faire appel à une "personne-ressource", afin de pouvoir communiquer avec des jeunes migrants¹⁶⁹. En effet, devant l'affluence de jeunes Afghans venant principalement pour avoir accès à internet, l'équipe s'est trouvée dans l'incapacité d'échanger avec ces jeunes, parlant le dari ou le pachto, afin de pouvoir leur proposer d'autres services de la bibliothèque. Les bibliothécaires ont alors eu l'idée de contacter l'association France terre d'asile (FTDA),

¹⁶⁵ <http://www.ucl.ac.uk/laws/jobs/>, consulté le 26 août 2013. Traduction libre : "Nous accueillons particulièrement les candidatures de personnes Noires ou issues de minorités ethniques car elles sont sous-représentées au sein de l'UCL à ce niveau".

¹⁶⁶ Thomas Chaimbault, "Diversité multiculturelle professionnelle", 23 juillet 2013, [en ligne <<http://legothequeabf.wordpress.com/2013/07/23/diversite-multiculturelle-professionnelle/>>, (consulté le 26 août 2013)]

¹⁶⁷ Hélène Bouquin-Keller, « Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises », *BBF*, 2003, n° 5, p. 34-40 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 27 août 2013)]

¹⁶⁸ De nombreux Rom sont logés de façon temporaire autour de la place Carnot, à quelques centaines de mètres de la bibliothèque.

¹⁶⁹ Hélène Deleuze, "A living book for migrant people, un service au singulier", dans *Argus*, 2012, vol. 40, n° 3

l'une des principales associations françaises d'aide aux migrants¹⁷⁰. Depuis juillet 2010 donc, tous les jeudis et vendredis après-midis, un médiateur de l'association qu'Hélène Deleuze qualifie de "*living-book*" intervient auprès des jeunes Afghans pour leur apporter des informations diverses, concernant par exemple le droit d'asile, l'hébergement, ou encore la protection des mineurs étrangers isolés. Il présente également les services de la bibliothèque pouvant les concerner et les aider, comme le service d'autoformation qui met à leur disposition gratuitement et sans inscription préalable plus de 1500 méthodes de langues, dont plus de 300 méthodes de français langue étrangère qui sont parmi les plus utilisées. Le médiateur peut permettre à tous de s'exprimer facilement, puisqu'il parle sept langues (français, anglais, dari, farsi, pachto, urdu, bengali). La présence de ce médiateur s'est révélée très bénéfique, à la fois pour les bibliothécaires et pour les usagers. C'est pourquoi la BPI a souhaité continuer à travailler dans ce sens, et a par exemple par la suite procédé au recrutement de vacataires d'accueil persanophones « *pour renforcer la possibilité pour l'équipe des bibliothécaires de surmonter la barrière linguistique et faciliter la présentation de l'espace Autoformation, où le public migrant est de plus en plus présent* ».

Face à des situations parfois problématiques, et manquant souvent de moyens aussi bien financiers qu'humains, les professionnels des bibliothèques font néanmoins en sorte de respecter leur mission première, qui est de servir le public. Nous allons voir dans la suite et fin de notre exposé que les bibliothécaires européens ont trouvé encore d'autres moyens de surmonter ces pierres d'achoppement.

III – L'UNION FAIT LA FORCE

Face à une problématique aussi épineuse que celle de l'accueil des migrants en bibliothèques, les professionnels européens ont rapidement compris la nécessité de mutualiser les expériences et compétences. Plusieurs articles sur le sujet¹⁷¹ sont ainsi parus dans le *Scandinavian Library Quarterly*, revue professionnelle collaborative scandinave. De nombreuses conférences européennes ont été organisées, comme par exemple le colloque "Bibliothèques publiques en Europe" organisé conjointement par la BPI, le British Council et le Goethe Institut au British Council de Paris les 5 et 6 novembre 1998, dont l'une des rubriques était "La bibliothèque comme lieu d'intégration sociale : cas concrets"¹⁷², ou encore le colloque "Nouveaux publics en bibliothèque", organisé les 22 et 23 septembre 2008 par Biblio 3, groupe de coopération transfrontalière de la région du Rhin Supérieur¹⁷³. Des ateliers de travail franco-allemands ont également été initiés par la BPI sur le thème "La bibliothèque, lieu de cohésion sociale" à Paris, Cergy-Pontoise, Melun et Rennes¹⁷⁴.

Cette coopération dépasse le stade de la concertation ou de la confrontation d'idées et d'expériences. Nous allons donc nous intéresser aux nombreuses initiatives collectives européennes sur le sujet, qui se déploient à différentes échelles.

¹⁷⁰ <http://www.france-terre-asile.org/qui-sommes-nous>, consulté le 27 août 2013

¹⁷¹ Brigitta Hellman, "Library services for refugees and immigrants", no 1, 1990, p. 16-18 et Benedikte Kragh-Schwarz, "The Danish Central Library for Immigrant Literature", no 3, 1994.

¹⁷² Le Saux, Annie, « Les bibliothèques publiques en Europe », *BBF*, 1999, n° 1, p. 103-105 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 28 août 2013)]

¹⁷³ <http://nouveauxpublicsenbibliotheque.blogspot.fr/search?updated-min=2008-08-01T00:00:00%2B02:00&updated-max=2008-09-01T00:00:00%2B02:00&max-results=5>, consulté le 28 août 2013

¹⁷⁴ Miriam Schmidt, "Les bibliothèques : un lieu social", dans *Bibliothèque(s)*, n° 59/60 - décembre 2011

A. Coopération transfrontalière

a) Libraries for All

Le projet *Libraries for All* est un excellent exemple de coopération intra-européenne autour de la question de la multiculturalité en bibliothèques. Partant du constat que d'un point de vue général, les bibliothèques européennes répondent à un objectif commun, celui de servir la population locale, le fer de lance du projet repose sur une idée de "mise à niveau" des bibliothèques à ce sujet. Moderniser les bibliothèques et les replacer dans une perspective européenne suivant le concept de "Bibliothèques pour tous", telle était l'idée initiale : « *By serving the community as a whole, the libraries sought to enhance into local contact points for implementing common European integration strategies*¹⁷⁵ ». Le capital culturel de la population immigrée locale fait alors partie intégrante des bibliothèques publiques.

Des bibliothèques issues de quatre pays européens sont à l'initiative de cette entreprise : l'Autriche, la Suède, l'Allemagne et la République tchèque. Quatre établissements principaux – un dans chaque pays – jouent le rôle de "relai" auprès des autres bibliothèques impliquées dans le projet. Il s'agit de la *Stadtbücherei* de Francfort-sur-le-Main, du *Multicultural Center* de Prague, de l'*Immigrant Institute* de Suède et enfin de l'*Advice Center for Migration and Integration* en Autriche. Le projet s'est déroulé sur deux années, et de nombreuses activités ont été réalisées par les bibliothèques participantes. Ainsi, un manuel de "Stratégie européenne pour une éducation multiculturelle" a été publié et est disponible en ligne dans les quatre langues¹⁷⁶. Des guichets de conseils en matière de multiculturalité, les *Advisory Boards for Multiculturalism*, ont également été développés, et comme dans le *Guideline* de la section multiculturelle de l'IFLA¹⁷⁷, un recensement des meilleurs exemples internationaux est disponible sur le portail internet dans la rubrique "*Best practices*"¹⁷⁸.

Ce projet est donc une véritable mine pour les professionnels européens, qui peuvent consulter et s'inspirer de projets du monde, et aussi s'adresser directement, en cas de questionnement, à des structures ayant une expérience de la multiculturalité significative. Un bémol peut être posé, tout-de-même : la France ne semble pas s'être impliquée dans le projet jusqu'à présent, comme l'ont déjà souligné dans leurs mémoires d'étude respectifs Florence Salanouve¹⁷⁹ et Lucie Leprevost-Grancher¹⁸⁰.

Il s'agit en résumé d'un projet très ambitieux, qu'il serait intéressant d'étendre à d'autres pays européens.

b) Une longue tradition de coopération nordique

De manière générale, les pays scandinaves sont connus pour leur détermination à travailler ensemble, dans un grand réseau transfrontalier, comme en témoigne la revue

¹⁷⁵ <http://www.librariesforall.eu/>, consulté le 28 août 2013. Traduction libre : "en servant la collectivité dans son ensemble, les bibliothèques ont cherché à améliorer les connexions locales et à faciliter la mise en œuvre des stratégies d'intégration européenne communes".

¹⁷⁶ <http://www.librariesforall.eu/en/products>, consulté le 28 août 2013

¹⁷⁷ *Les communautés multiculturelles : Directives pour les bibliothèques*, *Op. cit.*

¹⁷⁸ <http://www.librariesforall.eu/en/best-practices>, consulté le 28 août 2013

¹⁷⁹ Florence Salanouve, *Op. cit.*, p. 48

¹⁸⁰ Lucie Leprevost-Grancher, *Op. cit.*, p. 60

Scandinavian Library Quarterly que nous évoquions plus tôt et qui existe depuis 1968. Cette tradition se retrouve dans la gestion des services aux publics migrants.

Depuis 1997, le Danemark, la Suède, la Finlande et la Norvège collaborent à travers la création d'un site internet¹⁸¹ administré par la bibliothèque multilingue finlandaise d'Helsinki et soutenu par l'ensemble des pays scandinaves. Lors du colloque "Bibliothèques publiques en Europe" dont nous parlions précédemment, Benedikte Kragh-Schwarz¹⁸² présente ce projet de collaboration baptisé *Multi Cultural Library*¹⁸³, et explique que cette bibliothèque multiculturelle virtuelle permet aux professionnels scandinaves de bénéficier de nombreux outils permettant de les aider dans leur travail au quotidien relatif aux services destinés aux migrants. Ils peuvent ainsi avoir accès à une liste de fournisseurs de livres et autres documents provenant de régions du monde entier, mais également à un registre annoté de journaux, magazines, revues et périodiques dans de nombreuses langues que les bibliothécaires peuvent consulter pour les acquisitions en langues étrangères, d'autant plus que « ces registres sont constamment remis à jour par les centres scandinaves de services bibliothécaires pour les immigrants et réfugiés¹⁸⁴ ». Cette collaboration est évidemment très précieuse aux yeux de Benedikte Kragh-Schwarz puisqu'elle permet de développer des collections à destination du public migrant bien plus exhaustives que si chacun des pays travaillait de son côté.

Par ailleurs, la "Nordic Library Conference" est organisée chaque année sous l'initiative du réseau "Nordic Best Practice", dont le but est de promouvoir de nouveaux projets et partenariats dans le domaine des services multiculturels en bibliothèques. Cette conférence est organisée conjointement par les bibliothèques nationales du Danemark, de la Norvège et de la Suède. Elle se tiendra cette année les 3 et 4 octobre 2013 à Stockholm sur le thème "Multilinguisme et apprentissage"¹⁸⁵.

B. Initiatives à l'échelle nationale

a) Groupes de travail au sein des associations nationales

En Allemagne et en France, des groupes de travail se sont constitués au sein des associations nationales de bibliothécaires autour de la problématique de la multiculturalité en bibliothèques.

Ainsi, en juin 2006, un groupe d'experts sur les missions interculturelles des bibliothèques a été constitué au sein de la DBV, l'Association des bibliothèques allemandes. Ce groupe s'est beaucoup inspiré de ce qui s'est fait ailleurs dans le monde et particulièrement en Europe. Dans un article du BBF de l'année 2009, le président du groupe, Volker Pirsich revient sur sa création, ses objectifs initiaux et l'avancée des travaux¹⁸⁶. Le travail du groupe devait initialement s'étendre sur trois années, de juin 2006 à juin 2009, et la réflexion s'est axée sur des objectifs d'une part stratégiques, de l'autre opérationnels. Le principal objectif stratégique reposait ainsi sur l'affirmation du

¹⁸¹ www.lib.hil.fi/mcl, consulté le 28 août 2013

¹⁸² Benedikte Kragh-Schwarz est par ailleurs l'un des membres fondateurs de la Section des Bibliothèques au service des Populations Multiculturelles et était à l'époque directrice de la bibliothèque centrale danoise de littérature pour les immigrants, à Ballerup, Copenhague, Danemark.

¹⁸³ Benedikte Kragh-Schwarz, "L'offre des bibliothèques à la population multilingue du Danemark", *Op. cit.*

¹⁸⁴ Benedikte Kragh-Schwarz, "L'offre des bibliothèques à la population multilingue du Danemark", *Op. cit.*, p. 122

¹⁸⁵ <http://www.statsbiblioteket.dk/nordic2013>

¹⁸⁶ Volker Pirsich, *Op. cit.*

caractère essentiel du travail multiculturel dans les bibliothèques allemandes. Les objectifs opérationnels, à moyen ou long terme, se concentraient sur « *le rapprochement progressif des missions interculturelles des bibliothèques allemandes vers les standards internationaux*¹⁸⁷ ». Ils résidaient principalement dans la construction d'un équivalent allemand des bibliothèques spécialisées telles l'*International Library* suédoise ou encore la *Danish Library Center for Integration*, et dans la mise en place d'un portail multilingue destiné aux immigrants. Lorsque Volker Pirsich écrit l'article pour le BBF en 2009, la bibliothèque nationale d'intégration est restée, pour reprendre ses mots, de l'ordre du "vœu pieux", mais demeure un projet qui leur tient à cœur. Cependant le portail multilingue est une réussite puisqu'il a été mis en place en septembre 2008¹⁸⁸. Le projet est d'autant plus ambitieux qu'il se divise en deux parties. Un premier volet, à portée bibliothéconomique, présente des liens vers des textes, de la littérature spécialisée ou encore des exemples d'expériences internationales. Le second volet du portail permet d'accéder à des ressources dans plus d'une vingtaine de langues, les principales langues d'immigration en Allemagne. Différents outils permettent de faciliter le travail des bibliothécaires : bibliographies, dictionnaires ou encore services de renseignements en ligne. Pour l'ensemble des actions réalisées, Volker Pirsich affirme que le groupe s'est placé dans la lignée des recommandations de l'IFLA.

En France, un groupe de travail "Bibliothèques, construction de soi et lutte contre les stéréotypes" s'est constitué au sein de l'ABF assez récemment, au tout début de l'année 2012. Le groupe est actuellement composé de 14 membres, et c'est Raphaëlle Bats, chargée des relations internationales à l'Enssib, qui en est l'initiatrice. La réflexion s'articule autour de trois grands axes : le multiculturalisme, les questions de genre et l'orientation sexuelle. Le groupe partage ses réflexions sur la notion de diversité dans le milieu bibliothéconomique via un blog, intitulé "Légothèque"¹⁸⁹. « *Parce que nous espérons promouvoir l'idée d'une bibliothèque non plus seulement ouverte et tolérante, mais aussi agissante, ce groupe « bibliothèques, construction de soi et lutte contre les stéréotypes » s'est donné pour objectif de partager des références, des actualités, des liens, des comptes rendus d'ouvrages ou de vidéos utiles à la communauté des bibliothécaires intéressé-e-s par ces questions. Pour atteindre ces objectifs, vont être mis en place un comité de lecture, une liste de diffusion, une veille partagée, ainsi qu'une rencontre annuelle sous la forme d'une conférence*¹⁹⁰ ». Depuis la création du blog plusieurs articles traitant de la question de la multiculturalité et des migrants en bibliothèques sont donc parus, parmi lesquels les exemples étrangers ont bonne place. L'article traitant de la diversité au sein des équipes des bibliothèques que nous évoquions plus tôt prend ainsi pour illustration la diversité au sein de l'ALA¹⁹¹, un autre se penche sur la question de la multiculturalité dans les bibliothèques barcelonaises¹⁹². Bien qu'assez récent, le travail entrepris par le groupe est déjà conséquent et pose les jalons d'une réflexion française collective, pour un blog "qui ambitionne de devenir un véritable outil collectif"¹⁹³. Le groupe est par ailleurs décidé à partager la réflexion sur les stéréotypes en bibliothèques à l'échelle internationale, puisqu'il a présenté lors du

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ www.interkulturellebibliothek.de, consulté le 28 août 2013

¹⁸⁹ <http://legothequeabf.wordpress.com/>, consulté le 28 août 2013

¹⁹⁰ <http://legothequeabf.wordpress.com/about/>, consulté le 28 août 2013

¹⁹¹ Thomas Chaimbault, *Op. cit.*

¹⁹² "L'engagement multiculturel des bibliothèques barcelonaises" [en ligne <<http://legothequeabf.wordpress.com/2012/10/31/engagement-multiculturel-des-bibliotheques-barcelonaises/>>, (consulté le 28 août 2013)]

¹⁹³ <http://legothequeabf.wordpress.com/about/>, consulté le 28 août 2013

congrès IFLA de 2013 à Singapour un poster retraçant la création, les objectifs et les différentes actions mises en place par Légothèque¹⁹⁴.

b) Des outils collaboratifs

Au fil de mes recherches, j'ai pu répertorier différents portails web à destination des professionnels des bibliothèques, qui se révèlent être de vraies sources d'informations et d'inspiration.

Nous retrouvons ainsi le portail allemand initié par la DBV¹⁹⁵, que j'évoquais précédemment. Volker Pirsich explique que depuis son lancement, il fait partie des sites de la DBV les plus consultés¹⁹⁶. Le portail permet aux professionnels de naviguer entre des liens concernant les activités multiculturelles des bibliothèques de l'aire germanophone mais aussi internationale, des exemples de pratiques nationales, et des textes de référence concernant les notions liées à la multiculturalité en bibliothèque.

En Belgique, l'association *Lire et écrire*¹⁹⁷ qui travaille sur les questions d'alphabétisation – qui peuvent toucher, nous le rappelons, une partie des migrants – dans les régions francophones a développé un portail appelé "*Le portail de l'Alpha*"¹⁹⁸. Ce portail redirige vers différents liens pratiques concernant les centres d'alphabétisation à destination des adultes, et propose également des publications qui constituent de véritables outils pédagogiques pour les professionnels. Parmi ces publications, nous retrouvons un guide intitulé "*Outil-Bibliothèque*"¹⁹⁹, qui se présente sous forme de fiches résultant d'échanges entre différents professionnels participant aux missions d'alphabétisation : bibliothécaires, formateurs, ou encore artistes. Ce travail en partenariat permet d'aborder différents versants de la problématique, qu'ils soient de l'ordre de l'accueil, de la formation ou de l'animation. Il est également possible de s'abonner en ligne à la revue bimensuelle, *Le journal de l'Alpha*²⁰⁰. Le site permet par ailleurs d'accéder à des sélections d'ouvrages, des témoignages d'apprenants et des outils TICE pour les formateurs. Le site est régulièrement mis à jour et répertorie diverses informations concernant les activités ou animations en lien avec l'alphabétisation et se déroulant partout en Belgique mais également ailleurs dans le monde. Les écrivains sont également mis à contribution, puisque que sous l'impulsion de la branche luxembourgeoise de l'association *Lire et écrire*, six auteurs belges francophones ont accepté la tâche délicate d'écrire des romans destinés aux adultes débutant en lecture, afin de leur proposer autre chose que des ouvrages pour enfants ou adolescents auxquels ils doivent souvent se cantonner. Près d'une dizaine de romans ont intégré la collection baptisée "*La Traversée*", aux éditions Weyrich²⁰¹. Au fil de l'écriture, les auteurs ont accepté de soumettre leur travail à un comité de lecture constitué d'anciens analphabètes.

En Angleterre, le projet *Welcome To Your Library* – Bienvenue dans votre bibliothèque – que j'ai déjà évoqué s'est déroulé sur quatre années, de 2003 à 2007²⁰². Alors qu'il était concentré dans un premier temps sur la région de Londres et ses districts

¹⁹⁴ Raphaëlle Bats, "Un poster associatif ; Légothèque va à l'IFLA", [en ligne, < <http://cricteurspublics.blogspot.fr/2013/07/un-poster-associatif-legotheque-va-lifla.html>>, (consulté le 28 août 2013)]

¹⁹⁵ www.interkulturellebibliothek.de, consulté le 28 août 2013

¹⁹⁶ Volker Pirsich, *Op. cit.*

¹⁹⁷ <http://www.lire-et-ecrire.be/>, consulté le 28 août 2013

¹⁹⁸ <http://www.alphabetisation.be/>, consulté le 28 août 2013

¹⁹⁹ http://publications.alphabetisation.be/images/documents/pdf/outil_biblio.pdf, consulté le 28 août 2013

²⁰⁰ <http://publications.alphabetisation.be/content/blogsection/4/82/>, consulté le 28 août 2013

²⁰¹ <http://www.weyrich-edition.be/fr/produits/la-traversee.htm>, consulté le 28 août 2013

²⁰² *Les communautés multiculturelles : Directives pour les bibliothèques*, *Op. cit.* p. 30

Brent, Camden, Enfield, Merton et Newham, le projet a pris une ampleur nationale à partir de 2005. C'est suite à un constat assez simple que l'initiative a vu le jour : ayant remarqué que les réfugiés et demandeurs d'asile faisaient face à de nombreux obstacles à leur arrivée et que les bibliothèques publiques étaient idéalement placées pour pallier à leurs besoins en matière d'information, de langue et de culture, il est apparu comme nécessaire d'apporter un soutien aux bibliothécaires afin qu'ils puissent répondre avec efficacité aux attentes des réfugiés, et parviennent pour cela à sortir parfois des sentiers battus. Sur le site web dédié au projet²⁰³, nous en retrouvons les grandes lignes : il s'agit de parvenir à connecter les bibliothèques publiques et les communautés de réfugiés, dans le but d'entretenir un intérêt pour l'apprentissage et donc de créer un sentiment d'appartenance à la société. Les bibliothèques impliquées dans le projet ont rédigé des rapports d'activités, disponibles en ligne²⁰⁴, qui permettent d'évaluer le travail effectué de manière constructive, afin de parvenir à satisfaire et dépasser les besoins et standards de façon positive. Si le projet est désormais clos, le site internet a été conservé et permet d'avoir accès à de nombreuses et utiles informations.

C - Entreprises régionales ou locales

a) Le groupe "Langues" de l'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis

A l'échelle départementale, l'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis, soutenue par le Conseil général, a mis en place à partir de 2001 le groupe "Langues", qui travaille en collaboration sur la constitution de fonds documentaires et de services en langues dites d'immigration. Lors de leur participation à la journée d'étude du 26 mai 2003 "Pluralité culturelle et bibliothèques : publics, collections et services"²⁰⁵, Isabelle Famechon et Carine Mignard, alors toutes deux bibliothécaires à Bobigny, ont expliqué que cette coopération est née de différents constats, le premier étant que le département de Seine-Saint-Denis compte une forte proportion de personnes immigrées ou issues de l'immigration. De plus, les bibliothécaires du département s'entendent sur le fait que la bibliothèque fait partie, au même titre que l'école, des « lieux d'intégration de la société française²⁰⁶ ». Enfin, il a été remarqué que souvent, les bibliothèques publiques avaient tendance à mettre de côté, plus ou moins consciemment, les populations d'origine étrangère ou immigrée. Une enquête menée par l'association en 2001 concernant les collections étrangères présentes dans les bibliothèques de Seine-Saint-Denis avait ainsi révélé que les langues dites d'immigration étaient peu représentées, exception faite de l'arabe. Il a semblé alors nécessaire de faire un effort par rapport à d'autres langues, notamment les langues asiatiques.

Le groupe s'est tout d'abord attaché à mieux connaître la population afin de pouvoir répondre à ses besoins et ainsi d'attirer un public a priori peu acquis à la bibliothèque. A propos de l'élaboration des collections en langues étrangères, l'accent a été mis sur l'importance de la pluralité des supports : imprimés, audiovisuels et numériques. Les collections sont très diversifiées, et l'on peut ainsi retrouver des auteurs

²⁰³ http://www.welcometoyourlibrary.org.uk/editorial.asp?page_id=15, consulté le 28 août 2013

²⁰⁴ http://www.welcometoyourlibrary.org.uk/listDocuments.asp?page_id=70, consulté le 28 août 2013

²⁰⁵ Isabelle Famechon, Carine Mignard, Op. cit., p. 79 - 83

²⁰⁶ Ibid., p. 79

classiques ou populaires, de traductions d'œuvres françaises, des ouvrages pratiques, ou encore des livres de cuisine. Les bibliothécaires ont fait appel à de nombreux intermédiaires afin de dépasser la barrière de la langue lors des acquisitions : libraires, étudiants, universitaires, ou encore professeurs. Le groupe "Langues" a également établi une liste de librairies parisiennes spécialisées en langues étrangères²⁰⁷, ainsi qu'une bibliographie aidant à la constitution d'un fond en langue arabe²⁰⁸.

Au moment où Isabelle Famechon et Carine Mignard faisaient cette présentation, soit deux ans après la création du groupe "Langues", le bilan était déjà positif : les fonds développés dans les différentes bibliothèques avaient attiré de nouveaux lecteurs. L'objectif était alors de renforcer la cohérence des collections, et de développer les partenariats dans un spectre encore plus large.

b) "Bibliotecas para Todos"

En Espagne, la coopération en bibliothèques publiques est de mise puisqu'elle fait partie des recommandations émises par le Ministère de la Culture : « *Les bibliothèques publiques ne doivent pas travailler de manière isolée, mais elles doivent chercher des façons de faciliter la mise en place d'un réseau avec les autres bibliothèques et agences en ayant pour objectif d'améliorer la qualité et la gamme des services offerts et d'encourager la coopération, particulièrement à l'échelle locale*²⁰⁹ ».

Ainsi, la BRMU, Bibliothèque régionale de Murcie, a lancé le projet "*Bibliotecas para Todos*²¹⁰", défini comme un programme basé sur l'interculturalité au sein des bibliothèques publiques de la région.

Comme nous pouvons le constater en nous référant à l'annexe 9, la région de Murcie fait partie des régions espagnoles où le taux d'immigration est le plus important. Il a donc été décidé de promouvoir la diversité culturelle et de favoriser l'intégration sociale des migrants à travers l'extension et l'adaptation des services offerts dans le réseau des bibliothèques publiques de la région de Murcie.

Le projet s'est déroulé de 2006 à 2009, et a été impulsé par le "Plan pour l'intégration sociale des immigrés" signé le 20 octobre entre le ministère du Travail et de l'Immigration et la Communauté autonome de la Région de Murcie pour le développement de performances d'accueil et d'intégration des migrants. Le projet a notamment été porté par la Direction générale du Livre, des Archives et des Bibliothèques, ainsi que par la Direction Générale de l'Immigration. Les propositions ont initialement été faites en lien avec les préconisations de la section IFLA pour les services multiculturels en bibliothèques publiques, et avec le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique.

Le but ultime du projet était de faire des bibliothèques publiques de la région des espaces d'intégration des minorités en les adaptant à leurs besoins, favorisant ainsi le multiculturalisme et la coexistence. Outre la création de fonds imprimés, audiovisuels ou encore numériques dans les langues d'immigration, c'est aussi à travers le développement de services et d'activités culturelles que les initiateurs du projet souhaitaient améliorer la compréhension mutuelle des cultures. Des activités culturelles diverses – expositions, lectures de contes, théâtre, ateliers, rencontres avec des auteurs – ont été organisées et développées sur l'ensemble du réseau régional.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 84-85

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 86-87

²⁰⁹ *Les communautés multiculturelles : Directives pour les bibliothèques*, Op. cit. p. 30

²¹⁰ *Bibliotecas para Todos, Programa de Interculturalidad en las Bibliotecas Públicas de la Región de Murcia*, http://estaticocultura.carm.es/wbr/home/FIC20090713_100715.pdf, consulté le 28 août 2013

Conclusion

Nous avons vu tout au long de la première partie que les politiques européennes en matière d'immigration et d'intégration étaient diverses et variées, puisque fondamentalement liées à l'histoire de chaque pays. Il y aurait donc presque autant de modèles d'intégration que de pays, bien qu'une réflexion autour d'une harmonisation des politiques d'immigration et d'intégration ait été entamée depuis plusieurs années.

La question de l'immigration mais surtout de l'intégration des migrants reste taboue, et est sans cesse sujet à polémique. Récemment encore, une intervention du Ministre de l'Intérieur Manuel Valls suggérant la remise en cause du regroupement familial a fait réagir la sphère politique ainsi que la presse²¹¹. Le tabou ne s'arrête aux portes des bibliothèques, en témoignent certaines réponses au questionnaire, formulées sur le ton de la défensive. Alors que la bibliothèque publique est la plupart du temps définie comme un lieu ouvert, accessible à tous et porté par le pluralisme, la place de la multiculturalité voire de l'interculturalité au sein de leur établissement n'est pas une évidence pour tous les bibliothécaires.

Les recherches effectuées m'ont permis d'établir le constat suivant : le niveau de développement des services à destination des migrants en bibliothèques n'est pas le même dans tous les pays européens. Il faut reconnaître que certains pays européens, aidés par une législation ou des moyens nationaux importants, partent avec un avantage certain. Cette institutionnalisation peut être faite par les gouvernements en lien avec les bibliothèques, comme en Scandinavie, ou par des groupes d'experts dans les associations nationales de bibliothécaires, comme en Allemagne. Ces organisations apportent un appui, créent des stratégies, et donnent ainsi la possibilité aux bibliothèques de développer des services multiculturels de très bonne qualité. Les pays ayant un rapport à l'immigration récent, comme l'Espagne et l'Italie, ont également su réagir rapidement face à un enjeu nouveau, aux allures de challenge. La France fait figure de bon dernier, mais cependant, et nous en avons eu la preuve lors de la lecture des questionnaires reçus, bon nombre de bibliothécaires français s'intéressent réellement à la question de la diversité en bibliothèque, et y travaillent quotidiennement. Ainsi, nombreux ont été les professionnels français qui nous ont demandé de leur faire parvenir le mémoire une fois qu'il serait terminé, ou qui ont désiré faire suivre le questionnaire à des collègues potentiellement intéressés. Si des appréhensions peuvent persister, les réticences liées aux valeurs républicaines semblent doucement s'étioler, et la peur du communautarisme s'atténuer.

Une fois dépassées ces questions de "décalage" dans le développement de services multiculturels, et si nous nous penchons plus précisément sur les pratiques concrètes des bibliothécaires européens, nous pouvons constater que de nombreuses similitudes dans les objectifs et les choix opérés peuvent être observées d'un pays à l'autre. De nombreux obstacles se présentent cependant aux professionnels développant de tels services ou actions, notamment du point de vue de la formation professionnelle et des ressources humaines. Pour contrer ces difficultés, les bibliothécaires ont cependant trouvé la parade dans la mise à contribution des expériences et des compétences, et ceci à différents niveaux.

²¹¹ "Manuel Valls crée une polémique sur l'immigration", dans Le nouvel Observateur, 20 août 2013, [en ligne <<http://tempsreel.nouvelobs.com/topnews/20130820.REU0620/manuel-valls-relance-le-debat-sur-le-regroupement-familial.html>>, (consulté le 28 août 2013)]

A l'heure actuelle, un autre enjeu vient encore compliquer la tâche des professionnels engagés dans ces actions : il s'agit de la crise économique. Certains services en ont déjà fait les frais. Ainsi, les subventions qui permettaient au portail britannique "Multikulti"²¹² de fonctionner se sont arrêtées en 2008, mettant le projet en suspens. Le portail permettait aux migrants d'avoir accès à des informations précises, dans diverses langues, sur des sujets de la vie quotidienne comme l'emploi, la santé, l'éducation, l'immigration, le racisme et la discrimination. Sur le site web de Multikulti, un appel aux dons est lancé afin de pouvoir relancer le service. De la même façon, aux Pays-Bas, la *VOB*, association des bibliothèques publiques, avait créé le site internet "*Meertalen*"²¹³, qui signifie littéralement "plus de langues". Ce site est en fait une base de données de projets et de produits en lien avec la promotion de la linguistique et de la lecture. Il est principalement destiné aux intermédiaires travaillant ou étant en contact avec des enfants allophones, qui parlent le néerlandais en deuxième ou troisième langue seulement, à savoir : les bibliothèques, les écoles primaires et secondaires, les librairies, les centres d'accueil pour réfugiés et demandeurs d'asile, mais aussi les parents élevant des enfants. A l'heure actuelle, lorsque nous entrons l'adresse dans une barre de navigation, nous sommes directement redirigés vers un autre portail intitulé "*Leesplein*". Contactée par courriel, Dorien Nannings, en charge de la rédaction du site, nous a expliqué que les deux portails avaient fusionné pour des raisons économiques. Le service "*Meertalen*" prend aujourd'hui la forme d'un unique onglet²¹⁴, à partir duquel une recherche de livres en langue étrangère peut être lancée. Nous prendrons comme dernier exemple celui de la bibliothèque de l'*Immigrant Institute* de Suède²¹⁵, dont les objectifs sont de fournir des informations et des connaissances sur la migration, à la fois aux immigrants venus s'installer en Suède et à la société suédoise en général. Le but est également d'aider les immigrants à comprendre la société suédoise et de participer plus pleinement à la vie sociale et politique du pays. Le coordinateur de l'Institut, Miguel Benito, nous a expliqué, également via un courriel, que la bibliothèque ne fonctionnait plus depuis 2012, après que le Conseil National de la Culture a décidé d'arrêter complètement de financer le projet en 2008²¹⁶. N'ayant pu trouver d'autre subvention, la bibliothèque a dû fermer ses portes quatre ans plus tard. Nous avons perçu dans le message de Miguel Benito un réel sentiment de désillusion, puisqu'il estime que le Conseil National de la Culture ne perçoit pas le besoin d'une bibliothèque spécialisée dans l'immigration.

La situation semble compliquée : en période de crise, les subventions allouées à la culture, n'étant pas considérées comme primordiales, baissent considérablement. Or, toute crise est facteur d'exclusion. Toutefois, rien n'est irrémédiable, et les bibliothécaires européens vont devoir faire preuve d'encore plus de créativité et de persévérance pour pouvoir poursuivre leurs missions multiculturelles dans les années à venir.

²¹² www.multikulti.org.uk

²¹³ www.meertalen.nl

²¹⁴ http://www.leesplein.nl/LL_plein.php?hm=3&sm=6

²¹⁵ <http://www.immi.se/insti/bibliotek.htm>

²¹⁶ Un million de couronnes suédoises avaient été dédiées au projet en 2000, soit l'équivalent de 114 250 000 €.

Bibliographie

IMMIGRATION ET INTEGRATION EN EUROPE.

OUVRAGES

Année européenne du dialogue interculturel 2008 - moments forts, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009 [en ligne <http://ec.europa.eu/culture/documents/eyid-highlights_2008_fr.pdf>, (consulté le 12 août 2012)]

ANGENENDT, Steffen, *La nouvelle politique d'immigration de l'Allemagne*, Comité d'études des relations franco-allemandes, 2005, [en ligne <http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5430&id_provenance=97>, consulté le 3 février 2013]

BAROU, Jacques, *L'Europe terre d'immigration : flux migratoires et intégration*, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, 230 p.

BUFFET, Marie-Hélène, *Culture, actions culturelles et intégration en France des populations immigrées et de leurs enfants*, Rapport de recherche bibliographique, DESS en ingénierie documentaire, Villeurbanne-Lyon, Enssib-Université Lyon I, 2001 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-694>> (consulté le 12 décembre 2012)].

KAMIEJSKI, Rodolphe, GUIMOND, Serge, *Le modèle républicain d'intégration : Implications pour la psychologie des relations entre groupes*, L'Année Psychologique sous presse, 2011 [en ligne : < http://www.univ-bpclermont.fr/IMG/pdf/Copie_de_Version_imprimable_LAPSCO_2.pdf >, (consulté le 10 février 2013)]

LEIPRECHT, Rudolf, LUTZ, Helma, "The Dutch Way : Mythos und Realität der interkulturellen Pädagogik in der Niederland", in Georg Auerheimer, Peter Gsetzner, *Jahrbuch für Pädagogik*, Francfort/New York, Peter Lang Verlag, 1996

MONOD, Jean-Claude, "Quelle(s) politique(s) d'intégration au sein de l'Union européenne ?", Fondation Robert Schuman, mars 2007, [en ligne : < <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0053-quelles-politiques-d-integration-au-sein-de-l-union-europeenne>>, (consulté le 12 mars 2013)]

PALIDDA, Salvatore, DAL LAGO, Alessandro, "L'immigration et la politique d'immigration en Italie", dans BRIBOSIA, Emmanuelle, REA, Andrea, *Les Nouvelles Migrations, un enjeu européen*, Bruxelles, Editions Complexe, 2002

PELISSIER, Michel (dir.), *Les modèles d'intégration en questions: enjeux et perspectives*, Paris, 2004, p. 52.

SCHNAPPER, Dominique, "Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen", Fondation Robert Schuman, février 2008, [en ligne : <http://www.robert-schuman.eu/doc/questions_europe/qe-90-fr.pdf>, consulté le 12 mars 2013]

VAN EECKHOUT, Laetitia, *L'immigration*, Paris : Documentation française, 2007, 181 p.

WEIL, Patrick, *La République et sa diversité : Migrations, intégration, discrimination*, Paris : Le Seuil, 2005, 111 p.

G. WILLIAMSON Jeffrey, *Migrations mondiales, Finance & Développement*, septembre 2008, [en ligne <<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2006/09/pdf/williamson.pdf>> (consulté le 2 février 2013)].

ARTICLES DE PRESSE

GRISOT, Paul, "Cameron veut restreindre les droits des immigrés" dans *Courrier international*, 26 mars 2013 [en ligne <<http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2013/03/26/cameron-veut-restreindre-les-droits-des-immigres>>, (consulté le 15 mai 2013)]

"Immigration: facts not fictions" dans *The Guardian*, 25 mars 2013 [en ligne <<http://www.theguardian.com/commentisfree/2013/mar/25/immigration-facts-not-fictions-editorial>>, (consulté le 15 mai 2013)]

"La montée de l'extrême droite se confirme en Europe" dans *Le Point*, 20 septembre 2010, [en ligne <http://www.lepoint.fr/monde/la-montee-de-l-extreme-droite-se-confirme-en-europe-20-09-2010-1238628_24.php>, (consulté le 15 mars 2013)]

"Manuel Valls crée une polémique sur l'immigration", dans *Le nouvel Observateur*, 20 août 2013, [en ligne <<http://tempsreel.nouvelobs.com/topnews/20130820.REU0620/manuel-valls-relance-le-debat-sur-le-regroupement-familial.html>>, (consulté le 28 août 2013)]

"Outrage as Swiss move to segregate asylum-seekers", dans *BBC*, 7 août 2013, [en ligne <http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-23599502> (consulté le 28 août 2013)]

TEXTES DE REFERENCE

Convention européenne des droits de l'homme [en ligne : <http://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf>, consulté le 12 mars 2012>, consulté le 12 mars 2013]

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, [en ligne : <http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf>, consulté le 12 mars 2013]

Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, [en ligne <http://www.spidh.org/fileadmin/spidh/Documents_de_reference/Charte_agenda/cedhv.pdf>, (consulté le 13 mars 2013)]

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, [en ligne <<http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/148.htm>>, (consulté le 13 mars 2013)]

BIBLIOTHEQUES ET LEGISLATION.

AROT, Dominique, « Le local et le global dans la législation sur les bibliothèques », *BBF*, 1999, n° 4, p. 98-99 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 15 août 2013)]

BURGETOVA, Jamila, MACHOVA, Anna, "Nouvelle loi sur les bibliothèques en République Tchèque. Nouvelles d'ici et ailleurs", *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°193, 2001, p.65-67.

MAÑA TERRE, Teresa, MAYOL FERNANDEZ, Carme, « Les bibliothèques publiques en Espagne », *BBF*, 2001, n° 6, p. 73-79 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 15 août 2013)]

OPPETIT, Danielle, ROCHELLE, Matthieu « Une loi sur les bibliothèques », *BBF*, 2011, n° 2, p. 6-12 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 16 août 2013)]

VITIELLO, Giuseppe, « Politique et législation des bibliothèques (Première partie) », *BBF*, 2000, n° 5, p. 18-33 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 09 août 2013)]

LE ROLE SOCIAL DES BIBLIOTHEQUES.

CHAMBON, Fabrice, *Le rôle social des bibliothèques : quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2010 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48221>> (consulté le 22 décembre 2012)].

"La fabrique du citoyen", dans *Livres Hebdo*, n°955, vendredi 24 mai 2013

SERVET Mathilde, *Les bibliothèques troisième lieu*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, 2009, [en ligne <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-21206> (consulté le 26 août 2013)].

LES SERVICES MULTICULTURELS EN BIBLIOTHEQUES.

PRECONISATIONS INTERNATIONALES

F. ZIELINSKA, Marie, "Celebrating 20 Years: A Concise history of the IFLA Section on Library Services to Multicultural Population", 2001, [en ligne <<http://www.ifla.org/FR/publications/a-concise-history-of-the-ifla-section-on-library-services-to-multicultural-populations>>, (consulté le 18 août 2013)]

IFLA, Manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque multiculturelle, La Haye : IFLA, 2006 [en ligne <<http://archive.ifla.org/VII/s32/pub/MulticulturalLibraryManifesto-fr.pdf>> (consulté le 3 décembre 2012)].

IFLA, Les communautés multiculturelles : directives pour les bibliothèques, IFLA, 2009 [en ligne <http://www.ifla.org/files/assets/library-services-to-multicultural-populations/publications/Guidelines_fr.pdf> (consulté le 3 décembre 2012)].

IFLA/UNESCO, Manifeste des bibliothèques publiques de l'IFLA/UNESCO, Paris : UNESCO, 1994 [en ligne <<http://archive.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm>> (consulté le 3 décembre 2012)].

Les communautés multiculturelles : Directives pour les bibliothèques, IFLA, Services de bibliothèques pour les populations multiculturelles, [en ligne http://www.ifla.org/files/assets/library-services-to-multicultural-populations/publications/Guidelines_fr.pdf, (consulté le 26 août 2013)]

Libraries for all – European Strategy for Multicultural Education, 2010 [en ligne <http://aa.ecn.cz/img_upload/c6c4a45f33523777ffa714b9a6fc7868/Manual_ESME_EN_G_WEB_1.pdf> (consulté le 22 décembre 2012)].

UNESCO, Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, Paris : UNESCO, 2001 [en ligne <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf> (consulté le 3 décembre 2012)].

UNESCO, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Paris : UNESCO, 2005, 19 p. [en ligne <<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>> (consulté le 3 décembre 2012)].

EUROPE

Bibliothèques publiques en Europe : actes du colloque organisé par la Bpi, le British Council et le Goethe Institut, Paris, British Council, 5 et 6 novembre 1998, Paris : Bpi, 2000.

FRANCE

ARLABOSSE, Suzanne et TABAH, Dominique, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis » dans *BBF*, n°2, 2009, p. 39-45 [en ligne <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0039-006>> (consulté le 12 décembre 2012)].

BALLEY, Chantal, LADEFROUX Raymonde et PETIT, Michèle, *De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes*, Paris : BPI, 1996, 365 p

BATS, Raphaëlle, "Diversité et bibliothèques françaises", décembre 2012, [en ligne <<http://cricteurspublics.blogspot.fr/2012/12/diversite-et-bibliotheques-francaises.html>>, (consulté le 23 août 2013)]

Bibliothèques au service de la communauté : compte rendu du colloque des 28 et 29 janvier 1993, organisé par la BPI, Paris : BPI, 1994.

BOUQUIN-KELLER, Hélène, *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques*, Villeurbanne : Enssib, 2000 [en ligne <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/bouquin.pdf>> (consulté le 13 décembre 2012)].

BOUQUIN-KELLER, Hélène, « Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises », *BBF*, 2003, n° 5, p. 34-40 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 15 août 2013)]

CORDIER, Marie-Pierre, *L'alphabétisation des migrants dans les bibliothèques publiques : actions, partenariats, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques*. Villeurbanne : Enssib, 2012 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56776>> (consulté le 12 décembre 2012)].

FORNEROD, Marieke, "Une Bibliothèque dans la cuisine : l'atelier "bonne recette et apprendre" de la médiathèque Monnaie", juin 2010, [en ligne <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49236> (consulté le 26 août 2013)]

GARCIA GUILLEN? Emilie, TOMIC, Sylvie, « Un service public pensé pour la diversité », *BBF*, 2011, n° 5, p. 81-86 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 26 août 2013)]

GHIOLDI, Cécile et RAMZI, Tadros, *Pluralité en actes : Un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*, Paris : ABF, 2004.

GODONOU-DOSSOU, Nelly, *L'accueil du public étranger en bibliothèque municipale : le cas de la bibliothèque municipale de Lyon, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques*. Villeurbanne : Enssib, 2002 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-582>> (consulté le 2 décembre 2012)].

KREMP, Virginie, « Les étrangers, nouveaux « clients » des BP », dans *BIBLIOTHÈQUE(s)*, n°11-12, 2003, p. 50-51.

JOUFFRET, Jean, « La bibliothèque au service de la communauté », *BBF*, 1993, n° 3, p. 86-87 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>>, (consulté le 25 août 2013)]

LEPREVOST-GRANCHER Lucie, *Travailler avec les communautés dans les bibliothèques françaises : pratiques, tabous, évolutions, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques*, Villeurbanne : Enssib, 2000 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-60370>>, (consulté le 25 août 2013)]

LE SAUX, Annie, « Les bibliothèques publiques en Europe », *BBF*, 1999, n° 1, p. 103-105

[en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 28 août 2013)]

MONCEY, Aline, *L'accueil des populations migrantes à la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne : une enquête sociologique des publics multilingues*, Villeurbanne : Enssib, 2008 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2017>> (consulté le 3 décembre 2012)].

SALANOUVE, Florence, *Diversité culturelle en bibliothèques publiques : enjeux, impensés, perspectives, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques*, Villeurbanne : Enssib, 2011 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49226>> (consulté le 14 décembre 2012)].

SCHMIDT, Miriam, "Les bibliothèques : un lieu social", dans *Bibliothèque(s)*, n° 59/60 - décembre 2011

TABAH, Dominique, « Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny », dans *BBF*, n°1, 1997, p. 41-50 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-01-0041-007>> (consulté le 17 décembre 2012)].

SCANDINAVIE

BARBRO, Thomas, "Swedish Libraries : An overview", *IFLA Journal*, juin 2010, vol.36, n°2

HELLMAN, Birgitta, « Library services for refugees and immigrants », dans *Scandinavian Library Quarterly*, no 1, 1990, p. 16-18.

KRAGH-SCHWARZ, Benedikte, « L'offre des bibliothèques à la population multilingue du Danemark », dans *Bibliothèques publiques en Europe*, BPI en actes, février 2000

KRAGH-SCHWARZ Benedikte, « The Danish Central Library for Immigrant Literature », dans *Scandinavian Library Quarterly*, no 3, 1994,

ALLEMAGNE

CARSTENSEN Corinna, *Multikulturelle Bibliotheksarbeit in einer multikulturellen Gesellschaft*, 1996, [en ligne <http://www.b2i.de/fileadmin/dokumente/BFP_Bestand_1996/Jg_20-Nr_2/Jg_20-Nr_2_Aufsaeetze/Jg_20-1996-Nr_2-S_216-244.pdf>, (consulté le 21 août 2013)]

PIRSICH, Volker, « Missions interculturelles des bibliothèques en Allemagne : tendances et perspectives » dans *BBF*, n°2, 2009, p. 68-71 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0068-011>> (consulté le 17 décembre 2012)].

SAUERMAN, Katrin, *Impulse aus dem Ausland für die multikulturelle Bibliotheksarbeit in der BRD - Darstellung und Erprobung ausgewählter Konzepte*, Stuttgart, 2005, [en ligne <http://opus.bs-bw.de/hdms/volltexte/2005/465/pdf/Diplomarbeit_KSauermann.pdf>, (consulté le 22 août 2013)]

ESPAGNE

CLAVEAU LEMAITRE, Lydia María, *Biblioteca e inmigración*, 2001, [en ligne <<http://riunet.upv.es/bitstream/handle/10251/13285/Memoria.pdf?sequence=1>> (consulté le 20 août 2013)]

GARCIA-ROMERAL PEREZ, Carlos, GARCIA NUÑEZ, Ana Clara, RAMON JIMENEZ, Inmaculada, *Las bibliotecas públicas de la Comunidad de Madrid: un espacio intercultural*, 2006, [en ligne <<http://travesia.mcu.es/portaln/jspui/handle/10421/617>>, (consulté le 20 août 2013)]

HERNANDEZ Hilario, *Escuela de Invierno de la Biblioteca Pública : Servicios para públicos diversos. Inmigrantes, lectura y biblioteca pública*, Barcelone, 29 janvier 2010, [en ligne <http://www.bibliotecaspublicas.info/hhs/inmigrantes_lectura_yBP.pdf>, (consulté le 20 août 2013)]

ITALIE

"*Vieni! Ci vediamo in biblioteca*", *Favorire la coesione e l'inclusione sociale mediante le biblioteche di pubblica lettura*, Comune di Milano – Direzione Centrale Biblioteche, janvier 2010, [en ligne <[http://www.comune.milano.it/dseserver/webcity/Documenti.nsf/0/03ff30b528b832dbc125775900352795/\\$FILE/VIENI!%20Ci%20vediamo%20in%20biblioteca.pdf](http://www.comune.milano.it/dseserver/webcity/Documenti.nsf/0/03ff30b528b832dbc125775900352795/$FILE/VIENI!%20Ci%20vediamo%20in%20biblioteca.pdf)>, (consulté le 20 août 2013)]

AMERIQUE DU NORD

LAURENCEAU, Amélia, *Les bibliothèques publiques du Québec face à la diversité culturelle, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques*, Villeurbanne : Enssib, 2004 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-635>> (consulté le 17 décembre 2012)].

TACHEAU, Olivier, *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis. Jalons pour repenser la situation française, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques*, Villeurbanne : Enssib, 1997 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1602>> (consulté le 14 décembre 2012)].

Table des annexes

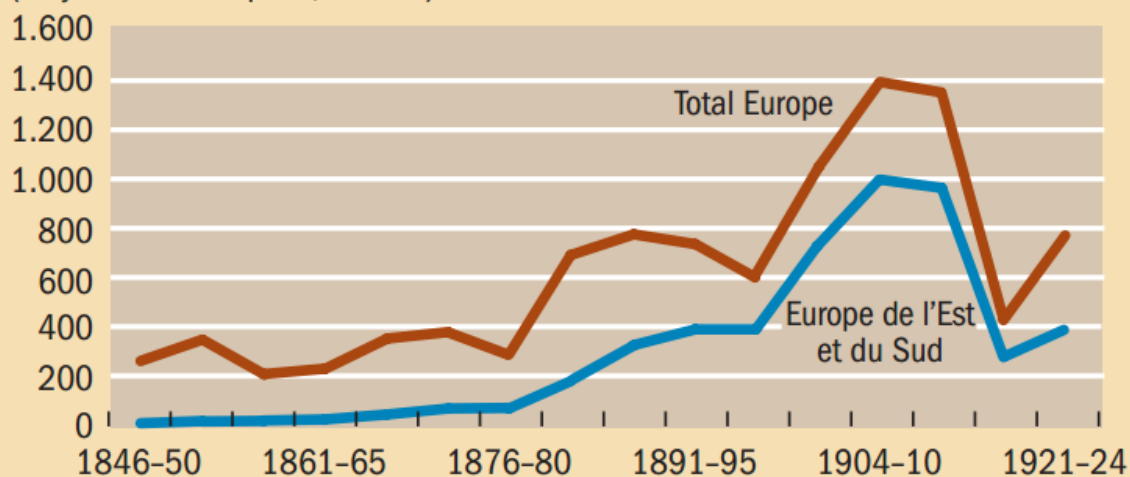
ANNEXE 1 : LES MIGRATIONS EUROPEENNES VERS LES AMERIQUES DES ANNEES 1850 AUX ANNEES 1930	81
ANNEXE 2 : PYRAMIDE DES AGES, SITUATION DE L'EUROPE DES 27 AU 1^{ER} JANVIER 2010	83
ANNEXE 3 : POPULATION ETRANGERE ET IMMIGREE PAR SEXE ET AGE EN 2010.....	85
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX BIBLIOTHEQUES, DANS LES TROIS LANGUES	86
ANNEXE 5 : METHODOLOGIE CONCERNANT LES BIBLIOTHEQUES CIBLEES ET RETENUES	90
ANNEXE 6 : CARTE DE L'EUROPE DES MIGRATIONS.....	93
ANNEXE 7 : LA POPULATION ETRANGERE EN FRANCE.....	94
ANNEXE 8 : LA POPULATION ETRANGERE EN ALLEMAGNE	95
ANNEXE 9 : LA POPULATION ETRANGERE AUX PAYS-BAS	96
ANNEXE 10 : LA POPULATION ETRANGERE EN ESPAGNE	97
ANNEXE 11 : LA POPULATION IMMIGREE AU ROYAUME-UNI.....	98
ANNEXE 12 : LA POPULATION IMMIGREE EN BELGIQUE.....	99
ANNEXE 13 : LA PROPORTION DE POPULATION ETRANGERE DANS LES PRINCIPALES VILLES ITALIENNES.....	100
ANNEXE 14 : DENSITE DE POPULATION EN ESTONIE	101
ANNEXE 15 : LISTE D'ENVOI DES QUESTIONNAIRES	102
ANNEXE 16 : STATISTIQUES TIREES DES REPNSES AUX QUESTIONNAIRES.....	106
ANNEXE 17 : EXEMPLE DE FLYER MIS A LA DISPOSITION DES USAGERS DE LA BM DE MONTREUIL	108

Annexe 1 : Les migrations européennes vers les Amériques des années 1850 aux années 1930

La ruée vers les Amériques

Le nombre annuel d'émigrants européens est passé de 300.000 en 1846 à plus d'un million à la fin du siècle, avant de retomber à cause de l'imposition de quotas par les États-Unis.

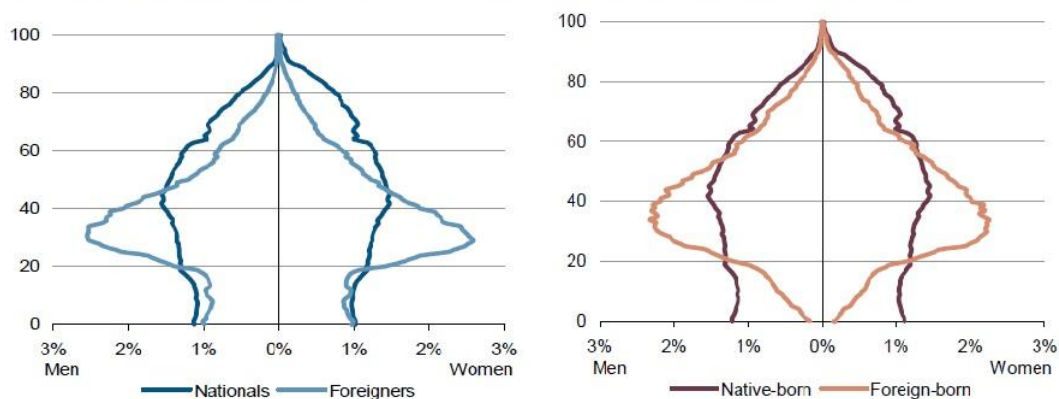
(moyenne sur cinq ans; milliers)



Source : I. Ferenczi et W.F. Willcox, 1929, *International Migrations*, Vol. 1 (New York: National Bureau of Economic Research).

Annexe 2 : Pyramide des âges, situation de l'Europe des 27 au 1^{er} janvier 2010

Figure 6: Population age structure by citizenship and country of birth, EU-27, 2010



Source: Eurostat (online data codes : [migr_pop2ctz](#), [migr_pop4ctb](#))

Annexe 3 : Population étrangère et immigrée par sexe et âge en 2010

Population étrangère et immigrée par sexe et âge en 2010

en %

	2010	
	Étrangers	Immigrés
Part des hommes	51	49
Part de la population ayant :		
moins de 15 ans	17	5
15 à 24 ans	10	9
25 à 54 ans	49	55
55 ans ou plus	25	32
Nombre (en milliers)	3 818	5 514
Poids dans la population totale	5,9	8,5

Note : exploitation au quart du RP1990 ; exploitation principale des RP1999 et RP2010.

Champ : France.

Source : Insee, recensements de la population.

Annexe 4 : questionnaire envoyé aux bibliothèques, dans les trois langues

Questionnaire aux professionnels des bibliothèques

INFORMATIONS GENERALES

- Pays :
- Ville :
- Taille de la bibliothèque (personnel) :

L'ACCUEIL

- Développez-vous des actions particulières en direction du public migrant au sein de votre bibliothèque ?
- Si vous n'entretenez pas de politique en direction du public migrant, pourquoi ? Quelles sont, d'après vous, les principales difficultés rencontrées ? Sont-elles d'ordre idéologique, matériel, économique ou autre ?

LE PUBLIC

- A quel public sont destinées ces actions ? Enfants, jeunes, adultes ou seniors ? (Plusieurs choix possibles. Précisez pour chaque réponse le type d'actions menées)
→ Quelles sont selon vous les nationalités majoritairement représentées ?
→ De que type de migration s'agit-il ? (Installation permanente, temporaire ou transitoire, regroupement familial, migration économique, politique...)
- Les services répondent-ils à une demande émanant du public migrant du quartier ?
- Y a-t-il une part importante du public migrant qui n'est pas inscrit mais fréquente la bibliothèque ? Observez-vous certaines catégories de personnes totalement absentes ?
- Menez-vous des actions particulièrement destinées aux femmes ? Si oui, lesquelles ?

LES TYPES D'ACTIONS

- Organisez-vous des animations visant le public étranger ?
Si oui, précisez le type d'animations menées.
→ Y consacrez-vous une partie importante de votre budget animation ?
→ Ces animations sont-elles régulières, en lien avec une politique documentaire spécifique, ou plutôt occasionnelles ?
- Faites-vous des acquisitions régulières de livres en langue étrangère ou comptez-vous le faire à court terme ?
Si oui, pourquoi le faites-vous ? Quelles langues privilégiez-vous et pour quelles raisons ?

- Dans quelle mesure avez-vous l'impression que les actions menées ont un impact sur le public ciblé ?

LE CONTEXTE

- La municipalité a-t-elle une position ou une politique d'insertion en direction de la population migrante ?
- Travaillez-vous en réseau sur l'accueil du public migrant ? Avec d'autres annexes de votre bibliothèque ? Avec d'autres bibliothèques ? Les associations de quartier ? D'autres instances de la ville ?
- Quelles difficultés rencontrez-vous dans ce travail d'accueil du public migrant ? Disposez-vous de personnes-ressources au sein de l'établissement ? A l'extérieur ?

Fragebogen vorgesehen für Mitarbeiter von Bibliotheken

ALLGEMEINE INFORMATIONEN

- Land :
- Stadt :
- Anzahl der Angestellten in ihrer Bibliothek :

EMPFANG

- Haben sie bestimmte Programme oder Grundsätze für ihre ausländische Leserschaft innerhalb ihrer Bibliothek?
- Sie haben keine bestimmte Politik für ihre ausländische Leserschaft? warum?
Was sind ihrer Meinung nach die organisatorischen Hauptschwierigkeiten, welche eine solche Politik verhindern? Sind die Hauptschwierigkeiten ideologischer, materieller, wirtschaftlich-ökonomischer oder anderer Natur?

DIE ÖFFENTLICHKEIT

- Für welche Alterskategorie sind ihre Grundsätze oder speziellen Programme gerichtet? Mehrere antworten sind möglich. Nennen sie für jede Antwort bitte auch die Art von Aktivität die sie anbieten.
→ Was ist ihrer Meinung nach die meist vertretene Nationalität?
→ Um was für eine Art von Immigration handelt es sich? (dauerhafte Niederlassung, temporärer Aufenthalt oder Durchreise, Familienzusammenführung, wirtschaftlich motivierte Immigration, politische Gründe...)
- Geht ihr Service auf direkte Anfragen aus der ausländischen Leserschaft ihres Stadtteils ein?
- Gibt es Mitglieder der ausländischen Gemeinschaft, welche ihre Bibliothek regelmäßig besuchen jedoch nicht bei ihnen als Leser angemeldet sind?

- Bieten sie spezielle Aktionen oder Aktivitäten für Frauen an? Wenn ja, welche?

DIE ART DER AKTIONEN

- Organisieren sie kulturelle Veranstaltungen, welche die ausländische Leserschaft als Zielgruppe haben?
Falls ja, gehen sie näher auf die Art dieser Veranstaltungen ein.
→ Verwenden sie hierfür einen wichtigen Teil ihres Bugets für kulturelle Veranstaltungen?
Wenn möglich, geben sie eine ungefähre Prozentzahl an.
→ Finden diese kulturellen Veranstaltungen regelmäßig, angelehnt an eine spezielle dokumentarische Politik statt oder finden sie eher auf gelegentlicher Basis statt?
- Kaufen sie regelmäßig fremdsprachige Bücher oder plane sie dies in naher Zukunft einzuführen?
→ Was sind die Gründe die sie dazu veranlasst haben? Welche Sprachen bevorzugen sie und warum?
- Was für einen Einfluss denken sie haben ihre Maßnahmen auf die Zielgruppen?

DER KONTEXT

- Hat ihre Gemeinde/Stadtverwaltung eine bestimmte Position oder Politik bezüglich der Integration von der ausländischen Bevölkerung?
- Befinden sie sich bezüglich dem Empfang der ausländischen Öffentlichkeit in Zusammenarbeit mit jemandem? Mit Zweigstellen oder Nebengebäuden ihrer Bibliothek? Mit anderen Bibliotheken? Mit Organisationen/Verbänden/Vereinen ihres Stadtteils? Mit anderen Führungsinstanzen ihrer Stadt?
- Auf welche Schwierigkeiten stoßen sie beim Empfang der ausländischen Leserschaft? Verfügen sie über Angestellte und/oder Mittel innerhalb ihrer Bibliothek für diese Aufgabe? Bekommen sie Hilfe von außerhalb?

Survey for the librarians

GENERAL INFORMATION

- Country :
- City :
- Size of the library (staff members) :

PROGRAMS

- Have you developed specific programs for the migrant readership within your library ?

- You don't have any specific policy towards migrant readership, why ? What are, according to you, the main difficulties you can be confronted to ? Are they rather ideological, material, economical,... ?

READERSHIP

- Towards which readership are these actions oriented ?
Several choices possible. Please, specify for each answer the type of actions you lead.
→ What are the principal nationalities represented ?
→ What type of migration does it concern ? (Permanent, temporary or transitory installation, subsequent immigration of dependants, economical or political migration...)
- Do the services you offer respond to a request coming from the migrant population of your area ?
- Is there a part of the migrant population who is not registered in your library but comes all the same ? Are there any groups who are totally absent ?
- Are there programs specifically oriented towards women ? If yes, which ones ?

TYPE OF ACTIONS

- Do you organize activities for immigrants ?
→ Do you allocate an important part of your budget for activities towards the immigrant readership ?
→ Are those activities on a regular basis and linked with a specific documentary policy, or are they rather occasional ?
- Are you doing regular acquisitions of foreign language material, or do you intend to do it in the future ?
→ Why do you buy foreign language material ? Which language do you give priority to and why ?
- How efficient would you say are the activities you offer on the targeted readership ?

CONTEXT

- Does the municipality take a position or have a policy on integration regarding immigrants ?
- Do you network to welcome immigrants ? Do you work together with annexes of your library ? With other libraries ? With associations of your neighbourhood ? With other city institutions ?
- What are the organisational difficulties you encounter receiving an immigrant public ? Do you employ people that specialized in working with immigrants ? Are there people coming from outside your establishment helping with the organization ?

Annexe 5 : Méthodologie concernant les bibliothèques ciblées et retenues

Méthode 1 : à l'aide de cartes référencées

La première sélection opérée fut évidemment celle des pays de l'Union Européenne dans lesquels les mouvements migratoires étaient les plus importants. Pour cela, nous nous sommes appuyée sur une carte publiée dans un hors-série du Monde, intitulé *L'Atlas des migrations, Les routes de l'humanité*. Cette carte représente, entre autres, la part des étrangers dans la population totale en 2007, et s'appuie sur des données de la Fondation Robert Schumann, du Portail de l'Union Européenne et d'Eurostat²¹⁷. En fonction de la proportion d'étrangers présents dans le pays, nous distinguons deux groupes de pays. Les pays où la part d'étrangers est la plus importante dans la population totale en 2007 sont dans un premier temps l'Estonie, la Lettonie, la Grèce, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg, et l'Espagne. Le deuxième groupe comprend le Royaume-Uni, la France, l'Italie et les Pays-Bas. Pour un envoi "raisonnable" des questionnaires, le choix final s'est limité à neuf pays, certains "doublons" ayant été éliminés : nous avons donc retenu la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Estonie, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni et le Luxembourg.

Pour ce qui est de la France, nous nous sommes basée sur la carte d'Articque²¹⁸, créée à partir des données de recensement INSEE. La plupart des zones "frontalières" portent des valeurs élevées (entre 10 et 30%). C'est particulièrement vrai dans le Sud de la France (aux frontières avec l'Espagne et l'Italie, autour de la Méditerranée et en Corse). C'est également significatif, dans une moindre mesure, pour la façade Est - Nord/Est (aux frontières avec le Bénélux, l'Allemagne et la Suisse). En revanche, la population étrangère est très peu représentée sur les façades maritimes de la moitié Nord Atlantique et de la Manche. Il en va de même pour la partie centrale de la France. On observe aussi que la population étrangère est concentrée autour des plus grandes agglomérations. Enfin, c'est dans le Sud de la France qu'on observe les pourcentages les plus élevés. Cela peut sans doute s'expliquer par la venue de migrants du continent africain et de l'Europe du Sud. Nous nous sommes donc concentrée sur les régions les plus concernées que nous venons de citer (régions frontalières, grandes agglomérations et leur périphérie, côteméditerranéenne).

En ce qui concerne l'Allemagne, nous nous sommes appuyée sur une seconde carte du hors-série du Monde, dont la source est le *Statistische Ämter des Bundes und der Länder*²¹⁹. Le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest du pays est flagrant. Ainsi, les Land dans lesquelles la part d'étrangers dans la population est la plus importante sont Hambourg (14,2% de la population totale), Brême (12,7%), la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (10,6%), Hesse (11,3%), Bade-Wurtemberg (11,8%), qui sont toutes des régions situées dans l'ex-Allemagne de l'Ouest. Seule la région de Berlin fait figure d'exception dans l'Est, avec 13,9% d'étrangers dans la population totale.

Sur le site du CBS (*Centraal Bureau voor de Statistiek*), nous avons trouvé une carte interactive permettant de visualiser les diverses origines des allochtones vivant aux

²¹⁷ Cf. annexe 6

²¹⁸ Cf. annexe 7

²¹⁹ Cf. annexe 9

Pays-Bas. Selon le CBS, un allochtone est une « Personne qui réside aux Pays-Bas et dont au moins un parent est né à l'étranger. Toute personne qui est née à l'étranger appartient à la première génération, toute personne qui est née aux Pays-Bas appartient à la deuxième génération. » Nous avons donc confronté la carte représentant les personnes originaires de l'Occident, et celle représentant les autres origines. En recoupant et en faisant une synthèse de ces deux cartes, nous retenons les principales villes touchées par l'immigration : il s'agit tout d'abord d'Amsterdam (dont près de 50% de la population est d'origine étrangère), de Maastricht, La Hague, Rotterdam et Enschede.

Pour ce qui est de l'Espagne, nous nous sommes appuyée sur une carte de l'*Instituto Nacional de Estadística*²²⁰. Nous opérons de la même façon qu'avec les cartes de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas, et nous avons retenu les villes suivantes : Madrid, Gérone, Castellon, Palma, Alicante, Murcie, Almeria et Malaga. Nous pouvons remarquer qu'à l'exception de Madrid, les régions les plus touchées par l'immigration sont celles bordées par la Méditerranée. Dans les terres et sur la façade atlantique, l'immigration est très faible.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, nous nous sommes basée sur une carte de l'IPPR, *Institute of Public Policy Research*²²¹. Cette carte repose en réalité sur des estimations de la population migrante au sein de la population globale du pays. Nous avons sélectionné les villes de Londres, Birmingham, Peterborough, Manchester, Edinbourg et Belfast.

Enfin, nous avons trouvé le site officiel de l'Atomium de Bruxelles²²² une carte faisant état de la densité de la population immigrée en fonction des communes belges²²³. Cela nous a permis de retenir les villes de Bruxelles, Liège, Gent, et Antwerpen.

Méthode 2 : à l'aide de statistiques

Dans le cas de l'Italie, nous n'avons pu trouver de carte correspondant à nos critères de recherches. Nous avons donc eu recours aux résultats du recensement de 2011, publiés par le ISTAT (*Instituto nazionale di statistica*)²²⁴. Un pourcentage de la population étrangère par rapport au total de la population est indiqué pour différentes villes, de différentes tailles. Afin de rester dans la logique du reste de l'étude, nous décidons de nous intéresser aux villes de taille importante. Nous choisissons donc de contacter 4 villes de plus de 100 000 habitants, de 2 villes de 20 000 à 100 000 habitants : Brescia, Piacenza, Vicenza, Reggio Emilia, Pioltello et Arzignano.

Méthode 3 : à l'aide de la densité de population

Enfin, pour le Luxembourg et l'Estonie, les deux pays restant, nous n'avons pu trouver de cartes ni de statistiques satisfaisantes. S'agissant de petits pays, dont la superficie et la population totale sont réduites relativement aux autres pays étudiés, nous nous sommes donc basée sur la densité de population, puisque les villes attractives sont alors moins nombreuses.

²²⁰ Cf. annexe 10

²²¹ Cf. annexe 11

²²² <http://atomium.be/bewelcome2.aspx?lang=fr>

²²³ Cf. annexe 12

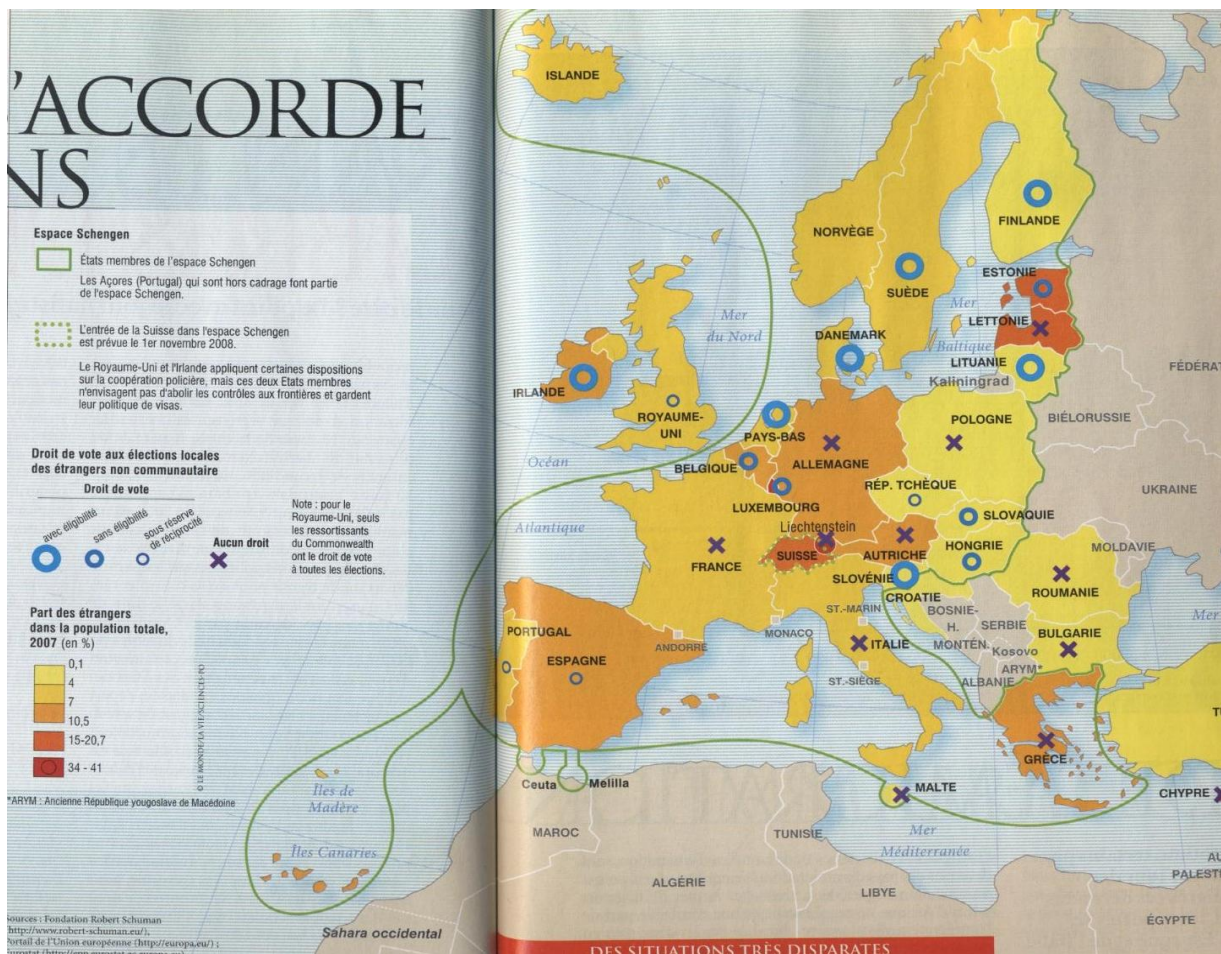
²²⁴ Cf. annexe 13

Concernant le Luxembourg, seule sa capitale, éponyme, a été retenue.

Quant à l'Estonie, nous avons pu constater à partir d'une carte présentée sur Wikimedia Commons²²⁵, que la population est très inégalement répartie sur le territoire. Les foyers de population sont pauvres, et nous avons sélectionné les villes de Tallinn, Tartu et Narva, à la frontière russe.

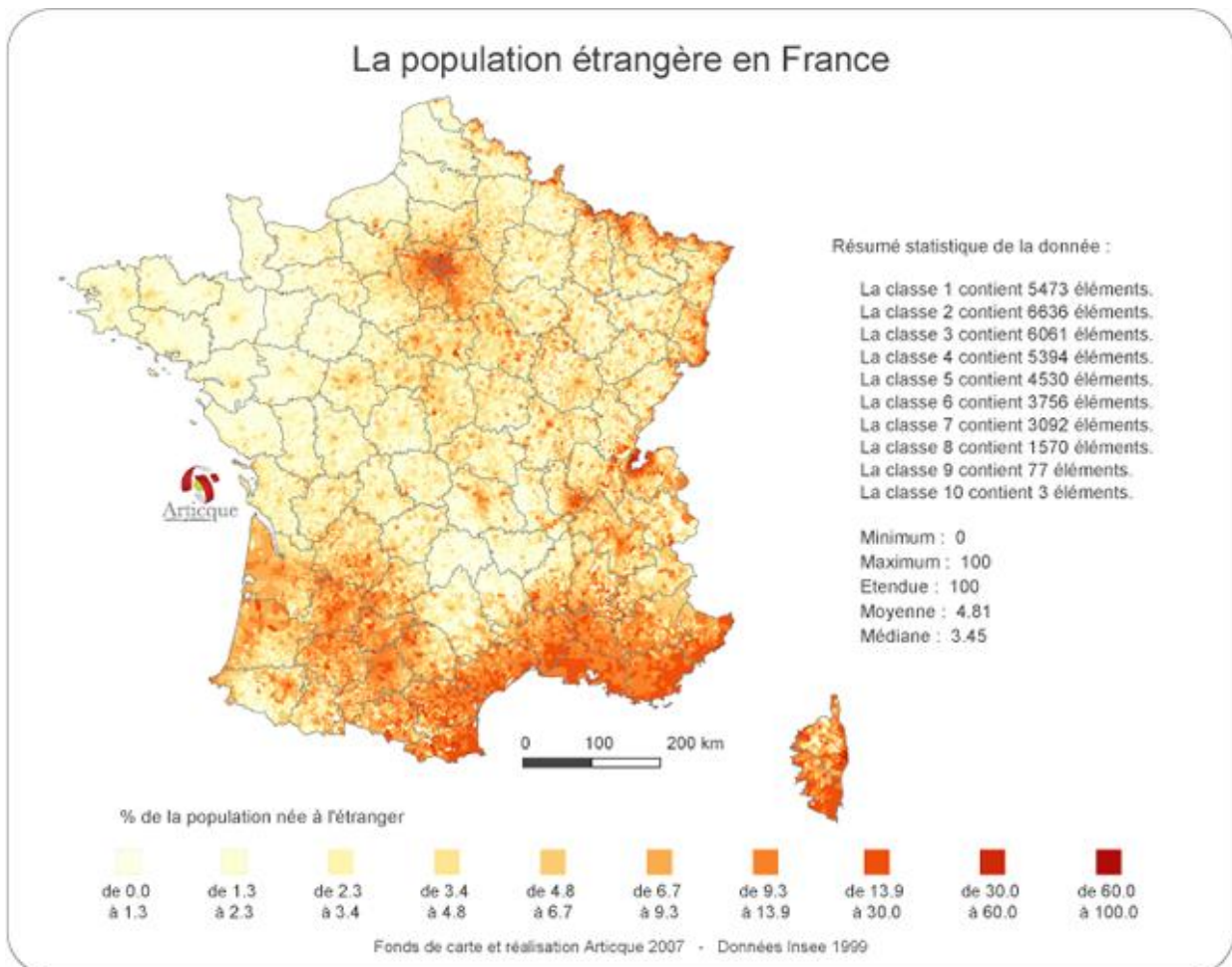
²²⁵ Cf. annexe 14

Annexe 6 : Carte de l'Europe des migrations



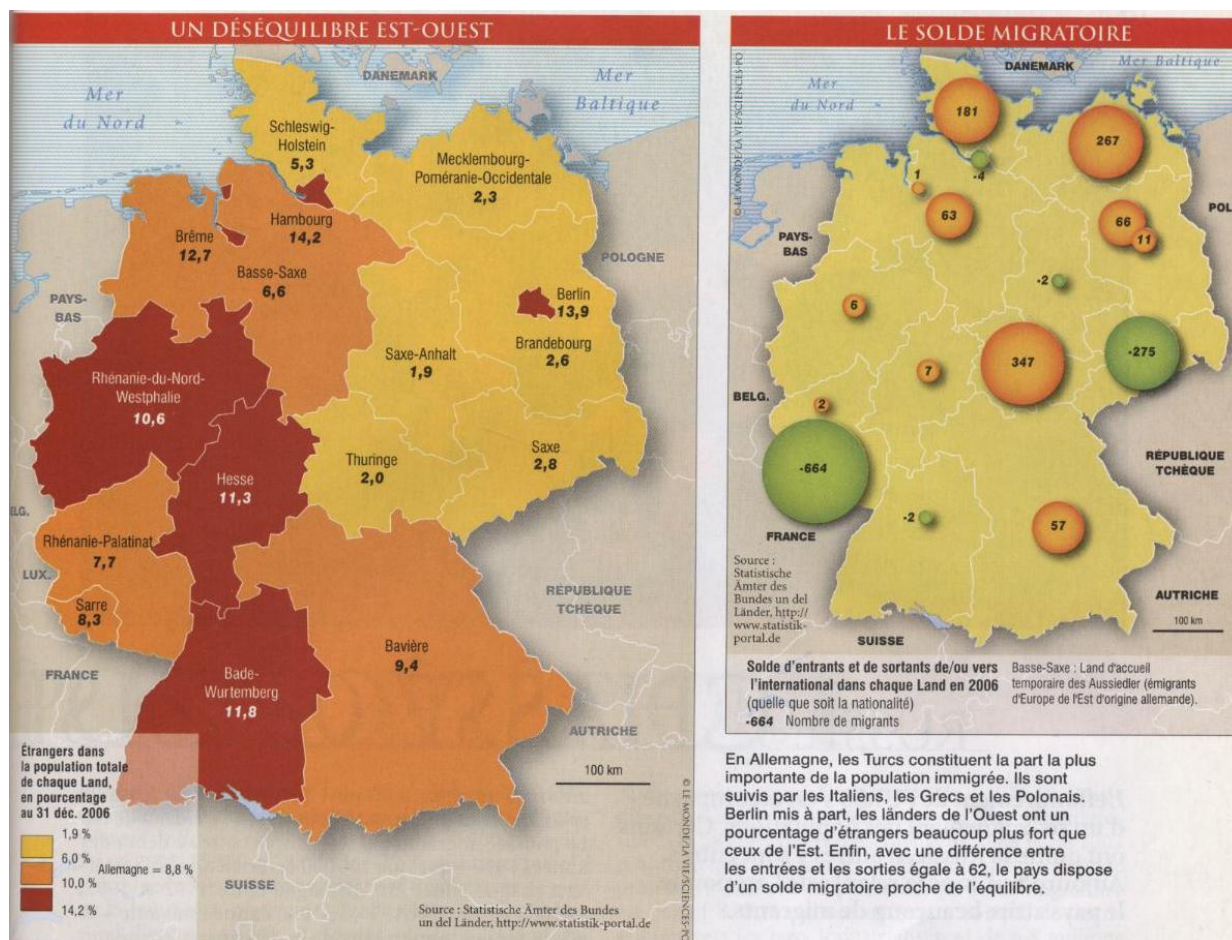
Source : *L'Atlas des migrations*, "Les routes de l'humanité", hors-série du *Monde*, 2008

Annexe 7 : la population étrangère en France



Source : <http://www.articque.com/news/37/71/La-population-etrangere-en-France/d,actu-detail-archive.html>

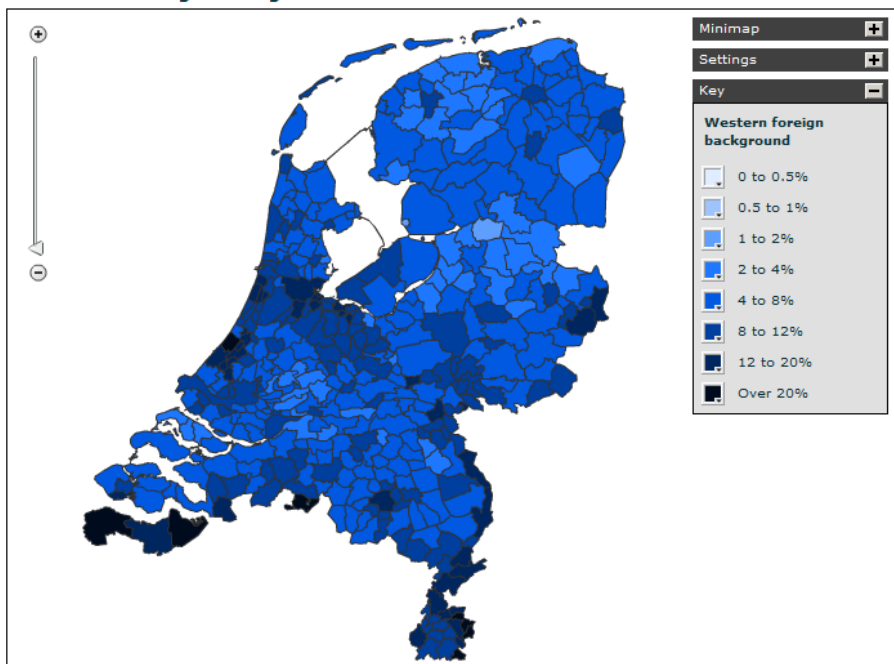
Annexe 8 : la population étrangère en Allemagne



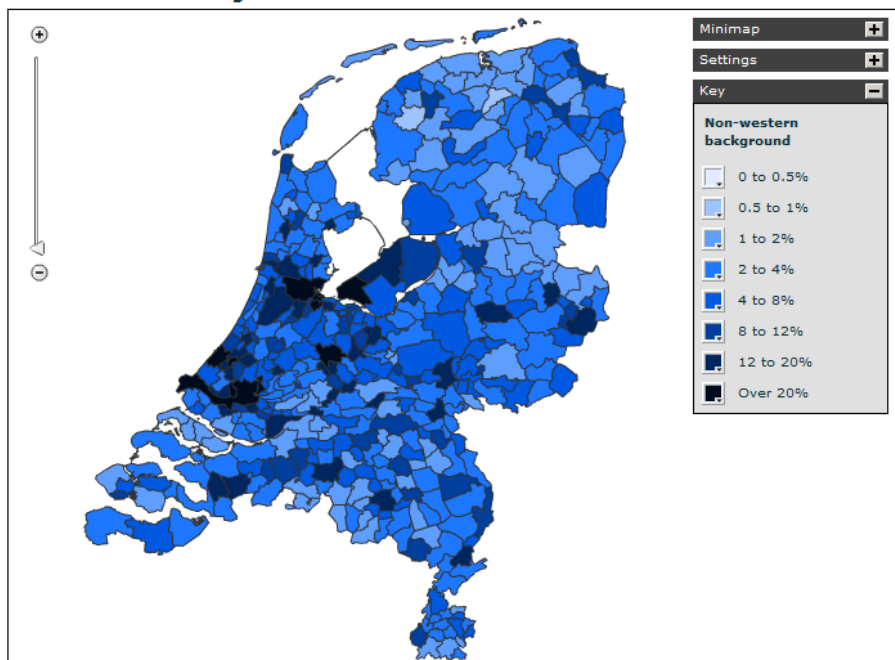
Source : *L'Atlas des migrations*, "Les routes de l'humanité", hors-série du *Monde*, 2008

Annexe 9 : la population étrangère aux Pays-Bas

Western foreign background



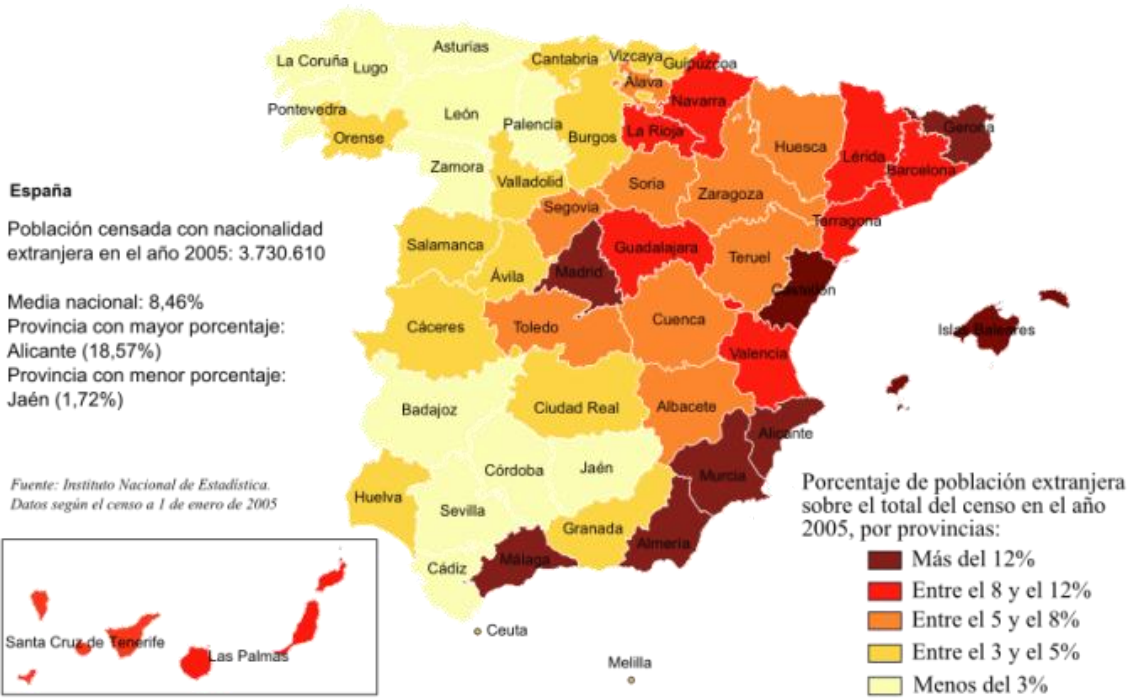
Non-western background



Source : <http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/home/default.htm?Languageswitch=on>

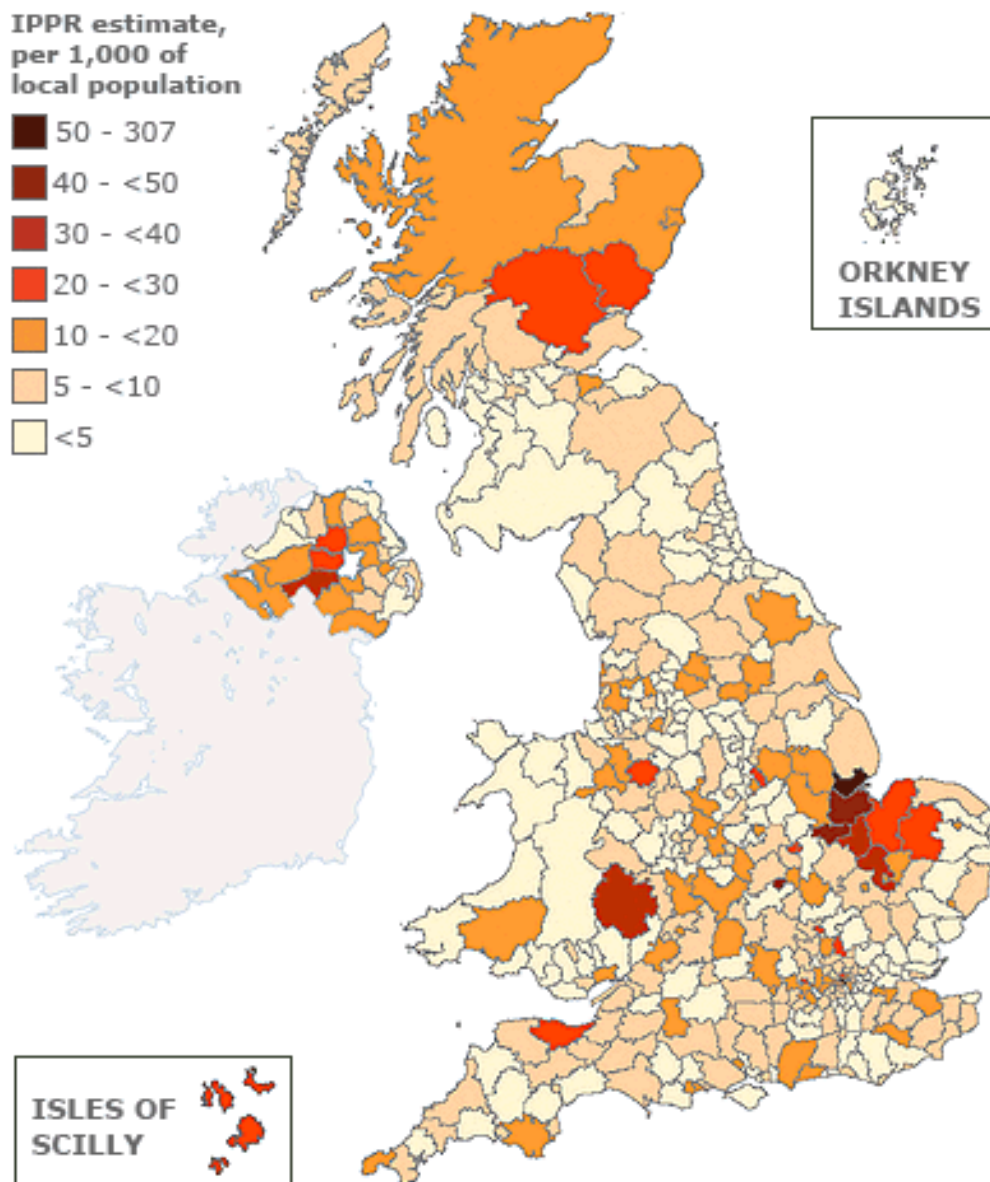
Annexe 10 : la population étrangère en Espagne

LA POBLACIÓN EXTRANJERA EN ESPAÑA (2005)



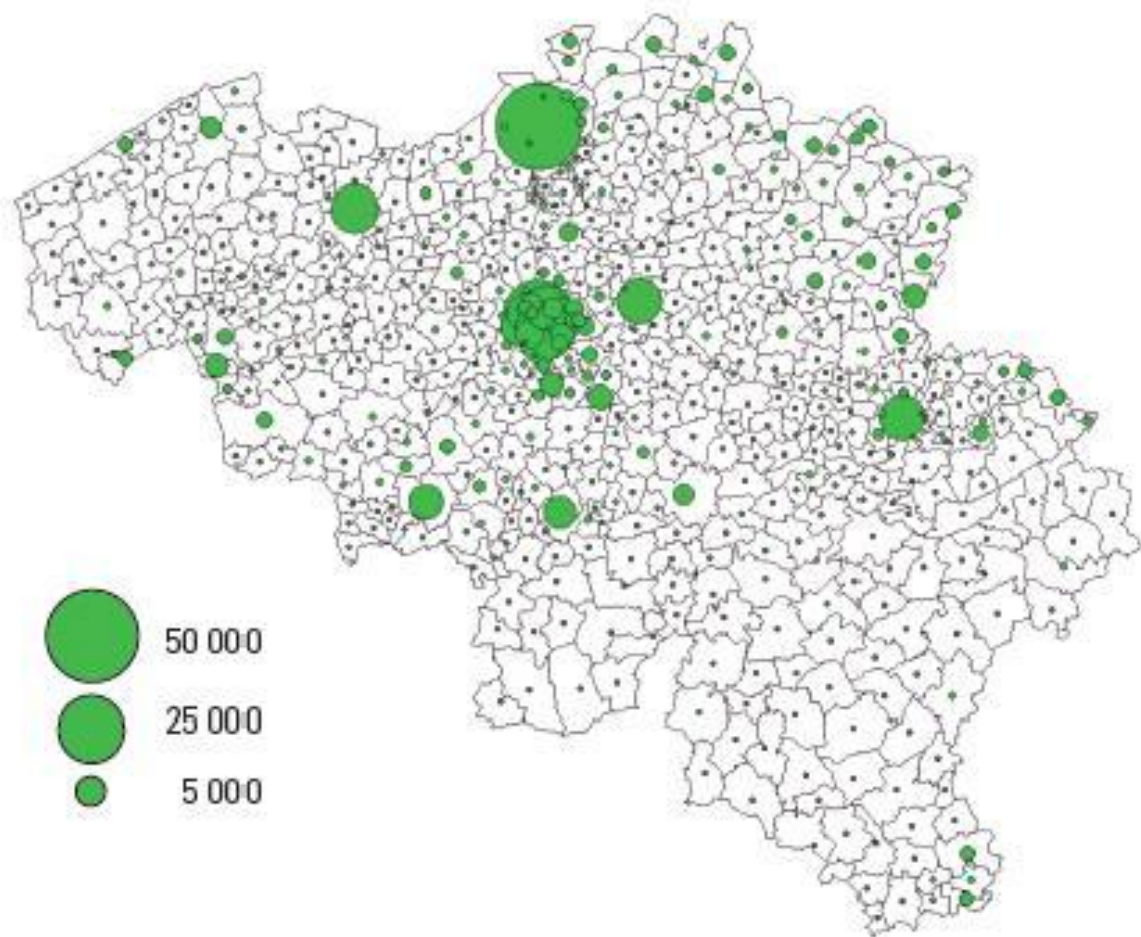
Source : <http://www.ine.es/>

Annexe 11 : la population immigrée au Royaume-Uni



Source : <http://www.ippr.org/>

Annexe 12 : la population immigrée en Belgique



Source : <http://atomium.be/bewelcome2.aspx?lang=fr>

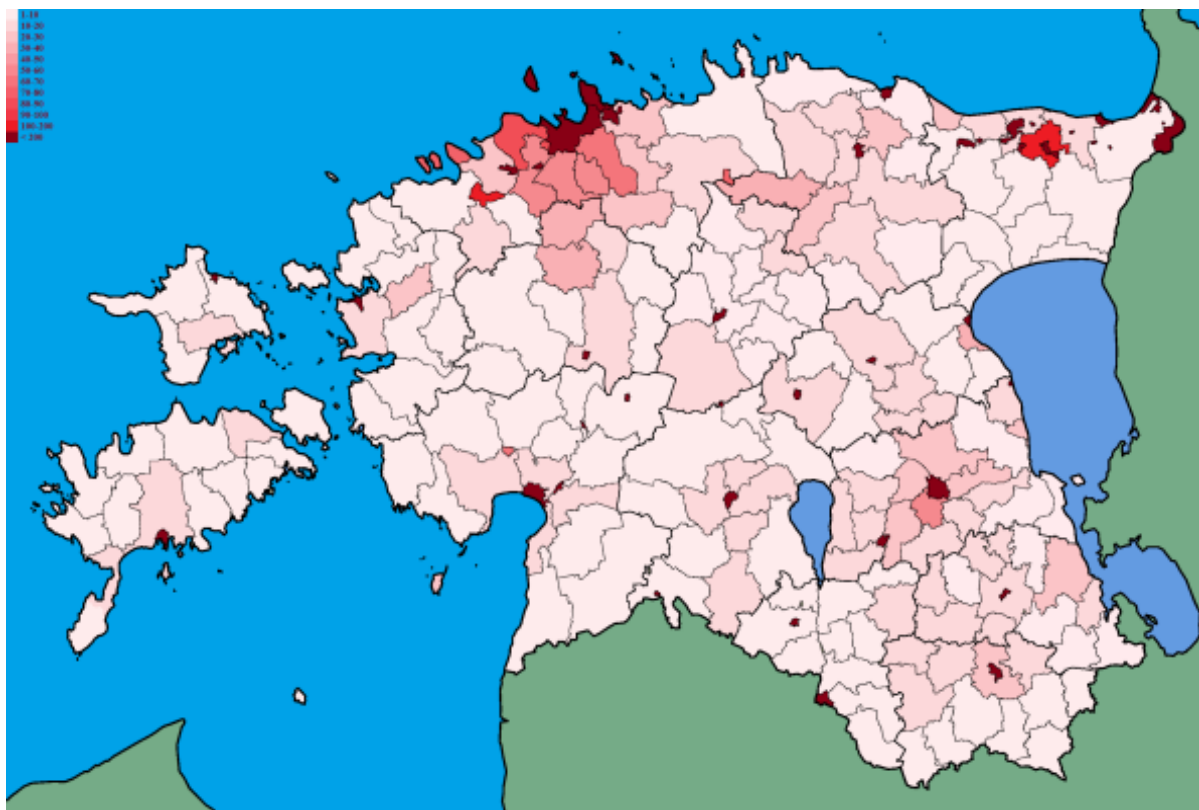
Annexe 13 : la proportion de population étrangère dans les principales villes italiennes

Prospetto 3 – Incidenza degli stranieri abitualmente dimoranti sul totale della popolazione. Graduatorie dei primi dieci comuni per 3 classi di ampiezza demografica – Censimento del 2011 (valori percentuali)

Comuni > 100.000 abitanti	Incidenza % stranieri su totale popolazione	Sigla Prov	Comuni 20.000-100.000 abitanti	Incidenza % stranieri su totale popolazione	Sigla Prov	Comuni < 20.000 abitanti	Incidenza % stranieri su totale popolazione	Sigla Prov
BRESCIA	16,1	BS	PIOLTELLO	21,7	MI	ROCCA DE' GIORGI	36,3	PV
PIACENZA	15,1	PC	ARZIGNANO	19,4	VI	SAN PIO DELLE CAMERE	26,4	AQ
VICENZA	14,5	VI	CASTIGLIONE DELLE STIVIERE	18,7	MN	AIROLE	26,3	IM
REGGIO EMILIA	14,0	RE	SAN BONIFACIO	17,8	VR	TELGATE	26,0	BG
PRATO	12,7	PO	SUZZARA	16,7	MN	CHIUSAVECCHIA	25,4	IM
MILANO	12,7	MI	MONTECCHIO MAGGIORE	16,4	VI	BARANZATE	25,3	MI
MODENA	12,6	MO	MONTICHIARI	15,7	BS	CORTE DE' CORTESI CON CIGNONE	25,0	CR
BOLZANO/BOZEN	12,4	BZ	MONTECATINI-TERME	15,3	PT	VERDELLINO	24,7	BG
BERGAMO	12,3	BG	PORDENONE	15,3	PN	MONTEROTONDO MARITTIMO	24,4	GR
PADOVA	11,7	PD	FONTE NUOVA	14,9	RM	VESSALICO	24,3	IM

Source : <http://www.istat.it/it/files/2012/04/stranieri.pdf>

Annexe 14 : densité de population en Estonie



Source : http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Estonia_population_density.png

Annexe 15 : liste d'envoi des questionnaires

FRANCE

Paris	bibliotheque.crimee@paris.fr
Montreuil	fabrice.chambon@montreuil.fr renata.pannecoucke@montreuil.fr
Plaine Commune	Directrice : dominique.deschamps@plainecommune.com.fr Information, communication, actions culturelles : christian.benoit@plainecommune.com.fr Coordinatrice de projets culturels : fanny.bohy@plainecommune.com.fr
Dunkerque	lecturepublique@ville-dunkerque.fr
Toulouse	http://www.bibliotheque.toulouse.fr/contact_webmestre.html
Marseille	accueil-bmvr@mairie-marseille.fr
Aix-en-Provence	Direction : prevostc@mairie-aixenprovence.fr Directrice adjoint publics : coignetb@mairie-aixenprovence.fr Nouveaux publics, partenariats, public handicapé : jeanf@mairie-aixenprovence.fr
Nice	bmvr@ville-nice.fr
Cannes	mediatheques@ville-cannes.fr
Montpellier	http://services.mediatheque.montpellier-agglo.com/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=portal_form_contact.xml&SYNCMENU=CONTACT&VIEW=FORM
Béziers	mediatheque@beziers-agglo.org
Nîmes	bibliotheque.secretariat@ville-nimes.fr
Perpignan	mediatheque-secretariat@mairie-perpignan.com
Bordeaux	http://www.bordeaux.fr/t866/nous-contacter
Pessac	biblio.direction@mairie-pessac.fr
Talence	mediatheque@mairie-talence.fr
Bègles	bibliotheque@mairie-begles.fr
Cenon	genevieve.dubois@ville-cenon.fr
Mérignac	mediatheque@merignac.com
Annecy	bibliotheques@agglo-annecy.fr
Strasbourg	http://www.mediatheques-cus.fr/CDA/portal.aspx?SYNCMENU=CONNEXE_PLAN&INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=ermes_medias_iframe.xml&PAGE=%2fintegration%2fContact%2fcontact.asp%3finstance%3dEXPLOITATION
Metz	http://bm.mairie-metz.fr/clientbookline/home.asp
Nancy	bibliotheque@nancy.fr
Mulhouse	biblio.municipale@ville-mulhouse.fr
Lyon	bib2@bm-lyon.fr bib6@bm-lyon.fr bib7-guillotiere@bm-lyon.fr bib7-gerland@bm-lyon.fr

	mediatheque-bachut@bm-lyon.fr bib9-duchere@bm-lyon.fr bib9-saintrambert@bm-lyon.fr bm@bm-lyon.fr
Villeurbanne	http://mediatheques.villeurbanne.fr/contact-webmestre/
Grenoble	http://www.bm-grenoble.fr/721-contact.htm
Roman sur Isère	media.monnaie@pays-romans.org media.beauvoir@pays-romans.org

ALLEMAGNE

Stuttgart	Direction : u410031@stuttgart.de Secrétariat : u410432@stuttgart.de , u410005@stuttgart.de , u410081@stuttgart.de Coordination interculturelle : u410079@stuttgart.de
Francfort	zentralbibliothek@stadtbuecherei.frankfurt.de martin.prescher@stadt-frankfurt.de
Düsseldorf	norbert.kamp@duesseldorf.de cora.elbin@duesseldorf.de annette.krohn@duesseldorf.de brigitta.eismann@duesseldorf.de
Cologne	direktion@stbib-koeln.de
Brême	kontakt@stadtbibliothek.bremen.de
Hambourg	zentralbibliothek@buecherhallen.de info@buecherhallen.de
Berlin	info@zlb.de info@stadtbibliothek-neukoelln.de service@stb-mitte.de stabi-ks@ba-ts.berlin.de bibliothek@ba-spandau.berlin.de info@stadtbibliothek-fk.de

PAYS-BAS

Amsterdam	Secrétariat : dir@oba.nl Service du personnel : p&o@oba.nl Communication : pr@oba.nl
Maastricht	mail@maastricht.nl balieheer@maastricht.nl baliemalp@maastricht.nl
La Hague	<a href="http://www.bibliotheekdenhaag.nl/Stel-
een-vraag.htm">http://www.bibliotheekdenhaag.nl/Stel- een-vraag.htm
Rotterdam	klantenservice@bibliotheek.rotterdam.nl
Enschede	info@bibliotheekenschede.nl

BELGIQUE

Bruxelles	bc.bxl@brunette.brucity.be
-----------	--

	bp1@brunette.brucity.be caroline.velghe@espacemagh.be bib.anim@brucity.be
Liège	lp@liege.be chenee.lecture@liege.be droixhe.lecture@liege.be fetinne.lecture@liege.be xhovemont.lecture@liege.be wandre.lecture@liege.be outremeuse.lecture@liege.be sclessin.lecture@liege.be
Gent	gentinfo@gent.be
Antwerpen	bib.klantendienst@stad.antwerpen.be

LUXEMBOURG

Luxembourg	bibliotheque@vdl.lu
------------	--

ROYAUME-UNI

Londres	http://www.londonpubliclibrary.ca/askus
Birmingham	bpldirector@bham.lib.al.us http://www.bham.lib.al.us/services/ask/GeneralForm.aspx
Peterborough	http://www.peterborough.library.on.ca/About_Your_Library/Contact_Us.htm
Manchester	librarian@chethams.org.uk libraries@manchester.gov.uk
Edinbourg	eclis@edinburgh.gov.uk
Belfast	Belfast.central@librariesni.org.uk Belfastheritage@librariesni.org.uk

ESPAGNE

Madrid	bpcentral@madrid.es
Gérone	bpgirona.cultura@gencat.cat
Castellon	bpec@gva.es
Palma	bpcansales@bibliotecapalma.com
Alicante	bpea@gva.es
Murcia	brmu@listas.carm.es
Almeria	informacion.bp.al.ccul@juntadeandalucia.es

ITALIE

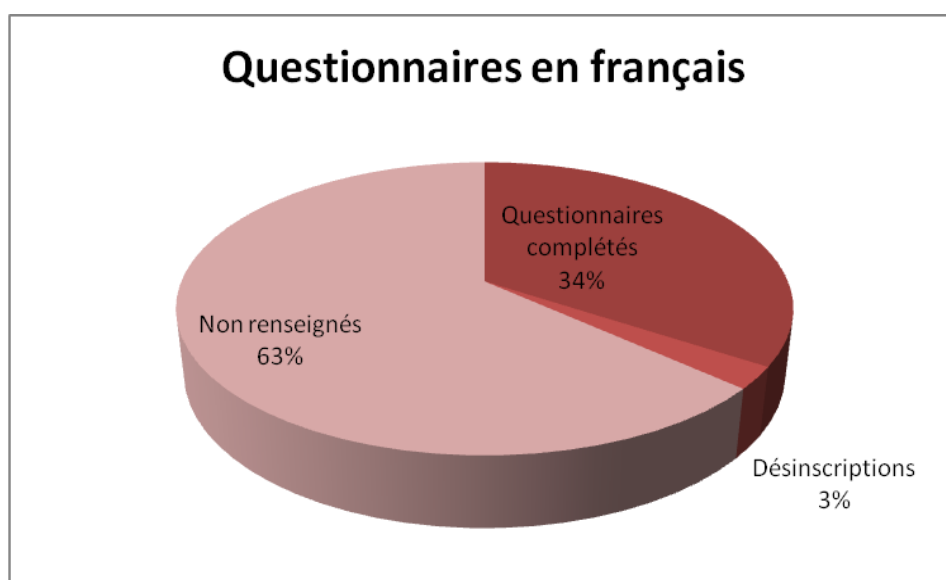
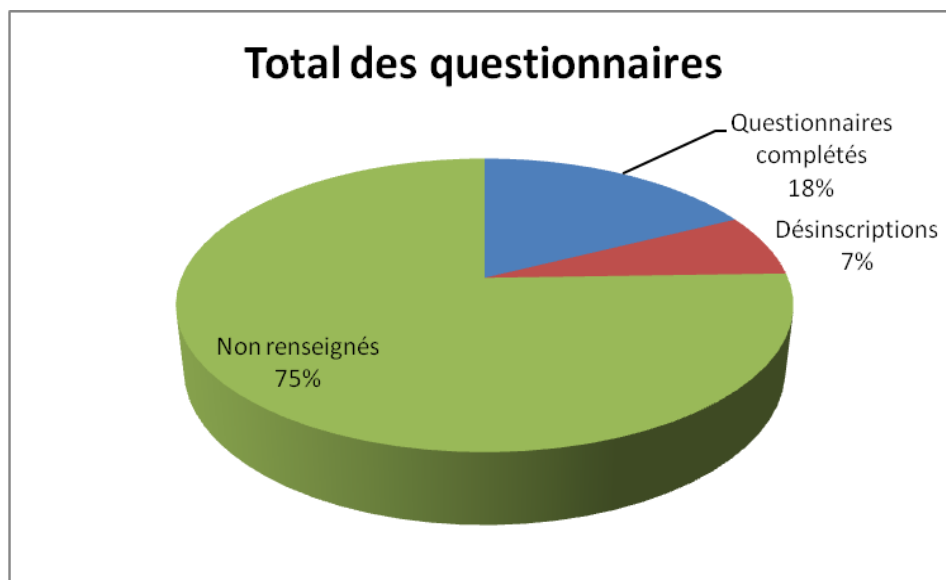
Brescia	queriniana@comune.brescia.it
Piacenza	polo@biblioteche.piacenza.it
Vicenza	bertoliana@bibliotecabertoliana.it

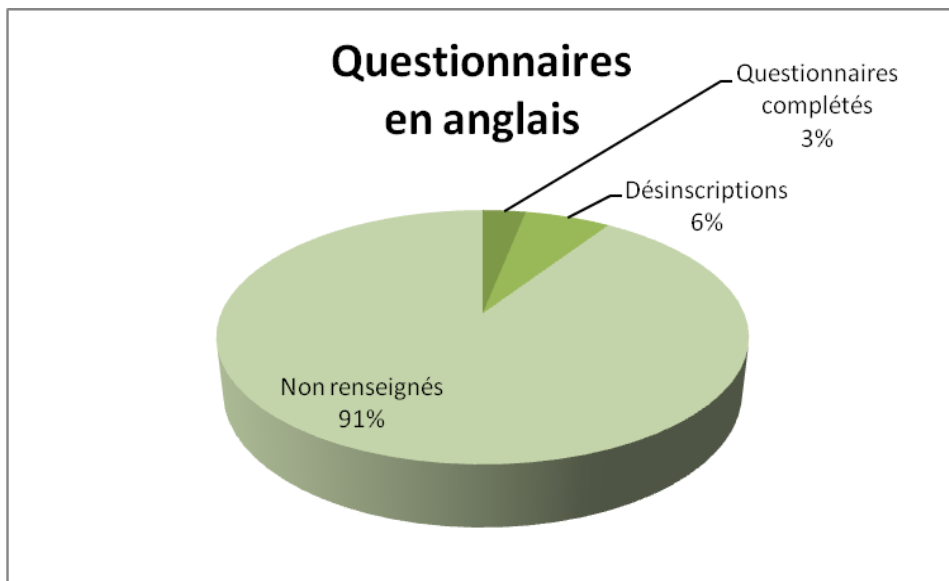
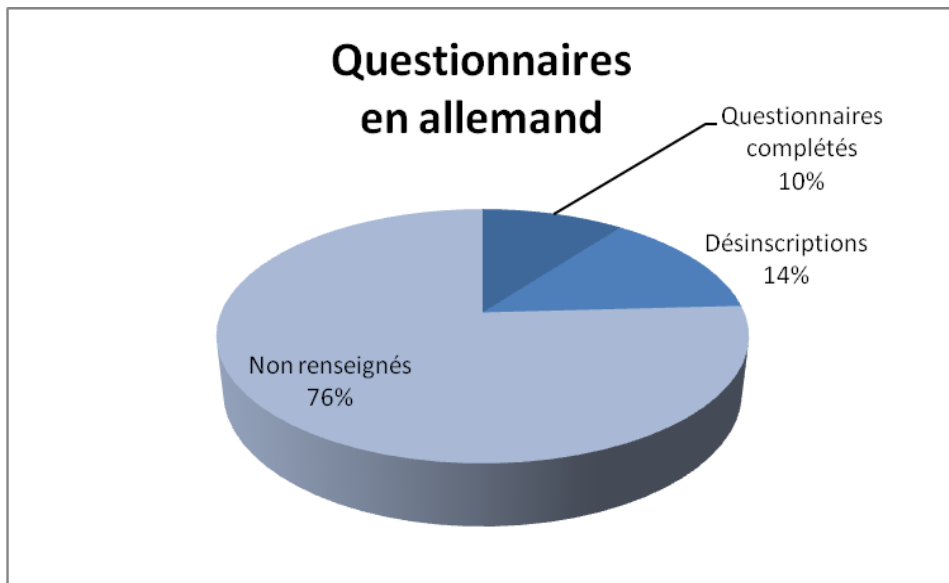
Reggio Emilia	panizzi@municipio.re.it
Pioltello	biblioteca@comune.pioltello.mi.it
Arzignano	biblioteca@comune.arzignano.vi.it

ESTONIE

Tallinn	teenindus@tln.lib.ee keskraamatukogu@tln.lib.ee
Tartu	oskar@luts.ee
Narva	nkr@narvalib.ee

Annexe 16 : statistiques tirées des réponses aux questionnaires





Annexe 17 : exemple de flyer mis à la disposition des usagers de la BM de Montreuil

Parler français

le mardi 31 janvier - 18h30

நூலகம் *Parla francese* 講法語
bibliothek

Chat in French thư viện *falar francês*

Fransızca biliyor 庫 library kirjasto
bibliotecă

SEANCE DE CONVERSATION

Vous apprenez le français? Vous voulez le pratiquer dans un environnement amical? La bibliothèque vous propose une nouvelle séance de conversation, ouverte à tous.

bibliotekë liburutegia kütüphane
библиотека *Französisch sprechen*

biblioteca *vorbesc franceza*
பிரஞ்சு பசோங்க Βιβλιοθηκη

говорить по-французски bibliothek

bibliyoték

Les bibliothèques 
Bibliothèque Robert-Desnos
14 Bd Rouget-de-Lisle - 93100 Montreuil